



Bulletin Officiel

N°6587 Lundi 18 Avril 2022

www.cmf.tn27^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 3

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR
DES NORMES IFRS 4

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

EURO-CYCLES 5

NEW BODY LINE 6

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL- 8

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA 9

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

BIAT SUBORDONNE 2022-1 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 20

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 17/03/2022)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- ATTIJARI BANK

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-
- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-
- UNION DE FACTORING
- FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE
- MAXULA PLACEMENT SICAV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-
- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2022, au plus tard le 20 Avril 2022.

AVIS DES SOCIETES				
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS				
SOCIETE.....				
Siège social:				
La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
Indicateurs :				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
Commentaires				
- bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels. La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de : - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitements pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où : - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers.				

2022 - AC – 017

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE
LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITES TRIMESTRIELS

EURO-CYCLES

Siège social : Z.I KALAA KEBIRA 4060SOUSSE

La Société EURO-CYCLES publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2022.

	LIBELLE	UNITES	Performances du 1 ^{er} Trimestre		Variation		Cumul Période du 01/01 au 31/03		Variation		2021
			2022	2021	En valeur	EN %	2022	2021	En valeur	EN %	
1	CHIFFRE D'AFFAIRE	Milliers de Dinars	37 072	31 048	6 024	19%	37 072	31 048	6 024	19%	147 279
	Chiffre d'affaire Export	Milliers de Dinars	37 072	31 048	6 024	19%	37 072	31 048	6 024	19%	147 279
			En nombres				En nombres				
2	VOLUME DE PRODUCTION	VELOS	113 798	127 583	-13 785	-11%	113 798	127 583	-13 785	-11%	530 049
					En valeur				En valeur		
3	INVESTISSEMENTS	Milliers de Dinars	125	39	86	221%	125	39	86	221%	2 907
	Investissements corporels et incorporels	Milliers de Dinars	125	39	86	221%	125	39	86	221%	2 907
	Investissements financiers	Milliers de Dinars			En valeur				En valeur		
4	STRUCTURE D'ENDETTEMENT	Milliers de Dinars				-	71 453	36 265	35 188	97%	63 821
	Endettement à long et moyen terme	Milliers de Dinars				-	49	399	-350	-88%	47
	Échéances à court terme	Milliers de Dinars				-	125	761	-636	-84%	354
	Crédit de Gestion (Financement Import)	Milliers de Dinars				-	71 279	35 105	36 174	103%	63 420

* Les Chiffres arrêtés au 31/12/2021 ont été retraités.

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont: la comptabilité générale et la comptabilité matière. Ces informations provisoires

Commentaires :

* La Société EURO-CYCLES a réalisé au 31 Mars 2022 un chiffre d'affaire de 37 072 Milliers de Dinars, soit une augmentation de 19 % par rapport à la même période de l'année 2021.

* Les investissements au 31 Mars 2022 ont été de l'ordre de 125 000 DT, et consistent essentiellement à des frais engagés pour la préparation de notre projet d'extension et d'intégration verticale.

* Les engagements bancaires de la Société EURO-CYCLES se sont élevés à 71 453 Milliers de Dinars au 31/03/2022, enregistrant une augmentation de 12 % par rapport au 31/12/2021, et 97 % par rapport au 31 Mars 2021, justifiée par l'évolution des encours des Financements des importations en devises et liés à l'augmentations des achats et des stocks.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**NEW BODY LINE**

Siège social : Avenue Ali Balhaouane – 5199 Mahdia – Tunisie.

Indicateurs	1ier Trimestre			Exercice 2021
	2022	2021	Var (%)	
Production Lingerie Basique	97 759	99 404	-1.65%	332 597
Production Lingerie intelligente	62 863	96 702	-34.99%	326 106
Total Production vendue (en unité)	160 622	196 106	-18.09%	658 703
CA Lingerie Basique	1 346 327	1 032 957	30.34%	4 005 573
CA Lingerie intelligente	577 331	847 578	-31.88%	2 816 224
Chiffre d'affaires (en DT)	1 923 658	1 880 535	2.29%	6 821 797
Investissements nets	-	7 697	-	128 822
Endettement LMT	-	-	-	-

(i)- Les chiffres ayant servi pour l'élaboration des indicateurs d'activité trimestriels au 31 mars 2022, sont issus des livres comptables de la société arrêtés **provisoirement** à cette date.

(ii)- Les chiffres de l'exercice 2021 sont audités et définitifs.

COMMENTAIRES**1. Production :**

Durant le 1^{er} trimestre 2022, la production en pièces de NEW BODY LINE a diminué de 18.09% avec un volume global de 160 622 pièces produites et vendues contre 196 106 pièces pour la même période en 2021.

Cette diminution est justifiée par le fait qu'une grande partie de la production est constituée de « grandes pièces » comme les T-Shirt et legging contrairement à la même période de 2021 où nous avons produit beaucoup de petites pièces comme les masques sanitaires.

2. Chiffre d'affaires :

Durant le 1^{er} trimestre 2022, NEW BODY LINE a réalisé un chiffre d'affaires de 1 923 658 DT contre 1 880 535 DT pour la même période en 2021. Soit une évolution de 2.3%.

La production des grandes pièces a augmenté le prix moyen par pièce qui est passé de 9,589 DT en 2021 à 11,976 DT en 2022 soit, une évolution d'environ 25%.

3. Activité commerciale :

Durant le 1^{er} trimestre 2022 nous avons travaillé avec 16 clients dont 5 locaux.

Les éditions de janvier 2022 des salons professionnels tels que le Salon de la lingerie et le salon Inter filière, ont été reportées pour juin 2022.

Nous avons eu beaucoup de demandes de développement d'échantillons et de visites de nouveaux clients Européens à notre usine. Cette forte sollicitation vient de la volonté des clients Européens d'abandonner leurs fournisseurs chinois et d'aller chercher des fournisseurs de proximité suite à l'augmentation vertigineuse des coûts de transport et aux augmentations des prix des matières premières.

C'est une bonne opportunité pour notre société pour renouer de nouveaux contacts et apporter plus de clients pour augmenter notre chiffre d'affaires.

4. Investissements :

La société NBL n'a pas fait un investissement courant le 1^{er} trimestre 2022.

5. Endettement :

La société NBL maintient toujours son niveau d'endettement à LMT à zéro et dispose d'une trésorerie largement excédentaire générant des produits de placements substantiels.

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-**

La Compagnie Internationale de Leasing informe ses honorables actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 14 avril 2022 a décidé la distribution en date du **21 avril 2022**, d'un dividende de **1,900 DT** par action détaillé comme suit :

- **1,675 DT** avec retenue à la source de 10% pour les personnes physiques.
- **0,225 DT** en franchise de retenue à la source.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2022 - AS - 0331

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA “QNB”

Société Anonyme au capital de 394 000 000 DT

Siège social : Rue cité des sciences, Centre urbain nord

B.P 320 – 1080Tunis

QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA informe tous ses actionnaires et le public que l’augmentation en numéraire du capital social décidée par l’Assemblée Générale Extraordinaire du **15 février 2022** a été réalisée, et ce, par l’émission au pair de 24 000 000 actions nouvelles de dix (10) dinars chacune.

Les actions nouvelles émises en numéraire ont été souscrites et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **394 000 000** dinars divisé en **39 400 000** actions nominatives de nominal **10** dinars chacune et l’article **6** des statuts a été modifié en conséquence.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «BIAT SUBORDONNE 2022-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 23 avril 2021, a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a aussi autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 16 mars 2022, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné par Appel Public à l'Epargne, au courant du deuxième trimestre de l'exercice 2022, d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200MD.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200 MD par Appel Public à l'Epargne selon les conditions suivantes :

- Catégorie **A** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ; exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 40 000 000 DT (400 000 obligations subordonnées).
- Catégorie **B** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ;
- Catégorie **C** : **5 ans in fine**, taux fixe **9,15%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,95%** brut l'an ;
- Catégorie **D** : **7 ans dont 2 années de grâce**, taux fixe **9,20%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,00%** brut l'an ;
- Catégorie **E** : **7 ans in fine**, taux fixe **9,45%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,25%** brut l'an ;
- Catégorie **F** : **10 ans dont 5 années de grâce**, taux fixe **9,60%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,35%** brut l'an ;

- Catégorie **G : 10 ans in fine**, taux fixe **9,70%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,45%** brut l'an.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse :

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7,4%	TMM + 1,2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7,8%	TMM + 1,6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8,2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est d'un montant de 150 000 000 dinars, divisé en 1 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 200 000 000 dinars, divisé en 2 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **06/04/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **03/06/2022**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (200 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 2 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 150 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission

Le but de cet emprunt est de permettre à la BIAT de renforcer ses quasi-fonds propres et d'améliorer, par conséquent, ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt :** «BIAT SUBORDONNE 2022-1»
- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.
Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par l'intermédiaire en bourse TUNISIE VALEURS.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/06/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **03/06/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - **Taux fixe :** Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans in fine :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,15%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,00%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans in fine :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,45%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie F d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 335 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie G d'une durée de 10 ans in fine :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,45%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 345 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **A** et **B** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **C**, **E** et **G** feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **D** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la troisième année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **F** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la sixième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **03/06/2027** pour les catégories **A**, **B** et **C**, le **03/06/2029** pour les catégories **D** et **E** et le **03/06/2032** pour les catégories **F** et **G**.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur.

L'émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7.4%	TMM + 1.2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7.8%	TMM + 1.6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8.2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **03 juin** de chaque année.

Pour les catégories A et B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2023**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2027**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2025**.

Pour la catégorie E, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2029**.

Pour la catégorie F, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2028**.

Pour la catégorie G, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2032**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie ce taux est de :

- Catégorie A : 8,75% brut l'an
- Catégorie B : 8,75% brut l'an
- Catégorie C : 9,15% brut l'an
- Catégorie D : 9,20% brut l'an
- Catégorie E : 9,45% brut l'an
- Catégorie F : 9,60% brut l'an
- Catégorie G : 9,70% brut l'an

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2022 à titre indicatif, qui est égale à 6,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,798% pour la catégorie A et B, de 9,198% pour la catégorie C, 9,248% pour la catégorie D, 9,498% pour la catégorie E, 9,598% pour la catégorie F, et 9,698% pour la catégorie G.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de :

- 2,55% pour la catégorie A et B
- 2,95%, pour la catégorie C
- 3,00% pour la catégorie D
- 3,25% pour la catégorie E
- 3,35% pour la catégorie F
- 3,45%, pour la catégorie G

et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 7 catégories :

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans ;
- Catégorie C : 5 ans in fine
- Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie E : 7 ans in fine ;
- Catégorie F : 10 ans dont 5 années de grâce ;
- Catégorie G : 10 ans in fine.

- **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie, cette durée est de :

- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 3 ans ;
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 5 ans ;
- Catégorie E : 7 ans ;
- Catégorie F : 8 ans ;
- Catégorie G : 10 ans.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- Catégorie A : 2,697 années ;
- Catégorie B : 2,697 années ;
- Catégorie C : 4,229 années.
- Catégorie D : 4,166 années ;
- Catégorie E : 5,426 années ;
- Catégorie F : 5,887 années ;
- Catégorie G : 6,828 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la banque :

La BIAT est notée **Caa 1** à long terme avec perspectives négatives pour les dépôts en monnaie locales et en devises et **B3** à long terme pour le risque de contrepartie en monnaie locale et en devise, en date du 24/11/2021 par l'agence de notation Moody's.

Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par l'article 52 c du code de l'IRPP et de l'IS, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BIAT Subordonné 2022-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il n'existe pas d'emprunt obligataire émis par la BIAT coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BIAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BIAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- ***Nature du titre :***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- ***Qualité de crédit de l'émetteur :***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- ***Le marché secondaire :***

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 25/03/2022 sous le numéro 22-1074, du document de référence « BIAT 2022 » enregistré par le CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BIAT, siège 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis, Tunisie valeurs, Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activités relatifs au premier trimestre 2022 et les états financiers arrêtés au 31/12/2021 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2022 et le 30/04/2022.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	211,852	211,936
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	145,482	145,548
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	121,094	121,146
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	130,737	130,799
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	126,507	126,556
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	126,578	126,642
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	121,568	121,616
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	49,055	49,071
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,382	35,396
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	120,368	120,427
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,735	18,743
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	131,308	131,334
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,232	1,232
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	127,114	127,158
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,371	12,375
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	178,890	178,970
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,249	12,253
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	101,791	101,838
19 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	102,185	103,987	104,040
20 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,583	14,586
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
21 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,984	1,988
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
22 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,627	66,648
23 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	137,586	137,664
24 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	104,767	104,794
25 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	112,986	113,033
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
26 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	140,624	140,645
27 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	538,389	538,433
28 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	137,763	137,588
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	180,848	180,029
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	99,451	99,234
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	132,649	132,749
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	164,569	164,197
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	144,859	144,731
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	22,639	22,667
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	95,174	95,315
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2266,823	2274,001
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	133,057	135,141
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	216,686	217,788
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,923	2,927
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,646	2,651
41 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	64,024	63,694
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,351	1,352
43 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,220	1,224
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,193	1,199
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	105,073	105,234
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
47 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1187,879	1139,807	1146,146
48 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	12,679	12,732
49 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,341	10,396
50 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,265	12,308
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
51 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	88,069	88,150
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
52 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,261	1,259

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES								
53	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,644	110,979	111,014
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	101,621	102,855	102,892
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,869	109,580	109,626
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	105,079	106,751	106,797
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,086	109,087	109,144
58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,883	111,544	111,590
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,472	108,089	108,136
60	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,512	105,024	105,066
61	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,642	103,644
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,099	108,788	108,834
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,109	110,974	111,028
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	107,249	107,284
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	105,277	106,455	106,489
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	102,103	102,148
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	106,245	106,290
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,146	105,701	105,748
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,957	107,975	108,001
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,691	106,325	106,372
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	102,939	104,383	104,420
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,582	109,000	109,039
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,256	104,467	104,502
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	109,904	111,359	111,400
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	107,967	108,014
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	108,972	110,802	110,851
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	113,046	113,283
SICAV MIXTES								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	66,230	64,027	63,855
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	99,498	98,916	98,755
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,119	18,207	18,217
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	279,948	280,315
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2272,799	2220,700	2221,274
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	70,374	71,066	71,116
84	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	55,762	56,419	56,445
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	107,125	107,154
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,901	11,580	11,558
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	15,054	15,805	15,746
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,964	15,903	15,945
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	14,003	14,088	14,117
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	8,997	8,989
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	101,175	103,952	103,827
92	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	79,110	82,987	82,625
93	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	87,120	86,713
94	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	101,183	103,904	104,070
95	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	93,645	93,561	93,713
96	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,143	10,139
97	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	95,693	95,259
98	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	153,044	146,992	146,177
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
99	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	103,493	101,579	101,974
100	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	118,376	120,732	121,309
101	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	119,753	120,161	121,288
102	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	186,219	181,656	182,103
103	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	172,970	170,456	170,695
104	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	168,703	167,372	167,544
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	22,411	22,020	22,099
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	142,114	141,425
107	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	159,976	160,388
108	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5236,915	5233,503
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	89,960	90,316	91,143
111	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4559,325	4577,781	4595,025
112	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,081	10,099
113	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	168,487	169,617	170,092
114	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10967,515	10993,214	11036,746
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
115	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	124,018	124,382	124,513

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Tunisienne d'Automobile -STA - » et l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MOURAFIK II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Chargaia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Chargaia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
44. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053

				AFC-	Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GREEE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis

23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Banque Attijari de Tunisie « Attijari-Bank »

Siège social : 24 rue Hédi KARRAY – centre urbain nord 1080 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 avril 2022, la Banque Attijari de Tunisie « Attijari-Bank » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ Liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021 et du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées qui rentrent dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, conclues au cours de l'exercice 2021 :

1. Convention de délégation de la gestion administrative et comptable conclue avec Attijari Recouvrement le 01/01/2021 ;
2. Convention de cession de créances conclue avec Attijari Recouvrement le 21/06/2021, ayant pour objet l'acquisition d'un lot de créances composé de 19 dossiers, dont la valeur s'élève à 18 053 md. Cette transaction a été conclue au prix de 19md ;
3. Convention de cession de créances conclue avec Attijari Recouvrement le 15/12/2021, ayant pour objet l'acquisition d'un lot de créances composé de 2 dossiers, dont la valeur s'élève à 16 400 md. Cette transaction a été conclue au prix de 2md ;
4. Convention de cession de créances conclue avec Attijari Recouvrement le 30/12/2021, ayant pour objet l'acquisition d'un lot de créances inférieures à 500 dt, composé de 13168 dossiers dont la valeur s'élève à 2.083 KTND. La transaction a été conclue au prix de 13.168,000 dt ;
5. Renouvellement crédit participatif avec Attijari Finances de 750mD: avenant signé en date du 01/04/2021 ;

6. Contrat d'assurance en cas de vie « Indemnité de Départ à la Retraire (IDR) » conclu avec Attijari Assurance le 30/11/2021. Ce contrat a pour objet de couvrir les engagements pécuniaires de la banque imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés ;
7. Contrats de mandatement exclusif conclus avec Attijari Finances en date du 31/12/2021 (valorisation Tankmed - valorisation Ooredoo Tunisie - restructuration capital Attijari Sicar) ;
8. Avenant n°1 à la convention de commercialisation des produits de bancassurance conclue avec Attijari Assurances (mise à jour des produits commercialisés + sharing frais de challenge) ;
9. Deux conventions de gestion de Fonds à Capital Risque signées le 17 mars 2022 avec Attijari Sicar, en vertu desquelles la banque met à la disposition d'Attijari Sicar des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 40.000 KDT ;
10. Mise à jour de la convention de délégation de la gestion comptable et administrative établie en date du 01/10/2020 avec Attijari Finance Tunisie. La révision a porté sur le montant des honoraires servis à la banque. Ainsi les honoraires seront de 2 500DT HTVA par mois contre 5 078TND HTVA initialement prévus.

Approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, et après lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2021.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2021 à hauteur de Cent Soixante Millions Quarante Quatre Mille Huit Cent Vingt Six Dinars Huit Cent Soixante Dix Sept Millimes (**160 044 826,877 DT**), et décide de l'affecter comme suit :

(Montant en Dinars)

BENEFICE DE L'EXERCICE	160 044 826,877
REPORT A NOUVEAU	213 937 140,035
RESULTAT A REPARTIR	373 981 966,912
RESERVES LEGALES	-
RESERVES DE REINVESTISSEMENT	40 000 000,000
DIVIDENDES	128 337 290,550
REPORT A NOUVEAU	205 644 676,362

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à Trois Dinars Cent Cinquante Millimes par action (**3,150 Dinars**) et fixe la date de distribution des dividendes pour le **19-04-2022**.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration, fixe la somme annuelle brute et globale de 150 mille Dinars (cent cinquante mille dinars) à titre des jetons de présence pour l'exercice 2021.

Les membres des comités règlementaires percevront en outre une somme annuelle brute et globale de 100 Mille Dinars (cent mille dinars) en rémunération de leurs travaux au sein des réunions desdits comités au cours de l'exercice 2021.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la fin du mandat du commissaire aux comptes, le cabinet « MS Louzir Membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu », et compte tenu de la proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat du cabinet « MS Louzir Membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu » en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois (03) ans pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

2. Le bilan après affectation du résultat comptable :

BILAN APRES AFFECTATION ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021 (UNITE : en milliers de Dinars)

	31/12/2021	31/12/2020 (*)
<u>ACTIF</u>		
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 353 716	1 803 047
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	399 307	238 538
AC3- Créances sur la clientèle	6 344 685	5 979 454
AC4- Portefeuille-titres commercial *	309 458	146 587
AC5- Portefeuille d'investissement *	1 283 433	1 003 918
AC6- Valeurs immobilisées	136 289	132 575
AC7- Autres actifs	425 161	380 823
TOTAL ACTIF	10 252 049	9 684 942
<u>PASSIF</u>		
PA1- Banque Centrale, CCP	400 209	287 079
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	27 122	153 285
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	8 545 048	7 972 358
PA4- Emprunts et ressources spéciales	87 830	134 358
PA5- Autres passifs	417 858	395 753
TOTAL PASSIF	9 478 067	8 942 833
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
CP1- Capital	203 710	203 710
CP2- Réserves	360 981	320 815
CP4- Autres capitaux propres	3 646	3 646
CP5- Résultats reportés	205 645	213 938
CP6- Résultat de la période	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	773 982	742 109
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	10 252 049	9 684 942

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Réserves	Réserve spéciale de réinvestissement	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde avant affectation du résultat au 31/12/2021	203 710	140 981	180 000	3 646	213 937	160 045	902 319
Affectation approuvée par l'AGO du 15/04/2022			40 000		(8 292)	(31 708)	0
Dividendes						(128 337)	(128 337)
Solde après affectation du résultat au 31/12/2021	203 710	140 981	220 000	3 646	205 645	0	773 982

4. Liste des membres du Conseil d'administration.

Les administrateurs	Cursus	Mandat des Administrateurs CA Attijari bank	Mandats des Administrateurs dans d'autres Sociétés
M. Moncef CHAFFAR Président du conseil	- Ex-PDG de banques et ex Vice-Gouverneur de la BCT. - Il est le président du Conseil d'Administration d'Attijari bank Tunisie.	(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.	- Président du Conseil d'Administration à Attijari Assurance (Tunisie) ; - Administrateur à Attijari Europe (France) ;
M. Mohamed EL KETTANI	✓ Responsable de la Banque Commerciale du Maroc, DGA responsable des crédits et des activités parabancaires à la BCM, DG responsable du pôle Banque de Financement et d'Investissement à la BCM, DG à Attijariwafa bank (en charge du pôle Banque de Financement et d'Entreprise). ✓ Il est le PDG d'Attijariwafa bank.	(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.	<u>Mandats dans les filiales Groupe Attijari</u> - Président du Conseil D'Attijari wafa Bank , A Europe, OGM SA Wafa Corporation - Membre au Conseil d'Administration de Wafa Bank - Administrateur à : ✓ Wafa Assurance, Wafasalaf,wafa immobilier <u>Mandats dans les filiales Hors Groupe Attijari Wafa</u> - Président du Conseil d'Administration Conseil Fondation Actua et Fondation attijari wafaBank , - Administrateur à : ✓ Atijari de tunisie ,egypt, CBAO ,Mali ; Adalu carthage ,Sté Ivoirienne ,Al MADA, CIMIR, CGEM , Fondation

			ONA, ✓ Président de l'association gestion centre des TPE Solidaire
M. Jose REIG ECHEVESTE	• Ex-responsable dans des banques espagnoles notamment Banco Central, Banco De Valencia et Banco Central Hispano. • Il est DGA au Grupo Santander, du Pôle filiales Afrique du Nord & de l'Ouest. • Membre du Comité des Grands Risques • Membre du Comité d'Audit Interne d'Attijari Bank Tunis • Membre du Comité d'audit et des comptes de AWB - Maroc	• (3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.	• Administrateur d'Attijariwafa bank – Maroc. • Administrateur au Conseil d'Attijari Bank Tunisie • Administrateur au Conseil d'Attijariwafa Bank Europe • Administrateur au Conseil d'Attijari Factoring
M. Boubker JAI	• Ex-responsable au niveau de la Banque Commerciale du Maroc.	• (3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.	• Administrateur du Centre Monétique Interbancaire (Maroc) • Membre du Conseil d'Administration de Visa International. • Administrateur CBAO au Sénégal • Administrateur Sté Ivoirienne de Banqu SIB • Administrateur Sté Commerciale de Banque Cameroun (SCB) • Administrateur Wafaaassurance au Maroc et Attijari Wafa bank Europe en France • Membre au Conseil d'Administration à Attijari Bank Tunisie • Administrateur Groupe Attijariwafa bank

M. Talal EL BELLAJ	- Ex-responsable au niveau de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie. - Directeur général des risques Groupe	(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.	- Membre du Conseil d'Administration à Attijari Bank Tunisie - Administrateur Attijari International Bank Offshore - Administrateur au sein du CA de la SMAEX - Administrateur Attijari Factoring
M. Ahmed Ismail DOUIRI Représentant permanent d'Andalucarthage	- Ancien responsable stratégie et développement Groupe - Directeur Général à Attijariwafa bank depuis 2008 et l'un des quatre membres du Comité de Direction Générale dirigeant le 1^{er} groupe financier d'Afrique du Nord, responsable du pôle Finance, Transformation et Opérations.	(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.	Membre au Conseil d'Administration à Attijari Bank Tunisie
Mr.Rachid Kettani Représentant d'Andalucarthage	- Ancien responsable stratégie et développement Exécutif Attijari Wafa Bank - Responsable région du nord Maroc Asie. - Ex responsable au sein de la Banque Mondiale - Directeur Exécutif en charge de la direction Financière Group	(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.	- Membre au Conseil d'Administration à Attijari Bank Tunisie - Membre au Conseil d'Administration de plusieurs filiales : -CBO sénégal -Wafa SALAF -BANK ASSAFA.
Mme. Zohra DRISS BOUSLAMA Représentante du Groupe Driss	PDG et DG de plusieurs hôtels du Groupe Driss.	(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.	- Membre du Conseil d'Administration de Hotel Kantaoui Marhaba - Membre au Conseil d'Administration à Attijari Bank Tunisie
M. Mzoughi MZABI Représentant du Groupe MZABI	L'un des fondateurs du Groupe MZABI. PDG de plusieurs sociétés du Groupe	(3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.	- Administrateur dans l'ensemble des sociétés anonymes du groupe Artes,Artegros, Sidef Sicar,Adef,Afrivaleurs,Bestoplast,Maghreb , Invest,Royal Garden Palace .Palm Azur ,Atlandide,SITI, et SANES - Administrateur à attijari Bank Tunisie et Attijari Assurance(Tunisie)

			• Membre du Conseil d'Administration de COFIB capital.
M. Ali KADIRI Administrateur indépendant	• Analyste Financier Internationales Casablanca Directeur Associé au Maroc • Consultant en Stratégie et développement et Formateur • Menaging Partner à Dictys • Consultant et conseiller à Caixa Bank Maroc • Ex DG à Caixa Bank	• (3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.	• Administrateur indépendant à Attijari Bank Tunisie • Administrateur Indépendant Al Barid Cash Maroc • Administrateur Indépendant et président du comité d'Audit à Alliances Derna
Mohamed Ali ABABOU Membre indépendant	• Ancien Directeur du développement (Etude, Marketing et contrôle de Gestion • Durant sa carrière il a occupé différents postes au sein de la société Générale Marocaine de Banques • Ex-Directeur Général société Générale Marocaine de Banques	• (3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.	• Administrateur de Diana Holding • Administrateur HPS SWITCH et président du comité d'Audit • Administrateur à Attijari Bank Tunisie + Président du comité des risques • Administrateur de Holmacon Insurance Activities
M. Boubaker MEHRI Représentant des actionnaires minoritaires	• Administrateur de DELICE Holding.	• ((3) trois années (2021-2022 & 2023) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.	• Administrateur DELICE HOLDING • Administrateur Centrale Laitière Sidi Bouzid • Administrateur Centrale Laitière du Cap Bon • Administrateur Société boisson du Cap Bon • Administrateur La Compagnie Fromagère • Administrateur Société de développement agricole SDA Hafsia • Administrateur Centrale Laitière du Nord • Administrateur Société des eaux minérales

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 29 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Samir LABIDI et M. Abderrazak GABSI.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2021

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	4.1	320 732	131 656	189 076	143,6%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	79 642	74 671	4 971	6,7%
AC3 - Créances sur la clientèle	4.3	12 844 794	11 924 837	919 957	7,7%
a- Comptes débiteurs		2 197 969	1 875 926	322 043	17,2%
b- Autres concours à la clientèle		10 175 260	9 576 312	598 948	6,3%
c- Crédits sur ressources spéciales		345 272	345 183	89	0,0%
d- Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT		126 293	127 416	(1 123)	(0,9%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4.4	5 529	9 538	(4 009)	(42,0%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	4.5	3 225 328	1 863 588	1 361 740	73,1%
AC6 - Valeurs immobilisées	4.6	147 868	143 167	4 701	3,3%
AC7 - Autres actifs	4.7	285 303	274 658	10 645	3,9%
Total des actifs		16 909 196	14 422 115	2 487 081	17,2%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	4.8	2 216 896	1 943 568	273 328	14,1%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	1 584 996	825 754	759 242	91,9%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	9 858 300	8 777 935	1 080 365	12,3%
a- Dépôts à vue		2 893 114	2 735 294	157 820	5,8%
b- Autres dépôts et avoirs		6 965 186	6 042 641	922 545	15,3%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.11	653 042	657 067	(4 025)	(0,6%)
a- Emprunts matérialisés		320 772	326 163	(5 391)	(1,7%)
b- Autres fonds empruntés		-	-	-	-
c- Ressources spéciales		332 270	330 904	1 366	0,4%
PA5 - Autres passifs	4.12	837 565	591 592	245 973	41,6%
Total des passifs		15 150 799	12 795 916	2 354 883	18,4%

Capitaux propres

CP1 - Capital	4.13	320 000	320 000	-	-
CP2 - Réserves	4.13	1 232 980	1 161 809	71 171	6,1%
CP3 - Actions propres	4.13	(976)	(1 010)	34	3,4%
CP4 - Autres capitaux propres	4.13	43 098	43 098	-	-
CP5 - Résultats reportés	4.13	150	19	131	689,5%
CP6 - Résultat de l'exercice	4.13	163 145	102 283	60 862	59,5%
Total des Capitaux propres		1 758 397	1 626 199	132 198	8,1%
Total des capitaux propres et passifs		16 909 196	14 422 115	2 487 081	17,2%

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2021

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 461 824	1 597 245	(135 421)	(8,5%)
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		564 509	819 146	(254 637)	(31,1%)
b- En faveur de la clientèle		817 160	697 944	119 216	17,1%
c- En faveur de l'État		80 155	80 155	-	-
HB2 - Crédits documentaires	5.2	633 919	487 076	146 843	30,1%
Débiteurs par accréditifs export devises		35 357	5 078	30 279	596,3%
Débiteurs par accréditifs import devises		598 562	481 998	116 564	24,2%
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.3	2 215 000	1 770 000	445 000	25,1%
Total des passifs éventuels		4 310 743	3 854 321	456 422	11,8%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	5.4	531 898	445 320	86 578	19,4%
Crédits notifiés non utilisés		531 898	445 320	86 578	19,4%
HB5 - Engagements sur titres	5.5	6 582	2 832	3 750	132,4%
a- Participations non libérées		6 582	2 832	3 750	132,4%
b- Autres		-	-	-	-
Total des engagements donnés		538 480	448 152	90 328	20,2%
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	5.6	7 163 830	6 554 678	609 152	9,3%
Total des engagements reçus		7 163 830	6 554 678	609 152	9,3%

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2021	Jusqu'au 31/12/2020	Ecart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	1 180 007	1 121 626	58 381	5,2%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		5 783	7 707	(1 924)	(25,0%)
b- Opérations avec la clientèle		1 138 218	1 081 628	56 590	5,2%
c- Autres intérêts et revenus assimilés		36 006	32 291	3 715	11,5%
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	160 989	146 180	14 809	10,1%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	25 537	22 770	2 767	12,2%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	194 869	99 257	95 612	96,3%
Total produits d'exploitation bancaire		1 561 402	1 389 833	171 569	12,3%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	(706 491)	(695 573)	(10 918)	1,6%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		(225 173)	(160 402)	(64 771)	40,4%
b- Opérations avec la clientèle		(448 547)	(504 880)	56 333	(11,2%)
c- Emprunts et ressources spéciales		(32 030)	(29 830)	(2 200)	7,4%
d- Autres intérêts et charges		(741)	(461)	(280)	60,7%
CH2 - Commissions encourues		(4 914)	(4 318)	(596)	13,8%
Total charges d'exploitation bancaire		(711 405)	(699 891)	(11 514)	1,6%
Produit Net Bancaire		849 997	689 942	160 055	23,2%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de val eurs sur créances, hors bilan et passif		(235 066)	(220 743)	(14 323)	6,5%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de val eurs sur portefeuille d'investissement		(6 589)	(13 496)	6 907	(51,2%)
PR7 - Autres produits d'exploitation		830	759	71	9,4%
CH6 - Frais de personnel	6.8	(259 745)	(204 279)	(55 466)	27,2%
CH7 - Charges générales d'exploitation	6.9	(76 289)	(72 107)	(4 182)	5,8%
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 934)	(12 798)	(136)	1,1%
Résultat d'exploitation		260 204	167 278	92 926	55,6%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.10	(2 066)	(869)	(1 197)	137,7%
CH11 - Impôt sur les bénéfices		(72 611)	(48 360)	(24 251)	50,1%
Résultat des activités ordinaires		185 527	118 049	67 478	57,2%
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(22 382)	(15 766)	(6 616)	42,0%
Résultat net de l'exercice		163 145	102 283	60 862	59,5%

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2021	Jusqu'au 31/12/2020	Ecart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 339 465	1 347 716	(8 251)	(0,6%)
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(711 439)	(680 257)	(31 182)	(4,6%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		3 153	8 317	(5 164)	(62,1%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 197 681)	(1 789 041)	591 360	33,1%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		1 082 927	225 006	857 921	381,3%
Titres de placement		1 409	(275)	1 684	612,4%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(323 717)	(330 497)	6 780	2,1%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		167 185	83 841	83 344	99,4%
Impôt sur les bénéfices		(43 757)	(35 632)	(8 125)	(22,8%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	7.1	317 545	(1 170 822)	1 488 367	127,1%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		188 988	98 258	90 730	92,3%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 288 776)	(220 691)	(1 068 085)	(484,0%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(17 635)	(18 934)	1 299	6,9%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	7.2	(1 117 423)	(141 367)	(976 056)	(690,4%)
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		-	(17)	17	(100,0%)
Emission d'emprunts		70 000	70 000	-	-
Remboursement d'emprunts		(76 635)	(56 621)	(20 014)	(35,3%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		1 329	15 006	(13 677)	(91,1%)
Dividendes versés		(31 886)	-	(31 886)	-
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	7.3	(37 192)	28 368	(65 560)	(231,1%)
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(837 070)	(1 283 821)	446 751	34,8%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(2 580 022)	(1 296 201)	(1 283 821)	(99,0%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	7.4	(3 417 092)	(2 580 022)	(837 070)	(32,4%)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTES AU 31 décembre 2021

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64.000.000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Mohamed V, 1001 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales, 180 agences et 4 espaces de libre-service.

La Banque finance tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2021 comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
Actionnaires			
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 134	160 745 670	50,23%
L'État Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 461	267 305	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 913 337	24 566 685	7,67%
CTAMA	1 982 863	9 914 315	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 372 677	6 863 385	2,14%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	789 652	3 948 260	1,23%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	8 616 531	43 082 655	13,46%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	14 714 111	73 570 555	22,99%
ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	3 477 588	17 387 940	5,43%
RACHAT ACTIONS PROPRES	129 299	646 495	0,20%
TOTAL	64 000 000	320 000 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long terme sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.1.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3- Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2022-02 du 04 Mars 2022, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi la présentation des engagements de la population classée 0 et 1 devraient être regroupés dans les segments suivants :

- Engagements sur les professionnels du secteur privé

- *Agriculture
- *Industries mécaniques et électriques
- *Oléifacteurs
- *Industries agroalimentaires
- *Industries pharmaceutiques
- *Autres industries
- *Bâtiments et travaux publics
- *Tourisme
- *Agences de voyage
- *Agences de location de voitures
- *Promotion immobilière
- *Exportateurs d'huile d'olive
- *Commerce
- *Santé
- *Télécom et TIC
- *Autres services

- Contreparties publiques

- *Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels
- *Autres organismes publics

- Particuliers

- *Particuliers du secteur privé : crédits logements
- *Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation
- *Particuliers du secteur public : crédits logements
- *Particuliers du secteur public : crédits à la consommation

Pour chaque groupe de contreparties, la banque a déterminé un taux de migration moyen estimé sur un historique de cinq ans (année 2020 et année de référence exclues). Le taux de migration est calculé en application de la formule suivante :

$$TM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 \& 1 du groupe (i) de l'année N - 1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements classés 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3, 4 et 5 à la fin de l'année N.

Les taux de migration historique du groupe de contreparties "gi" sont majorés par les taux « Δgi » suivants:

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	5,00%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Industries agroalimentaires	1,25%
industries pharmaceutiques	1,00%
Autres Industries	3,50%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyages	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion Immobilière	5,00%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,50%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	2,75%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	5,00%
Autres organismes publics	1,50%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	1,50%
Consommation_Privé	2,00%
Crédits logements_Public	1,00%
Consommation_Public	1,50%

Le calcul des provisions collectives devrait être effectué en application des taux de provisionnement standards TPgi qui se présentent comme suit:

Groupe de contreparties	TPgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	30,00%
Industries mécaniques et électriques	30,00%
Oléifacteurs	30,00%
Industries agroalimentaires	30,00%
Industries pharmaceutiques	30,00%
Autres Industries	30,00%
BTP	30,00%
Tourisme	30,00%
Agences de voyages	30,00%
Agence de location de voitures	30,00%
Promotion Immobilière	25,00%
Exportateurs d'huile d'olive	30,00%
Commerce	30,00%
Santé	30,00%
Télécom et TIC	30,00%
Autres services	30,00%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	30,00%
Autres organismes publics	30,00%

Particuliers	
Crédits logements_Privé	15,00%
Consommation_Privé	30,00%
Crédits logements_Public	15,00%
Consommation_Public	30,00%

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces deux paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe et taux de provision spécifique au groupe).

3.1.4- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

-Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

-Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière pour les titres cotés et leur juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet de provisions.

Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti. Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

3.2.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique:

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'État Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre.

Traitement des participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés:

En application des dispositions de la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 et conformément à la NCT 25, les titres de participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés sont considérés comme des crédits à la clientèle.

Traitement des titres de participation avec sortie libre:

L'évaluation de ces titres est faite en se basant sur la valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.3- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNISRE.

3.5- Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres:

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale. Le calcul de cette provision est détaillé dans la note 4.12.

3.7- Règles de comptabilisation et d'évaluation des avoirs et dettes en devises

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, la BNA tient une comptabilité multidevises. Ainsi, les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité de chacune des devises correspondantes. Ensuite, elles sont converties en Dinars. Le processus de tenue de la comptabilité multidevises se fait comme suit:

- Comptabilisation dans la devise d'origine
- Conversion des charges et produits en dinars sur la base du cours de change au comptant relatif à chaque devise au moment de leur prise en compte
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

3.8- Faits marquants de l'exercice 2021

Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 06/05/2021, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 50.000 mDT susceptible d'être porté à un maximum de 70.000 mDT, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne dont la durée de vie est de 5 ans pour les catégories A et C et 7 ans dont deux années de grâce pour les catégories B et D . Les intérêts sont calculés au taux de 8,6% et/ou TMM + 2,25% pour la catégorie A, au taux de 9,1% et/ou TMM + 2,5% pour la catégorie C, au taux de 8,8% et/ou TMM + 2,5% pour la catégorie B et au taux de 9,3% et/ou TMM+2,75% pour la catégorie D. L'emprunt a été clôturé avec succès le 09/06/2021 pour un montant 70.000 mDT.

La banque a procédé à la cession à sa filiale de recouvrement de créances « la SOFINREC » de deux lots de créances compromises. Le montant des créances du premier lot s'élève à 27.249 mDT dont 430 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées, s'élèvent respectivement à 24.120 mDT et 2.832 mDT. Le montant de créances du deuxième lot s'élève à 853mDT. Les reprises de provisions s'élèvent à 853mDT.

La compagnie AMI Assurances a procédé à une opération d'augmentation de son capital. À l'issue de cette opération, la Banque nationale agricole a porté sa participation directe dans le capital de l'assureur à 45,22% et devient par conséquent actionnaire majoritaire de la société.

Convaincu de l'importance de la solidarité de toutes les forces pour surmonter la situation actuelle du pays, la banque a fait don d'un montant de 22.382 mDT au profit du ministère de l'éducation.

Banque citoyenne et responsable, la BNA s'est impliquée dans une démarche de responsabilité sociétale par la réhabilitation et l'aménagement de 6 établissements scolaires sis dans différents gouvernorats.

Suite à l'accord signé le 26 Juillet 2021 entre l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), la Fédération générale des banques et des établissements financiers et l'Union générale tunisienne du travail, il a été décidé de porter les indemnités servies aux personnels des banques et des établissements financiers à l'occasion du départ à la retraite de six à douze mois de salaire, et ce à compter du 31 mai 2021.

4- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 320.732 mDT au 31/12/2021 contre 131.656 mDT au 31/12/2020, soit une augmentation de 189.076 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit:

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Avoirs en caisse en dinars	52 360	43 967	8 393	19,1%
Avoirs en caisse en devises	5 532	4 424	1 108	25,0%
Avoirs auprès de la BCT en dinars	122 897	4 512	118 385	2623,8%
Avoirs chez la BCT en devises	86 846	54 695	32 151	58,8%
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(451)	(451)	-	-
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	30 710	14 145	16 565	117,1%
Mouvements IBS	22 455	9 981	12 474	125,0%
Avoirs auprès du CCP	383	383	-	-
Total	320 732	131 656	189 076	143,6%

Ratio de liquidité

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2021 de 100%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2021, un ratio de liquidité de 104,1%.

	31/12/2021	31/12/2020
Ratio de liquidité	104,10%	142,79%

Les mouvements des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2021
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(451)	-	-	-	(451)
Total	(451)	-	-	-	(451)

4.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 79.642 mDT au 31/12/2021 contre 74.671 mDT au 31/12/2020, soit une augmentation de 4.971 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
A - Créances sur les établissements bancaires	54 202	46 610	7 592	16,3%
Comptes courants & autres créances	14 178	6 593	7 585	115,0%
Prêts sur le marché monétaire en dinars (*)	40 000	40 000	-	-
Intérêts à percevoir	24	17	7	41,2%
B - Créances sur les établissements financiers	25 716	28 337	(2 621)	(9,2%)
Comptes courants	1 374	1 517	(143)	(9,4%)
Prêts à MLT	23 553	26 705	(3 152)	(11,8%)
Créances rattachées sociétés de leasing	-	(48)	48	100,0%
Intérêts à percevoir	789	163	626	384,0%
Total brut	79 918	74 947	4 971	6,6%
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(276)	(276)	-	-
Total net	79 642	74 671	4 971	6,7%

(*) Ce montant correspond à un prêt accordé à la BFT. La BNA a bénéficié de la garantie de l'Etat pour la totalité du montant sus-indiqué.

Les créances sur les établissements bancaires ne sont pas matérialisées par des titres et ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale. Les créances sur les établissements financiers correspondent à des prêts MLT accordés aux sociétés de leasing. Elles ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	14 178	40 024	-	-	-	54 202
Comptes courants & autres créances	14 178	-	-	-	-	14 178
Prêts sur le marché monétaire en dinars	-	40 000	-	-	-	40 000
Intérêts à percevoir	-	24	-	-	-	24
B - Créances sur les établissements financiers	1 374	4 036	10 084	10 222	-	25 716
Comptes courants	1 374	-	-	-	-	1 374
Prêts à MLT	-	3 247	10 084	10 222	-	23 553
Intérêts à percevoir	-	789	-	-	-	789
Total au 31 décembre 2021	15 552	44 060	10 084	10 222	-	79 918
Total au 31 décembre 2020	8 110	41 913	16 376	8 548	-	74 947

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	-	-	-	54 202	54 202
B - Créances sur les établissements financiers	-	-	-	25 716	25 716
Total brut au 31 décembre 2021	-	-	-	79 918	79 918
Total brut au 31 décembre 2020	-	-	-	74 947	74 947

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit:

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2021
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(276)	-	-	-	(276)
Total	(276)	-	-	-	(276)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 276 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

4.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2021 à 12.844.794 mDT contre 11.924.837 mDT au 31/12/2020, enregistrant ainsi une augmentation de 919.957 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Engagements bruts agricoles	1 034 664	962 960	71 704	7,4%
Comptes débiteurs	128 179	97 360	30 819	31,7%
Autres concours à la clientèle	533 693	520 106	13 587	2,6%
Crédits sur ressources spéciales	242 463	236 956	5 507	2,3%
Intérêts impayés et créances rattachées	135 535	112 453	23 082	20,5%
Produits constatés d'avance	(5 206)	(3 915)	(1 291)	(33,0%)
Engagements bruts commerciaux et industriels	13 654 454	12 519 995	1 134 459	9,1%
Comptes débiteurs	2 175 758	1 854 682	321 076	17,3%
Autres concours à la clientèle	10 982 119	10 182 502	799 617	7,9%
Crédits sur ressources spéciales	100 822	106 218	(5 396)	(5,1%)
Intérêts impayés et créances rattachées	445 903	417 519	28 384	6,8%
Produits constatés d'avance	(50 148)	(40 926)	(9 222)	(22,5%)
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	126 293	127 416	(1 123)	(0,9%)
Encours brut	14 815 952	13 610 912	1 205 040	8,9%
Provisions sur créances à la clientèle	(1 429 924)	(1 230 006)	(199 918)	(16,3%)
Provisions sur créances classées	(824 988)	(733 630)	(91 358)	(12,5%)
Provisions additionnelles	(430 265)	(367 113)	(63 152)	(17,2%)
Provisions collectives sur créances non classées	(174 671)	(129 263)	(45 408)	(35,1%)
Intérêts et agios réservés	(541 234)	(456 069)	(85 165)	(18,7%)
Sur engagements agricoles	(90 272)	(83 266)	(7 006)	(8,4%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(450 962)	(372 803)	(78 159)	(21,0%)
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(1 971 158)	(1 686 075)	(285 083)	(16,9%)
Encours net	12 844 794	11 924 837	919 957	7,7%

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit:

	31/12/2021	30/12/2020
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	55 660	55 843
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	476
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	56 136	56 319
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	67 843	68 783
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	2 314
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	70 157	71 097
Total	126 293	127 416

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2021
Créances douteuses					
Provisions individuelles sur créances classées	(733 630)	(151 749)	60 391	-	(824 988)
Provisions additionnelles	(367 113)	(80 139)	16 987	-	(430 265)
Provisions collectives	(129 263)	(45 408)	-	-	(174 671)
Total	(1 230 006)	(277 296)	77 378	-	(1 429 924)

La ventilation des créances brutes de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements bruts agricoles	557 809	102 425	94 874	210 803	68 753	1 034 664
Engagements bruts commerciaux et industriels	4 061 696	5 172 796	1 388 751	2 423 978	607 233	13 654 454
Comptes courants associés	-	541	-	-	-	541
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	126 293	-	-	-	-	126 293
Total au 31 décembre 2021	4 745 798	5 275 762	1 483 625	2 634 781	675 986	14 815 952
Total au 31 décembre 2020	4 334 398	4 788 760	1 251 918	2 588 446	647 390	13 610 912

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Encours brut	142 037	2 860	-	14 671 055	14 815 952
Provisions sur créances à la clientèle	(2 003)	-	-	(1 427 921)	(1 429 924)
Intérêts et agios réservés	-	-	-	(541 234)	(541 234)
Total brut au 31 décembre 2021	140 034	2 860	-	12 701 900	12 844 794
Total brut au 31 décembre 2020	143 988	1 097	-	11 779 752	11 924 837

4.3.1- Eligibilité au refinancement de la Banque Centrale

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit:

	Agricoles	Commerciales & industrielles	31/12/2021	30/12/2020
Créances éligibles au refinancement	147 393	4 029 338	4 176 731	3 416 824
Créances non éligibles au refinancement	386 300	6 952 781	7 339 081	7 285 784
Total	533 693	10 982 119	11 515 812	10 702 608

4.3.2- Mouvements de créances douteuses sur la clientèle

Les mouvements de créances douteuses sur la clientèle et les provisions correspondantes se présente comme suit

	31/12/2020	Concours nets de l'exercice	Dotations	Reprises	Int et agios réservés	31/12/2021
Créances douteuses nettes des provisions et agios réservés	1 017 772	216 688	(231 888)	73 292	(74 820)	1 001 044
Total	1 017 772	216 688	(231 888)	73 292	(74 820)	1 001 044

4.3.3- Ratios de solvabilité

En application de la circulaire BCT n° 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. Au 31 décembre 2021, la BNA affiche un ratio de solvabilité de 19,91% et un ratio Tier One de 15,88%.

	Seuil régi.	31/12/2021	31/12/2020
Ratio de solvabilité	10%	19,91%	19,80%
Tier One	7%	15,88%	15,40%

4.3.4- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2021 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Classe 0	11 981 499	9 936 540	11 905 607	9 865 838	-	-	(120)	(191)
Classe 1	1 498 129	2 267 663	1 484 415	2 251 182	-	-	(5 695)	(6 013)
Total créances courantes	13 479 628	12 204 203	13 390 022	12 117 020	-	-	(5 815)	(6 204)
Classe 2	37 035	83 407	35 484	81 893	(2 659)	(8 319)	(4 541)	(8 260)
Classe 3	113 639	225 268	112 239	220 395	(18 642)	(46 849)	(24 219)	(35 991)
Classe 4	2 632 068	2 257 380	2 333 465	1 971 857	(1 251 338)	(1 058 876)	(480 299)	(389 988)
Total créances classées	2 782 742	2 566 055	2 481 188	2 274 145	(1 272 639)	(1 114 044)	(509 059)	(434 239)
Total créances en mDT	16 262 370	14 770 258	15 871 210	14 391 165	(1 272 639)	(1 114 043)	(514 874)	(440 442)
Taux des créances classées	17,11%	17,37%	15,63%	15,80%				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et les intérêts et agios réservés	64,03%	60,34%	69,85%	66,07%				

4.3.5- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2022-02 du 4 Mars 2022, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 31 décembre 2021, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 174.671 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0 et 1)				Provision Collective
	HFB	TMMgi	Δgi	TPgi	
Professionnels du secteur privé					
Agriculture	579 235	8,56%	5,00%	30,00%	23 555
Industries mécaniques et électriques	789 184	1,37%	4,00%	30,00%	12 723
Oléifacteurs	188 169	5,59%	1,25%	30,00%	3 859
Industries agroalimentaires	707 009	1,75%	1,25%	30,00%	6 360
Industries pharmaceutiques	17 902	8,58%	1,00%	30,00%	515
Autres industries	828 484	3,68%	3,50%	30,00%	17 846

<i>BTP</i>	389 394	2,09%	5,00%	30,00%	8 278
<i>Tourisme</i>	127 251	6,63%	9,00%	30,00%	5 967
<i>Agences de Voyages</i>	7 371	12,09%	7,75%	30,00%	439
<i>Agence de location de voitures</i>	1 164	19,47%	7,50%	30,00%	94
<i>Promotion Immobilière</i>	486 671	4,69%	5,00%	25,00%	11 793
<i>Exportateurs d'huile d'olive</i>	202 784	0,00%	1,00%	30,00%	608
<i>Commerce</i>	1 171 984	5,16%	1,50%	30,00%	23 420
<i>Santé</i>	40 676	7,87%	1,00%	30,00%	1 082
<i>Télécom et TIC</i>	54 361	1,25%	1,00%	30,00%	366
<i>Autres services</i>	540 848	4,35%	2,75%	30,00%	11 518
Contreparties publiques					
<i>Entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels</i>	229 757	0,00%	5,00%	30,00%	3 446
<i>Autres organismes publics</i>	4 525 002	0,00%	1,50%	30,00%	20 363
Particuliers					
<i>Crédits logements_Privé</i>	279 304	5,37%	1,50%	15,00%	2 878
<i>Consommation_Privé</i>	538 540	5,76%	2,00%	30,00%	12 529
<i>Crédits logements_Public</i>	130 045	0,89%	1,00%	15,00%	369
<i>Consommation_Public</i>	1 098 250	0,52%	1,50%	30,00%	6 662
Total Classes 0 & 1	12 933 385				174 671

4.3.6- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2021, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2021 s'élève à 430.265 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 63.152 mDT par rapport au 31/12/2020 et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2021 des dotations complémentaires pour un montant de 80.139 mDT et des reprises pour un montant de 16.987 mDT.

4.3.7- Créances consolidées et créances prises en charge par l'État

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'État a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272.325 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Pour le traitement comptable, la BNA a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 25 ans arrive à terme au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2021 (3)	Encours au 31/12/2021 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	7 180	6 130	1 050
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	126 942	145 383	32 675	28 072	4 602
Total en mDT	329 592	153 637	175 955	39 855	34 202	5 653

4.3.8- Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2021 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					
		Office des Céréales	ETAP	TRANSTU	O.T.D	O.N.H	El Fouledh
Engagements au 31/12/2020	4 288 918	3 303 107	59 627	84 656	142 178	84 343	84 581
Engagements au 31/12/2021	5 176 212	3 940 881	70 540	94 412	162 221	180 469	94 242
Garanties de l'état au 31/12/2021	2 992 416	2 344 881	-	94 412	161 722	180 469	72 185
Autres Garanties au 31/12/2021	1 630 332	1 596 000	25 000	-	500	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2021	33 388	-	-	-	-	-	21 395
Classe au 31/12/2021	-	0	0	0	0	0	4
Provisions au 31/12/2021	4 069	-	-	-	-	-	-

4.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 5.529 mDT au 31/12/2021 contre 9.538 mDT au 31/12/2020, soit une diminution de 4.009 mDT due essentiellement à la diminution des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 6.603 mDT au 31/12/2020 à 4.338 au 31/12/2021.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	31/12/2020	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	31/12/2021
I- Titres de placement	3 253	(598)	(1 408)	64	1 311
1.1 Titres émis par les organismes publics	-	-	-	-	-
1.2 Titres émis par les entreprises liées	605	-	(263)	(113)	229
Valeurs brutes	605	-	(263)	(113)	229
Provisions	-	-	-	-	-
1.3 Titres émis par les entreprises associées	2 067	(83)	(1 044)	30	970
Valeurs brutes	2 191	-	(1 044)	-	1 147
Provisions	(124)	(83)	-	30	(177)
1.4 Titres émis par les co-entreprises	-	-	-	-	-
1.5 Autres titres émis	581	(515)	(101)	147	112
Valeurs brutes	1 161	-	(101)	-	1 060
Provisions	(580)	(515)	-	147	(948)
II- Titres de transactions	6 285	198	(2 265)	-	4 218
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	6 285	198	(2 265)	-	4 218
Bons du trésor	6 603	-	(2 265)	-	4 338
Créances et dettes rattachées	(318)	198	-	-	(120)
2.2 Titres de transaction à revenu variable	-	-	-	-	-
Total net	9 538	(400)	(3 673)	64	5 529

Le Portefeuille-titres commercial est composé de titres de placement et de titres de transaction.

Les titres de placement sont composés de titres cotés et non cotés, à revenu variable.

Les titres de transactions sont composés de bons du trésor cessibles, à revenu fixe.

4.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 3.225.328 mDT au 31/12/2021 contre 1.863.588 mDT au 31/12/2020.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investis- sement	Titres participatifs	Obligations	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2021
Valeur brute au 31/12/2021	254 182	75 000	165 525	41 770	380 716	32 798	2 248 191	3 198 182
Valeur au 1er janvier	185 282	35 000	106 570	38 520	323 473	43 691	1 176 871	1 909 407
Acquisitions / souscriptions	68 901	40 000	114 000	3 250	81 750	-	1 156 029	1 463 930
Cessions / Remboursement	-	-	(55 045)	-	(24 507)	(10 893)	(84 709)	(175 154)
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	905	2 995	6 966	-	27 577	15	116 375	154 833
Provisions au 31 décembre 2021	(58 884)	-	-	(3 453)	(65 353)	-	-	(127 690)
Provisions au 1er janvier	(57 344)	-	-	(3 769)	(59 958)	-	-	(121 071)
Reclassements	(30)	-	-	-	-	-	-	(30)
Dotations	(3 701)	-	-	(169)	(6 850)	-	-	(10 720)
Reprises	2 192	-	-	485	1 455	-	-	4 132
Valeur nette au 31/12/2021	196 203	77 995	172 491	38 317	342 940	32 813	2 364 566	3 225 328
Valeur brute au 31/12/2020	185 282	35 000	106 570	38 520	323 473	43 691	1 176 871	1 909 407
Créances rattachées	279	2 435	5 006	-	24 283	15	43 234	75 252
Provisions au 31/12/2020	(57 344)	-	-	(3 769)	(59 958)	-	-	(121 071)
Valeur nette au 31/12/2020	128 217	37 435	111 576	34 751	287 798	43 706	1 220 105	1 863 588

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit:

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Titres cotés	154 374	85 473	68 901	80,6%
Titres non cotés	99 209	99 210	(1)	(0,0%)
Titres OPCVM	599	599	-	-
Total	254 182	185 282	68 900	37,2%

Le portefeuille titres d'investissement se détaillent au 31/12/2021 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur brute au 31/12/2020	Acquisitions / Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31/12/2021	Provisions	Valeur nette au 31/12/2021
SICAF Participations	99,99%	500	-	-	500	-	500
BNA Capitaux	99,00%	4 950	-	-	4 950	-	4 950
SOFINREC	97,82%	13 475	-	-	13 475	-	13 475
SICAR INVEST	59,80%	6 616	-	-	6 616	-	6 616
SOIVM SICAF	66,57%	2 735	-	-	2 735	-	2 735
SODET SUD	42,96%	9 826	-	-	9 826	-	9 826
AMI	52,16%	30 981	67 827	-	98 808	(18 987)	79 821
SIMPAR	34,28%	1 530	-	-	1 530	-	1 530
Tunisie Informatique Services	30,00%	75	-	-	75	-	75
AGROSERVICES	29,85%	60	-	-	60	-	60
LES CÉILLETS	29,39%	265	-	-	265	(265)	-
SICAV BNA	29,89%	509	-	-	509	-	509
SOGEST	20,00%	4	-	-	4	(4)	-
ESSOUKNA	0,04%	1	-	-	1	-	1
Placement Obligataire SICAV	0,03%	90	-	-	90	-	90
SIVIA	0,00%	-	-	-	-	-	-
SPI MADINA	0,00%	-	-	-	-	-	-
Parts dans les entreprises liées		71 617	67 827	-	139 444	(19 256)	120 188
GENERALE DES VENTES	50,00%	2 000	-	-	2 000	(936)	1 064
SODINO	24,75%	9 418	-	-	9 418	(4 942)	4 476
CAP Bank	23,82%	2 470	-	-	2 470	(27)	2 443
TUNIS-RE	18,98%	27 538	1 074	-	28 612	(1 514)	27 098
Parts dans les entreprises associées & co-entreprises		41 426	1 074	-	42 500	(7 419)	35 081
SIDCO	18,96%	3 055	-	-	3 055	(1 983)	1 072
SODIS SICAR	18,63%	5 681	-	-	5 681	(4 256)	1 425
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542	-	-	1 542	(760)	782
SODEK	17,60%	1 098	-	-	1 098	(770)	328
INTER-BANK SERVICES	16,89%	726	-	-	726	-	726
STBG	15,76%	3 104	-	-	3 104	-	3 104
POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	15,00%	2 250	-	-	2 250	-	2 250
UNIFACTOR	12,50%	1 875	-	-	1 875	-	1 875
SIBTEL	12,41%	491	-	-	491	-	491
TAPARURA	11,11%	250	-	-	250	-	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656	-	-	10 656	-	10 656
S.T.I TANIT	10,37%	6 704	-	-	6 704	(5 731)	973
MONETIQUE TUNISIE	10,90%	280	-	-	280	-	280
SFBT	0,44%	455	-	-	455	-	455
A.T.LEASE	10,77%	5 900	-	-	5 900	-	5 900
PÔLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR	10,00%	4 000	-	-	4 000	-	4 000
T.D.A	10,00%	400	-	-	400	(400)	-
SOTUGAR	8,33%	250	-	-	250	-	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560	-	-	7 560	(7 560)	-
SODICAB	7,69%	300	-	-	300	(202)	98
SPT MED V	7,17%	2 253	-	-	2 253	-	2 253
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60	-	-	60	(60)	-
ENTREPOTS FRIGOFRIQUES DU SAHEL	6,56%	58	-	-	58	(58)	-
SEM	6,30%	25	-	-	25	(25)	-
TUNISIE TRADENET	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNIS CENTER	5,00%	500	-	-	500	-	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNISAVIA	4,08%	30	-	-	30	-	30
COTUNACE	4,05%	582	-	-	582	-	582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	200	-	-	200	(145)	55
SODESIB	4,00%	200	-	-	200	(38)	162
SOTULUB	3,68%	215	-	-	215	-	215
LE RIBAT	2,82%	200	-	-	200	(200)	-
STAR	2,19%	484	-	-	484	-	484
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100	-	-	100	(100)	-
STS	1,93%	62	-	-	62	-	62

SIMAC	1,43%	5	-	-	5	-	5
COTUSAL	1,28%	157	-	-	157	-	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172	-	-	172	(172)	-
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60	-	-	60	-	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44	-	-	44	-	44
CTN	0,26%	100	-	-	100	(100)	-
BTE	0,11%	99	-	-	99	(63)	36
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434	-	-	434	(260)	174
STB	0,02%	208	-	-	208	(112)	96
CIOK	0,00%	120	-	-	120	(120)	-
SWIFT	0,00%	1	-	-	1	(1)	-
Autres titres de participation		63 146	-	-	63 146	(23 116)	40 030
SMVDA AZIZIA	33,25%	1 075	-	-	1 075	(1 075)	-
HAMMEMET SUD	10,00%	100	-	-	100	(100)	-
LAINO	3,19%	96	-	-	96	(96)	-
BATAM	2,76%	1 066	-	-	1 066	(1 066)	-
SPEI	14,80%	15	-	-	15	(15)	-
LIAL DU CENTRE	20,00%	15	-	-	15	(15)	-
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37	-	-	37	(37)	-
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238	-	-	238	(238)	-
SODAL	69,01%	1 447	-	-	1 447	(1 447)	-
STIA	49,99%	5 005	-	-	5 005	(5 005)	-
Sociétés en liquidation		9 094	-	-	9 094	(9 094)	-
Total général		185 282	68 901	-	254 182	(58 884)	195 299
Créances rattachées							905
Total général (net des provisions y compris créances rattachées)		185 282	68 901	-	254 182	(58 884)	196 203

Les résultats et les capitaux propres des filiales se présentent comme suit :

Filiales	Capitaux propres	Résultat 2021
SICAF Participations	1 260	43
BNA Capitaux	14 965	1 452
SOFINREC	17 923	582
SICAR INVEST	18 936	1 917
SOVM SICAF	6 271	181
SODET SUD	5 968	(791)
SIMPAR	31 949	(2 814)
Tunisie Informatique Services	885	(294)
AGROSERVICES	1 981	243
LES ŒILLETS	(3 507)	(1 556)
SICAV BNA	2 265	43
AMI	70 487	1 795
SOGEST	(1 908)	(977)
ESSOUKNA	32 640	(1 049)
Placement Obligataire SICAV	304 176	15 339
SIVIA	5 703	(2 801)
SPI MADINA	(1 040)	(2 112)
ZIED SARL	1 303	7

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2021 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Rembour- sements	Moins-values / cession	Encours brut 31/12/2021	Provisions	Encours net au 31/12/2021
Fonds géré 1	1997	4 500	-	(281)	1 410	(1 410)	-
Fonds géré 2	1997	2 057	-	(239)	840	(747)	93
Fonds géré 3	1998	5 550	-	(1 170)	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	(961)	-	3 475	(2 833)	642
Fonds géré 5	2000	7 000	(17)	(13)	3 037	(2 862)	175
Fonds géré 6	2001	7 000	(115)	(70)	2 443	(2 234)	209
Fonds géré 7	2002	5 000	(19)	(156)	2 584	(1 808)	776
Fonds géré 8	2003	3 500	-	(30)	1 853	(1 454)	399
Fonds géré 9	2005	1 500	(17)	(32)	989	(556)	433
Fonds géré 10	2006	5 000	-	-	2 037	(1 923)	114
Fonds géré 11	2007	2 500	(35)	-	834	(830)	4
Fonds géré 12	2008	8 500	-	-	7 966	(4 716)	3 250
Fonds géré 13	2009	20 000	-	-	19 110	(10 494)	8 616
Fonds géré 14	2010	15 000	(1 000)	-	13 729	(4 338)	9 391
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	-	-	1 500	(892)	608
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	-	-	450	(450)	-
FDS DEV IRADA ELkef	2010	450	-	-	450	(450)	-
Fonds géré 15	2011	10 000	(484)	-	4 220	(2 467)	1 753
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	-	-	2 500	(452)	2 048
Fonds géré 16	2012	8 400	(860)	-	7 290	(2 602)	4 688
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	-	-	5 600	(2 051)	3 549
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	-	-	5 100	(365)	4 735
Fonds géré 18	2014	6 000	-	-	6 000	(1 727)	4 273
Fonds géré 19	2015	7 000	-	-	7 000	(2 184)	4 816
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	-	-	4 000	(1 053)	2 947
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	-	-	9 000	(5 875)	3 125
Fonds géré 20	2016	2 000	-	-	2 000	(523)	1 477
Fonds géré 21	2016	3 000	-	-	3 000	(603)	2 397
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	-	-	8 500	(910)	7 590
Fonds géré 22	2017	20 000	-	-	20 000	(958)	19 042
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	-	-	20 000	(4 249)	15 751
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	-	-	20 000	(330)	19 670
Fonds géré 23	2018	25 000	-	-	25 000	-	25 000
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	-	-	25 000	(581)	24 419
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	-	-	23 000	-	23 000
Fonds géré 24	2019	20 000	-	-	20 000	(374)	19 626
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 24-TER	2019	15 000	-	-	5 000	-	5 000
FG SOFIA 1	2019	15 000	-	-	15 000	-	15 000
FG SOFIA 2	2020	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 25	2020	30 000	-	-	30 000	-	30 000
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	(21 000)	-	10 750	-	10 750
Total (net de provisions)		453 607	(24 508)	(1 991)	380 716	(65 353)	315 366
Créances rattachées							27 577
Total (net de provisions y compris créances rattachées)		453 607	(24 508)	(1 991)	380 716	(65 353)	342 943

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2021 à 65.353 mDT, soit une variation nette de 5.395 mDT par rapport au 31/12/2020, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2021, de dotations complémentaires pour un montant de 6.850 mDT et de reprises pour un montant de 1.455 mDT.

4.6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2021, une valeur brute de 300.832 mDT et des amortissements et des provisions de 152.965 mDT soit une valeur nette de 147.868 mDT contre 143.167 mDT au 31/12/2020, ce qui représente environ 0,87% du total des actifs de la banque.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit:

	Valeur au 31/12/2020	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement	Valeur au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	34 454	2 154	-	-	36 608
Logiciels	31 914	1 851	-	-	33 765
Logiciels en cours	2 540	303	-	-	2 843
Amortissements	(27 192)	(3 399)	-	-	(30 591)
Logiciels	(27 192)	(3 399)	-	-	(30 591)
Total net (1)	7 262	(1 245)	-	-	6 017
Immobilisations corporelles	249 397	14 827	-	-	264 224
Terrains	6 353	-	-	-	6 353
Constructions	89 498	1 745	-	6 685	97 928
Agencements, aménagements et installations	50 999	206	-	7 442	58 647
Matériel de transport	3 353	229	-	-	3 582
MMB et Matériel Informatique	65 051	3 850	-	-	68 901
Immobilisations en cours	28 972	8 797	-	(14 127)	23 642
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	393	-	-	-	393
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151
Immobilisations en dation	4 627	-	-	-	4 627

Amortissements	(112 598)	(8 881)	-	-	(121 479)
Constructions	(32 347)	(1 566)	-	-	(33 913)
Agencements, aménagements et installations	(30 538)	(3 159)	-	-	(33 697)
Matériel de transport	(2 736)	(229)	-	-	(2 965)
MMB et Matériel Informatique	(46 977)	(3 927)	-	-	(50 904)
Dépréciations	(895)	-	-	-	(895)
Immobilisations en dation	(895)	-	-	-	(895)
Total net (2)	135 904	5 946	-	-	141 850
Total général (1)+(2)	143 167	4 701	-	-	147 868

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2021 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhlène	2 074	1 216	(858)	(858)
Tunisie Lait	Terrain Fadhlène	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud		639	690	51	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud		695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud		120	120	-	-
Total		4 627			(858)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues.

Ces immobilisations sont hors exploitation et destinées à être vendues.

4.7- Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 285.303 mDT au 31/12/2021 contre 274.658 mDT au 31/12/2020. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	113 498	109 476	4 022	3,7%
Débiteurs divers	7 155	12 942	(5 787)	(44,7%)
Compte Ministère de la Défense	855	855	-	-
Etat, impôts & taxes	36 439	13 277	23 162	174,5%
Impôts exigibles - Actif	4 289	9 577	(5 288)	(55,2%)
Commissions de gestion à percevoir	25 437	21 579	3 858	17,9%
Ajustements devises actifs	2 637	2 129	508	23,9%
Billets de banque détériorés & déficits de caisse	4 100	2 112	1 988	94,1%
Charges payées d'avance	434	417	17	4,1%
Comptes d'attente actifs	1 052	904	148	16,4%
Comptes de régularisation	5 358	37 000	(31 642)	(85,5%)
Comptes monétiques	4 366	1 656	2 710	163,6%
Consommations chefs d'agences & directeurs	12	12	-	-
Comptes liés à la compensation actifs	32 488	17 980	14 508	80,7%
Affaires litigieuses & remises égarées	21 515	16 099	5 416	33,6%
Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation	337	-	337	-

Produits à recevoir	509	243	266	109,5%
Ecart / VO MMB & Coffre Fort	(948)	(948)	-	-
Ecart / Amortissement MMB & Coffre Fort	1 312	1 312	-	-
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(33 849)	(27 670)	(6 179)	(22,3%)
Autres	171 805	165 182	6 623	4,0%
Comptes d'attentes agricoles	61	61	-	-
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	(61)	-	-
Prêts au personnel	69 252	62 266	6 986	11,2%
Stock cartes de retrait	1 065	845	220	26,0%
Dotations timbres postes	450	393	57	14,5%
Dotations timbres fiscaux	22	20	2	10,0%
Dotations timbres spéciaux de voyage	56	43	13	30,2%
Dépôts et cautionnements	283	283	-	-
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 870	79 870	-	-
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 529	25 529	-	-
Autres comptes d'actif	(4 722)	(4 067)	(655)	(16,1%)
Total Net	285 303	274 658	10 645	3,9%

4.7.1- Comptes liés à la compensation

Au 31 décembre 2021, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 32.488 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé créditeur de 332.866 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1).

4.7.2- Provisions sur risques divers / autres actifs

L'évolution des provisions pour risques divers sur autres actifs se détaille ainsi :

	31/12/2020	Dotation	Reprise	Reclassement	31/12/2021
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(27 670)	(8 445)	2 266	-	(33 849)
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	-	-	-	(61)
Total des provisions	(27 731)	(8 445)	2 266	-	(33 910)

4.7.3- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	23 990	23 990
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	38 973	38 973
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 730	40 730
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	40 897	40 897
Total	79 870	79 870

4.7.4- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 259	14 259
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	11 270	11 270
Total	25 529	25 529

4.8- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche un solde de 2.216.896 mDT au 31/12/2021 contre 1.943.568 mDT au 31/12/2020, enregistrant ainsi une augmentation de 273.328 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Utilisations auprès de la BCT en devises	473	-	473	-
Emprunts auprès de la BCT en dinars	2 215 000	1 943 000	272 000	14,0%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	1 423	568	855	150,5%
Total	2 216 896	1 943 568	273 328	14,1%

4.9- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste affiche 1.584.996 mDT au 31/12/2021 contre 825.754 mDT au 31/12/2020, enregistrant ainsi une augmentation de 759.242 mDT qui résulte principalement de la hausse des emprunts sur le marché monétaire en devises ainsi qu'une hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	1 581 886	824 336	757 550	91,9%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	3 110	1 418	1 692	119,3%
Total	1 584 996	825 754	759 242	91,9%

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Comptes à vue	26 434	10 041	16 393	163,3%
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 404 548	677 950	726 598	107,2%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	151 710	135 849	15 861	11,7%
Intérêts à payer	2 304	1 914	390	20,4%
Total	1 584 996	825 754	759 242	91,9%

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	23 332	3 102	-	-	-	26 434
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	1 404 548	-	-	-	1 404 548
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	151 710	-	-	-	151 710
Intérêts à payer	-	2 304	-	-	-	2 304
Total	23 332	1 561 664	-	-	-	1 584 996

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
Comptes à vue	-	-	-	26 434	26 434
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	1 404 548	1 404 548
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	-	-	151 710	151 710
Intérêts à payer	-	-	-	2 304	2 304
Total	-	-	-	1 584 996	1 584 996

4.10- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 9.858.300 mDT au 31/12/2021 contre 8.777.935 mDT au 31/12/2020, enregistrant ainsi une augmentation de 1.080.365 mDT, soit un taux d'accroissement de 12,3%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Dépôts en dinars	9 094 915	8 013 283	1 081 632	13,5%
Dépôts à vue en dinars	2 388 937	2 241 494	147 443	6,6%
Dépôts d'épargne en dinars	3 305 929	3 075 891	230 038	7,5%
Bons de caisse en dinars	38 007	46 212	(8 205)	(17,8%)
Comptes à terme en dinars	223 063	194 999	28 064	14,4%
Comptes spéciaux de placement en dinars	1 819 947	1 867 678	(47 731)	(2,6%)
Certificats de dépôt en dinars	808 500	371 500	437 000	117,6%
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	510 532	215 509	295 023	136,9%
Dépôts en devises	701 104	699 808	1 296	0,2%
Dépôts à vue en devises	490 621	485 196	5 425	1,1%
Bons de caisse en devises	16 067	19 099	(3 032)	(15,9%)
Comptes à terme en devises	64 303	60 270	4 033	6,7%
Comptes de placement en devises	102 803	101 845	958	0,9%
Autres sommes dues à la clientèle en devises	27 310	33 398	(6 088)	(18,2%)
Dettes rattachées	62 281	64 844	(2 563)	(4,0%)
Intérêts à payer sur dépôts à vue	13 556	8 604	4 952	57,6%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	374	417	(43)	(10,3%)
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	34 537	32 606	1 931	5,9%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	47 503	54 905	(7 402)	(13,5%)
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(33 689)	(31 688)	(2 001)	(6,3%)
Total	9 858 300	8 777 935	1 080 365	12,3%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	6 205 398	1 229 886	1 359 609	300 022	-	9 094 915
Dépôts en devises	517 931	124 358	40 734	18 081	-	701 104
Dettes rattachées	-	62 281	-	-	-	62 281
Total	6 723 329	1 416 525	1 400 343	318 103	-	9 858 300

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts en dinars	127 154	112 868	-	8 854 893	9 094 915
Dépôts en devises	-	-	-	701 104	701 104
Dettes rattachées	-	-	-	62 281	62 281
Total	127 154	112 868	-	9 618 278	9 858 300

4.11- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 653.042 mDT au 31/12/2021 contre 657.067 mDT au 31/12/2020. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Emprunts matérialisés	320 772	326 163	(5 391)	(1,7%)
Emprunts obligataires	308 244	314 879	(6 635)	(2,1%)
Intérêts à payer emprunts obligataires	12 528	11 284	1 244	11,0%
Ressources spéciales (*)	332 270	330 904	1 366	0,4%
Ressources extérieures	97 038	101 001	(3 963)	(3,9%)
Ressources budgétaires	259 056	257 344	1 712	0,7%
Ecart de conversion sur emprunts	(24 680)	(28 259)	3 579	12,7%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	856	818	38	4,6%
Total	653 042	657 067	(4 025)	(0,6%)

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

(*) La banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur les ressources extérieures. En effet, les crédits sur ressources spéciales ne sont débloqués aux clients qu'après l'obtention de l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant et le décaissement desdites ressources.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	-	18 120	58 135	214 017	30 500	320 772
Emprunts obligataires	-	5 592	58 135	214 017	30 500	308 244
Intérêts à payer emprunts obligataires	-	12 528	-	-	-	12 528
Ressources spéciales	-	261 009	10 447	41 619	19 195	332 270
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	1 097	10 447	41 619	19 195	72 358
Ressources budgétaires	-	259 056	-	-	-	259 056
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	856	-	-	-	856
Total	-	279 129	68 582	255 636	49 695	653 042

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Emprunts matérialisés	22 862	34 107	-	263 803	320 772
Emprunts obligataires	21 920	32 699	-	253 625	308 244
Intérêts à payer emprunts obligataires	942	1 408	-	10 178	12 528
Ressources spéciales	-	-	-	332 270	332 270
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	-	-	72 358	72 358
Ressources budgétaires	-	-	-	259 056	259 056
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	-	-	856	856
Total	22 862	34 107	-	596 073	653 042

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2021 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 501
Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	1 473
Total	10 974

Notons, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

4.12- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 837.565 mDT au 31/12/2021 contre 591.592 mDT au 31/12/2020, enregistrant ainsi une augmentation de 245.973 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Etat, impôts et taxes	40 246	56 533	(16 287)	(28,8%)
Impôts sur les sociétés	72 611	48 360	24 251	50,1%
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité	6 224	6 909	(685)	(9,9%)
Organismes sociaux	49 866	48 063	1 803	3,8%
Comptes d'ajustement devises passifs	3 127	162	2 965	1830,2%
Devises reçues en instance d'affectation	13 458	14 617	(1 159)	(7,9%)
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	958	958	-	-
SWAPS devises	(802)	278	(1 080)	(388,5%)
Congés à payer	12 738	13 643	(905)	(6,6%)
Produits perçus d'avance	9 132	8 650	482	5,6%
Excédents de caisse	6 753	4 829	1 924	39,8%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	9 877	1 779	8 098	455,2%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	332 866	136 751	196 115	143,4%
Comptes de régularisation	41 001	13 034	27 967	214,6%
Comptes Etatiques créditeurs	899	908	(9)	(1,0%)
Créditeur divers	32 774	33 283	(509)	(1,5%)
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 373	78 434	(61)	(0,1%)
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	6 489	6 242	247	4,0%
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 044	66 095	(51)	(0,1%)
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	24 741	23 854	887	3,7%
Fournisseurs d'immobilisations	885	3 191	(2 306)	(72,3%)
Provisions pour passifs et charges	29 222	24 936	4 286	17,2%
<i>Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)</i>	8 525	8 503	22	0,3%
<i>Provisions pour pénalités BCT</i>	1 244	2 444	(1 200)	(49,1%)
<i>Provisions pour suspens Inter-Siège T24h</i>	2 067	689	1 378	200,0%
<i>Provisions sur engagement par signature</i>	17 386	13 300	4 086	30,7%
Total	837 565	591 592	245 973	41,6%

(**) En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Établissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2021 s'élève à 8.525 mDT contre 8 503 mDT au 31/12/2020.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	10%
- Espérance de vie	:	74,5 ans pour les hommes
	:	78,1 ans pour les femmes
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	Variant entre 674 et 694 DT
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (personnel actif)	:	580 DT

4.13- Capitaux propres

Les capitaux propres bruts ont atteint 1.758.397 mDT au 31/12/2021 contre 1.626.199 mDT au 31/12/2020 , soit une augmentation de 132.198 mDT. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2020	Affectation du résultat 2020	Distribution des dividendes	Achat Actions Propres	Prov./actions propres	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2021
Capital social	320 000	-	-	-	-	-	-	320 000
Dotation de l'État	43 098	-	-	-	-	-	-	43 098
Réserves légales	23 772	5 115	-	-	-	-	-	28 887
Réserves extraordinaires	458 590	650	-	-	-	-	-	459 240
Réserves à régime spécial	17 802	-	-	-	-	-	-	17 802
Réinvestissements exonérés	351 791	64 000	-	-	-	-	-	415 791
Actions propres	(1 010)	-	-	(112)	147	-	-	(975)
Primes d'émission et de fusion	252 197	-	-	-	-	-	-	252 197
Réserves pour fonds social	42 713	500	-	-	-	-	905	44 119
Réserves pour fonds de développement des compétences	14 945	-	-	-	-	-	-	14 945
Résultats reportés	19	32 018	(31 887)	-	-	-	-	150
Résultat net de l'exercice	102 283	(102 283)	-	-	-	163 145	-	163 145
Total	1 626 199	-	(31 887)	(112)	147	163 145	905	1 758 397

La ventilation des Réserves pour Fonds Social se présente comme suit :

Rubrique	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Prêts Faps CT Exceptionnels	527	662
Prêts Faps Soins	998	589
Prêts Faps MT Mariage	118	122
Prêts Faps MT Voiture	1 337	1 321
Crédits FAPS LT	28 052	27 649
Liquidité	13 086	12 369
Réserve pour Fonds Social	44 119	42 713

4.13.2- Bénéfice par action

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	163 145	102 283	60 862	37,3%
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	64 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	129 299	114 268	15 031	11,6%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	64 000 000	63 887 232	112 768	0,2%
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	63 870 701	63 885 732	(15 031)	(0,0%)
Nombre d'actions moyen pondéré	64 000 000	63 887 232	112 768	0,2%
Bénéfices revenant aux actions propres	330	183	147	44,6%
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	2,549	1,601	0,948	-

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.461.824 mDT au 31/12/2021 contre 1.597.245 mDT au 31/12/2020. il se décompose comme suit:

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
a- En faveur d'établissements bancaires	564 509	819 146	(254 637)	(31,1%)
Contregaranties	371 000	642 000	(271 000)	(42,2%)
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	109 809	107 146	2 663	2,5%
Cessions de créances	83 700	70 000	13 700	19,6%
b- En faveur de la clientèle	817 160	697 944	119 216	17,1%
Débiteurs par avals et acceptations	45 997	40 927	5 070	12,4%
Débiteurs par lettres de garanties	135 156	79 361	55 795	70,3%
Débiteurs par obligations cautionnées	21 818	20 661	1 157	5,6%
Débiteurs par cautions fiscales	66 294	46 915	19 379	41,3%
Débiteurs par cautions sur marchés publics	531 904	498 389	33 515	6,7%
Avals billets de trésorerie	15 700	11 600	4 100	35,3%
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	291	91	200	219,8%
c- En faveur de l'État	80 155	80 155	-	-
Créances budgétaires transférées par l'Etat	80 155	80 155	-	-
Total	1 461 824	1 597 245	(135 421)	(8,5%)

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
a- En faveur d'établissements bancaires	-	-	-	564 509	564 509
b- En faveur de la clientèle	12 847	-	-	804 313	817 160
c- En faveur de l'État	-	-	-	80 155	80 155
Cautions, avals et autres garanties données	12 847	-	-	1 448 977	1 461 824

5.2- Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 633.919 mDT au 31/12/2021 contre 487.076 au 31/12/2020. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Crédits documentaires Import	1 023	-	-	597 539	598 562
Crédits documentaires Export	-	-	-	35 357	35 357
Total	1 023	-	-	632 896	633 919

5.3- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'est établi à 2.215.000 mDT au 31/12/2021 contre 1.770.000 mDT au 31/12/2020. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Titres de créances	1 111 424	789 827	321 597	40,7%
Bons du trésor	989 826	941 173	48 653	5,2%
Emprunt obligataire 2014	113 750	39 000	74 750	191,7%
Total	2 215 000	1 770 000	445 000	25,1%

5.4- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	4 209	6 064	(1 855)	(30,6%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	4 209	6 064	(1 855)	(30,6%)
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	306 474	236 433	70 041	29,6%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	306 474	236 433	70 041	29,6%
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	221 215	202 823	18 392	9,1%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	221 215	202 823	18 392	9,1%
Total	531 898	445 320	86 578	19,4%

La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	-	-	-	4 209	4 209
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	4 209	4 209
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	-	-	-	306 474	306 474
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	306 474	306 474
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	-	-	-	221 215	221 215
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	221 215	221 215
Total	-	-	-	531 898	531 898

5.5- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2021 (1)-(2)	Montant non libéré 2020
SODISSICAR	3 328	2 496	832	832
FCPRINTECH	4 000	2 000	2 000	2 000
SWING	5 000	1 250	3 750	-
Total	7 328	4 496	6 582	2 832

5.6- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2021 des éléments suivants:

	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Garanties reçues des banques	180 000	-	180 000	410 000	(230 000)	(56,1%)
Garanties reçues de l'État	4 730 879	433 815	5 164 694	3 192 495	1 972 199	61,8%
Fonds Budgétaires & Dotation	89 606	301 555	391 160	379 094	12 067	3,2%
SOTUGAR	52 012	21 482	73 495	54 097	19 398	35,9%
FNG	7 150	33 988	41 138	42 684	(1 546)	(3,6%)
FGIC	-	266	266	266	(0)	(0,1%)
FNE	-	84	84	88	(4)	(4,5%)
Garanties de l'État	4 582 111	76 440	4 658 552	2 716 266	1 942 285	71,5%
Garanties reçues de la clientèle	784 405	1 034 731	1 819 136	2 952 183	(1 133 047)	(38,4%)
Garanties Hypothécaires	564 504	1 005 192	1 569 696	1 708 580	(138 884)	(8,1%)
Garanties financières	219 901	29 540	249 440	1 243 603	(994 163)	(79,9%)
Total	5 695 284	1 468 546	7 163 830	6 554 678	609 152	9,3%

6- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

6.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.180.007 mDT au 31/12/2021 contre 1.121.626 mDT au 31/12/2020, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 5,2%. Ils s'analysent comme suit :

	2021	2020	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	5 783	7 707	(1 924)	(25,0%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	2 945	3 371	(426)	(12,6%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	(50)	605	(655)	(108,3%)
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	2 884	3 692	(808)	(21,9%)
Gains / Report sur opérations de SWAP	4	39	(35)	(89,7%)
Opérations avec la clientèle	1 138 218	1 081 629	56 589	5,2%
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	253 925	247 058	6 867	2,8%
Intérêts sur crédits à la clientèle	884 293	834 571	49 722	6,0%
Autres intérêts et revenus assimilés	36 006	32 290	3 716	11,5%
Total	1 180 007	1 121 626	58 381	5,2%

6.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par la banque ont totalisé 160.989 mDT au 31/12/2021 contre 146.180 mDT au 31/12/2020. Elles se décomposent comme suit :

	2021	2020	Variation	%
Commissions en produits sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	88 025	83 556	4 469	5,3%
Commissions en produits sur opérations monétiques	14 540	11 458	3 082	26,9%
Commissions en produits sur opérations de change	1 410	1 133	277	24,4%
Commissions en produits sur opérations de commerce extérieur	3 211	2 746	465	16,9%
Commissions en produits sur location de coffres forts	34	27	7	25,9%
Commissions en produits d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	26 966	25 841	1 125	4,4%
Commissions en produits de gestion des fonds budgétaires & ressources extérieurs	3 245	2 791	454	16,3%
Commissions en produits sur avals billets de trésorerie	164	383	(219)	(57,2%)
Commissions en produits diverses	23 394	18 245	5 149	28,2%
Total	160 989	146 180	14 809	10,1%

6.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 25.537 mDT au 31/12/2021 contre 22.770 mDT au 31/12/2020 soit une augmentation de 2.767 mDT. Ils se détaillent comme suit:

	2021	2020	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	471	311	160	51,4%
Intérêts nets sur bons de trésor	470	224	246	109,8%
Plus-value latente sur bons du trésor	1	87	(86)	(98,9%)
Gains (pertes) nets sur titres de placement	(531)	(4)	(527)	(13175,0%)
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	66	47	19	40,4%
Pertes sur titres de placement	-	(2)	2	100,0%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(597)	(348)	(249)	(71,6%)
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	-	299	(299)	(100,0%)
Gains nets sur opérations de change	25 597	22 463	3 134	14,0%
Résultat sur opérations de change	20 838	17 636	3 202	18,2%
Commissions sur change manuel	4 759	4 827	(68)	(1,4%)
Total	25 537	22 770	2 767	12,2%

6.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 194.869 mDT au 31/12/2021 contre 99.257 mDT au 31/12/2020, soit une augmentation de 96,3%. Ils se détaillent comme suit :

	2021	2020	Variation	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	164 547	76 584	87 963	114,9%
Revenus des titres de participation Entreprise liée	426	374	52	13,9%
Revenus des titres de participation Entreprise associée	930	-	930	-
Revenus des titres de participation Autres	3 720	1 209	2 511	207,7%
Revenus des titres participatifs	3 040	3 046	(6)	(0,2%)
Revenus des obligations	9 769	9 538	231	2,4%
Revenus des fonds gérés	12 437	8 506	3 931	46,2%
Total	194 869	99 257	95 612	96,3%

6.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 706.491 mDT au 31/12/2021 contre 695.573 mDT au 31/12/2020, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 1,6% . Ils s'analysent comme suit :

	2021	2020	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(225 174)	(160 401)	(64 773)	40,4%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(205 708)	(151 959)	(53 749)	35,4%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(1 009)	(346)	(663)	191,6%
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(15 103)	(211)	(14 892)	7057,8%
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(3 354)	(7 885)	4 531	(57,5%)
Opérations avec la clientèle	(448 546)	(504 881)	56 335	(11,2%)
Intérêts sur comptes à vue	(65 141)	(33 613)	(31 528)	93,8%
Intérêts sur comptes d'épargne	(160 052)	(149 140)	(10 912)	7,3%
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(223 353)	(322 128)	98 775	(30,7%)
Charges sur emprunts et ressources spéciales	(32 030)	(29 830)	(2 200)	7,4%
Autres intérêts et charges assimilés	(741)	(461)	(280)	60,7%
Total	(706 491)	(695 573)	(10 918)	1,6%

6.6- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 235.066 mDT au 31/12/2021 contre 220.743 mDT au 31/12/2020, soit une augmentation de 14.323 mDT. Il s'analyse comme suit :

	2021	2020	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements de la clientèle	(228 687)	(208 930)	(19 757)	9,5%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(151 748)	(151 818)	70	(0,0%)
Dotations aux provisions additionnelles	(80 139)	(55 198)	(24 941)	45,2%
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(45 407)	(46 511)	1 104	(2,4%)
Reprises de provisions pour créances douteuses	37 625	31 410	6 215	19,8%
Reprise de provisions additionnelles	15 632	12 748	2 884	22,6%
Reprises provisions sur créances cédées à SOFINREC	24 120	10 810	13 310	123,1%
Pertes nettes sur créances cédées, radiées et objet de résolutions	(25 044)	(10 613)	(14 431)	136,0%
Affaires cédées à la SOFINREC	(853)	(3 569)	2 716	(76,1%)
Autres créances passées en pertes	(1 661)	(815)	(846)	103,8%
Sommes recouvrées au titre des créances radiées	41	75	(34)	(45,3%)
Reprises d'agios réservés sur créances cédées	2 833	2 679	154	5,7%
Dotations aux provisions pour engagements par signature	(5 381)	(1 634)	(3 747)	229,3%
Reprises provisions sur engagements par signature	1 295	3 506	(2 211)	(63,1%)
Dotation nette pour risques et charges	(6 379)	(11 813)	5 434	(46,0%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(10 775)	(13 846)	3 071	(22,2%)
Reprises de provisions pour risques et charges	4 396	2 033	2 363	116,2%
Total	(235 066)	(220 743)	(14 323)	6,5%

6.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste a totalisé une perte de 6.589 mDT au 31/12/2021 contre une perte de 13.496 mDT au 31/12/2020. Il se détaille comme suit:

	2021	2020	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(3 701)	(2 810)	(891)	31,7%
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(6 850)	(15 104)	8 254	(54,6%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	(169)	(885)	716	(80,9%)
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	2 192	2 379	(187)	(7,9%)
Reprises de provisions pour fonds gérés	1 454	2 924	(1 470)	(50,3%)
Reprises de provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	485	-	485	-
Total	(6 589)	(13 496)	6 907	(51,2%)

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel ont totalisé à 259.745 mDT au 31/12/2021 contre 204.279 mDT au 31/12/2020, soit une augmentation de 27,2%. Ils se détaillent comme suit :

	2021	2020	Variation	%
Salaires (*)	(161 342)	(140 530)	(20 812)	14,8%
Charges sociales et fiscales	(50 551)	(43 223)	(7 328)	17,0%
Autres charges du personnel	(10 821)	(11 422)	601	(5,3%)
Charges sur assurance collectives et IDR (**)	(37 936)	(8 572)	(29 364)	342,6%
Charges sur congés à payer	905	(532)	1 437	(270,1%)
Total	(259 745)	(204 279)	(55 466)	27,2%

(*) En date du 26 Juillet 2021, un accord a été signé entre l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), la Fédération Générale des Banques et des Établissements Financiers et l'Union Générale Tunisienne du Travail. En vertu des dispositions de cet accord, les employés des banques et des établissements financiers ont bénéficié de deux augmentations salariales de 5,3% et 6,7% relatives respectivement à 2020 et 2021, avec un effet rétroactif à compter du 1er Septembre 2020. A cet effet, la BNA a comptabilisé en charges du personnel un montant de 12.143 mDT dont 5.359 mDT relatif à l'exercice 2020 et le reliquat, soit 6.784mDT relatif à l'exercice 2021.

(**) Aux termes du même accord, l'indemnité servie aux employés des banques et des établissements financiers à l'occasion de leur départ à la retraite a été portée de six à douze mois de salaire, et ce, à compter du 31 mai 2021. Le montant de la prime à payer par la banque au 31/12/2021 est estimé à 30.865 mDT.

6.9- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé à 76.289 mDT au 31/12/2021 contre 72.107 mDT au 31/12/2020, soit une augmentation de 5,8%. Elles se détaillent comme suit :

	2021	2020	Variation	%
Frais d'exploitation non bancaires	(71 557)	(64 098)	(7 459)	11,6%
Loyers et charges locatives	(2 372)	(2 370)	(2)	0,1%
Entretiens et réparations (confiés à des tiers)	(8 047)	(7 142)	(905)	12,7%
Primes d'assurances	(1 335)	(1 312)	(23)	1,8%
Impôts et taxes	(4 403)	(3 603)	(800)	22,2%
Fournitures de bureau	(1 292)	(1 438)	146	(10,2%)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(2 126)	(1 959)	(167)	8,5%
Missions et réceptions	(433)	(388)	(45)	11,6%
Dons et cotisations	(233)	(224)	(9)	4,0%
Jetons de présence	(468)	(473)	5	(1,1%)
Affranchissements, téléphone, Télégramme et Telex	(1 395)	(1 587)	192	(12,1%)
Travaux exécutés par des tiers	(5 541)	(4 273)	(1 268)	29,7%
Fournitures faites à la banque (électricité, eau et gaz)	(2 142)	(2 878)	736	(25,6%)
Frais de publicité	(3 564)	(3 288)	(276)	8,4%
Transports et déplacements	(5 364)	(3 956)	(1 408)	35,6%
Participation au budget de l'APTBEF	(400)	(400)	-	-
Documentation centrale	(930)	(848)	(82)	9,7%
Frais de contrôle médical	(316)	(195)	(121)	62,1%
Frais de formation et d'inscription	(1 065)	(836)	(229)	27,4%
Contribution au fonds de garantie bancaire	(23 907)	(22 783)	(1 124)	4,9%
Contribution sociale de solidarité	(6 224)	(4 145)	(2 079)	50,2%
Autres charges d'exploitation bancaire	(4 732)	(8 009)	3 277	40,9%
Total	(76 289)	(72 107)	(4 182)	5,8%

6.10- Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires présentent une perte de 2.066 mDT au 31/12/2021 contre une perte de 869 mDT au 31/12/2020. Ils se détaillent comme suit :

	2021	2020	Variation	%
Profits (pertes) exceptionnels(les)	223	36	187	519,4%
Pertes et profits sur opérations d'arbitrage rejets monétiques	(92)	-	(92)	-
Déficits de caisse	(9)	(13)	4	30,8%
Pénalités et amendes fiscales	(2 188)	(892)	(1 296)	(145,3%)
Total	(2 066)	(869)	(1 197)	(137,7%)

6.11- Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires s'élève au 31/12/2021 à 22.382 mDT.

Ce montant correspond exclusivement au don effectué par la BNA au profit du ministère de l'éducation.

	2021	2020	Variation	%
Contribution Exceptionnelle	-	(4 366)	4 366	100,0%
Contribution au Fonds COVID 19	-	(11 400)	11 400	100,0%
Don au Profit du Ministère de l'éducation	(22 382)	-	(22 382)	-
Total	(22 382)	(15 766)	(6 616)	(42,0%)

6.12- Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan).

	2021
Résultat net	163 145
Réintégrations	400 513
Impôt sur les sociétés	72 611
Contribution solidarité sociale	6 224
Amendes et pénalités	2 188
Provisions non déductibles	304 767
Provisions pour créances douteuses	237 268
Provisions collectives sur créances non classées	45 407
Provisions pour titres de placement	597
Provisions pour dépréciation des titres de participation	3 701
Provisions pour dépréciation des titres fonds gérés	6 850
Provisions pour dépréciation des titres FCP	169
Provisions pour risque divers	10 775
Autres Réintégrations	14 723
Charges Diverses	7 412
Subvention AMICALE BNA	5 369
Pertes non déductibles	1 662
RS Libératoires non déductibles	280
Déductions	13 385
Reprise de provisions pour risques et charges	4 396
Autres déductions	1 418
Reprise de provisions pour fonds gérés	468
Reprise de provisions pour dépréciation des titres	1 009
Reprise provisions pour dépréciation de titres FCP	50
Produit non imposable	471
Autres déductions	5 573
Résultat corrigé avant déduction de provisions	550 273
Provisions déductibles sur titres cotés (placement)	603
Provisions déductibles sur titres cotés (participation)	1 529
Provisions déductibles sur titres cotés (fonds gérés)	386
Provisions pour créances douteuses	237 268
Provisions collectives sur créances non classées	12 751
Résultat corrigé après déduction de provisions	297 736
Dividendes sur titres de participations	5 103
Dividendes et plus-values sur fonds gérés	5 171
Résultat fiscal	287 462
Dégrèvements fiscaux	80 000
Résultat imposable	207 462
Impôt sur les sociétés	72 612
Contribution solidarité sociale	6 224

7- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

7.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2021, un flux de trésorerie net positif de 317.545 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 628.026 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 1.197.681 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 1.082.927 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 323.717 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 167.185 mDT.

7.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2021 un flux de trésorerie net négatif de 1.117.423 mDT s'expliquant comme suit :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 188.988 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 1.288.776 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 17.635 mDT ;

7.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2021, un flux de trésorerie net négatif de 37.192 mDT provenant essentiellement de :

- L'émission d'emprunt pour le montant de 70.000 mDT ;
- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 76.635 mDT ;
- Une augmentation des ressources spéciales pour le montant de 1.329 mDT ;
- Le versement de dividendes pour un montant de 31 886 mDT ;

7.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 3.417.092 mDT au 31/12/2021 contre aussi un solde négatif de 2.580.022 mDT au 31/12/2020. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2021:

	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	238 376	97 077	141 299	145,6%
- Avoirs en caisse en dinars	52 360	43 967	8 393	19,1%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	122 896	4 512	118 384	2623,8%
- Avoirs en CCP	383	383	-	-
- Mouvements IBS	22 455	9 980	12 475	125,0%
- Correspondants débiteurs en dinars	55 552	48 110	7 442	15,5%
- Correspondants créditeurs en dinars	(15 270)	(9 875)	(5 395)	(54,6%)
Liquidités en devises :	111 924	73 099	38 825	53,1%
- Caisse en devises	5 532	4 424	1 108	25,0%
- Avoirs à la BCT en devises	86 846	54 695	32 151	58,8%
- Correspondants débiteurs en devises	30 710	14 145	16 565	117,1%
- Correspondants créditeurs en devises	(11 164)	(165)	(10 999)	(6666,1%)
Emprunts en dinars	(3 619 548)	(2 620 952)	(998 596)	(38,1%)
Emprunts en devises	(152 183)	(135 849)	(16 334)	(12,0%)
Placements inférieurs à 3 mois	4 339	6 603	(2 264)	(34,3%)
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2021	(3 417 092)	(2 580 022)	(837 070)	(32,4%)

8- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

9- Note sur les opérations avec les parties liées

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2021 pour un montant global de 70 millions de dinars détaillé comme suit :

- 1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2021-1 » émis sans recours à l'appel public à l'épargne d'un montant de 70 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Pour les montants strictement inférieurs à 5 Millions de dinars

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,6% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont deux années de grâce	8,8% et/ou TMM + 2,5%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Pour les montants strictement inférieurs à 5 Millions de dinars

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
C	5 ans	9,1% et/ou TMM + 2,5%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
D	7 ans dont deux années de grâce	9,3% et/ou TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

- 1.2- La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de l'emprunt obligataire subordonné émis en 2021, ainsi la BNA a constaté à ce titre en charge de l'exercice une commission de placement de 245 mD hors taxes.

1.3- Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2021 se détaillent comme suit :

Société	Montantsouscrit à l'EO BNA sub2021-1	Intérêts 2021
TUNIS RE	2 500	127
AMI	8 000	393
SICAR INVEST	5 000	269
Total	15 500	789

1.4- La caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2021-1. Le montant souscrit s'élève à 2.230 mDT et les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2021, sont de l'ordre de 110 mDT.

2- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2009	BNA Sub 2016	BNA Sub 2017-02	BNA Sub 2018-01	BNA Sub 2019-01	BNA Sub 2020-01	Total
Encours au 31/12/2021	399	1 000	1 500	1 600	9 012	3 000	16 511
Intérêts 2021	24	136	170	173	962	280	1 743

3- La BNA a cédé, à sa filiale la SOFINREC, deux lots de créances compromises. Ils se détaillent comme suit :

	Total des créances cédées	Montant intérêt	Rep. de prov. agios et int. réservés
Lot 1	26 819	430	26 952
Lot 2	853	-	853
Total	27 672	430	27 805

4- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2021, un montant de 227.060 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2021
Assurance "AMI"	Compte de Placement	FILIALE	35 000
Assurance "AMI"	Certificat de dépôt	FILIALE	40 000
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	29 500
Placement Obligataire "SICAV"	Certificat de dépôt	FILIALE	20 000
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	92 238
SICAV BNA	Compte de Placement	FILIALE	322
SIVIA	Certificat de dépôt	FILIALE	1 500
GEVE	Compte de Placement	FILIALE	5 000
SOFINREC	Certificat de dépôt	FILIALE	3 500
Total			227 060

5- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.443 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

6- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2021 à 259.056 mDT.

7- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2021 s'élève à 3.195 mDT.

8- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2021 s'élève à 5.195 mDT.

9- La BNA a signé avec la société «SIP-SICAR» (Filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2021	Provisions	Encours net au 31/12/2021
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1500	1500	(892)	608
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2500	2500	(452)	2 048
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6000	5100	(365)	4 735
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4000	4000	(1 053)	2 947
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9000	9000	(5 875)	3 125
Total		23 000	22 100	(8 637)	13 463

10- La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 394.707 mDT. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2021	Provisions	Encours net au 31/12/2021
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 410)	0
Fonds géré 2	1997	2 057	840	(747)	93
Fonds géré 3	1998	5 550	49	(49)	0
Fonds géré 4	1999	7 350	3 475	(2 833)	642
Fonds géré 5	2000	7 000	3 037	(2 862)	175
Fonds géré 6	2001	7 000	2 443	(2 234)	209
Fonds géré 7	2002	5 000	2 584	(1 808)	776
Fonds géré 8	2003	3 500	1 853	(1 454)	399
Fonds géré 9	2005	1 500	989	(556)	433
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 923)	114
Fonds géré 11	2007	2 500	834	(830)	4
Fonds géré 12	2008	8 500	7 966	(4 716)	3 250
Fonds géré 13	2009	20 000	19 110	(10 494)	8 616
Fonds géré 14	2010	15 000	13 729	(4 338)	9 391
Fonds géré 15	2011	10 000	4 220	(2 467)	1 753
Fonds géré 16	2012	8 400	7 290	(2 602)	4 688
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	5 600	(2 051)	3 549
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(1 727)	4 273
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(2 184)	4 816
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(523)	1 477
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	8 500	(910)	7 590
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	(603)	2 397
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	(958)	19 042

Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	20 000	(4 249)	15 751
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	20 000	(330)	19 670
Fonds géré 23	2018	25 000	25 000		25 000
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	25 000	(581)	24 419
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	23 000		23 000
Fonds géré 24	2019	20 000	20 000	--	19 626
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	20 000	-	20 000
Fonds géré 24-TER	2019	15 000	5 000	-	5 000
Fonds géré 25	2020	30 000	30 000	-	30 000
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	10 750	-	10 750
Total		394 707	322 716	(55 813)	266 903

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2021 s'élèvent à 1.817 mD HTVA.

11- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2021	Provisions	Encours net au 31/12/2021
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	0
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	0
Total		900	900	(900)	0

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 10 mDT hors taxes.

12- En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2021 s'élève à 618mD dinars hors taxes;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

13- En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;

- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :

*une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière

*une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.

*des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

14- La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2021 en Dinars
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	10 152
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	8 944
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	8 118
Tunisie Informatique Services TIS	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	14 833
Total					42 046

15- Le montant des achats de matériel informatique, de maintenance et des prestations de services effectués au profit de la BNA, courant l'exercice 2021, par sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » s'élève à 4.287mD.

16- L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2021 comme suit:

Société	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2017-01	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts 2021
SICAR INVEST	-	1 912	3 600	1 200	-	-	-	996
Placement Obligataire SICAV	-	-	8 000	-	1 000	-	998	948
TUNIS-RE	-	1 500	1 200	2 400	1 200	1 200	200	897
AMI	4 000	5 600	2 000	1 000	100	-	200	1 817
AGROSERVICES	-	-	-	-	10	-	-	1
SICAF PARTICIPATIONS	-	-	200	-	-	-	-	22
SODINO	1 600	-	-	-	-	-	-	169
Total	5 600	9 012	15 000	4 600	2 310	1 200	1 397	4 849

17- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018 :

17.1 Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2021 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2021
TUNIS-RE	6 000	10 109
ASSURANCE "AMI"	8 000	13 479
Total	14 000	23 588

17.2 La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2021 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2021
CTAMA	2 000	3 370
Total	2 000	3 370

18- Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et les entreprises associées de la BNA ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2021 , comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2021		Intérêts de l'exercice 2021	
	Débiteur	Créditeur	Encaissés	Servis
SIMPAR	1 026	-	350	-
SIVIA	-	1 671	1	-
ESSOUKNA	-	276	15	-
AGRO-SERVICES	-	332	-	1
TIS	-	115	12	-
BNA CAPITALAUX	-	2 036	-	66
LES ŒILLETS	186	-	35	-
SOFINREC	-	1 542	1	-
POS	-	-	-	21
SOGEST	1 041	-	125	-
EL MEDINA	1 337	-	244	-
SICAR INVEST	-	2 111	-	44
SOIVM SICAF	-	1	-	-
SICAV BNA	-	1	-	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	1	-	-
SODET SUD	-	8	-	-
TUNIS-RE	-	2 878	-	17
ZIED	-	-	-	-
AMI	2 860	328	317	-
GENERALE DES VENTES	-	162	1	-

19- Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31/12/2021 , un montant de 138.351 mDT, répartis comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	37 514
LES ŒILLETS	15 113
ESSOUKNA	19 938
SIVIA	28 357
EL MADINA	28 295
SOGEST	55
SODET SUD	2 003
SOFINREC	6 968
TIS	108
Total	138 351

20- Les rémunérations servies par la BNA, au cours de l'exercice 2021 , aux membres des organes de gestion sont détaillées comme suit :

Nature de la Rémunération	Montants servis en 2021
Jetons de présence (CA)	188
Comité d'audit	33
Commission des Marchés	4
Comité des Risques	37
Total	262

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA BANK
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Nationale Agricole - BNA Bank (la « Banque »), qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 1.758.397 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 163.145 KDT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net de la Banque totalisent 1.340.996 KDT (soit 85,88% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.1.4 des états financiers « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances clients* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la Banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par la Banque en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Classification des créances et estimation des provisions

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2021, les créances figurent à l'actif du bilan de la Banque pour un montant brut de 14.815.952 KDT ; les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1.429.924 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 541.234 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.1 des états financiers « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la Banque procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3) Comptabilisation des titres d'investissement

a) Risques identifiés

Le portefeuille-titres d'investissement de la Banque totalise 3.225.328 KDT au 31 décembre 2021 et représente un poste important du bilan (19,07% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 3.2.2 des états financiers « *Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés et, pour d'autres entités, le cours moyens en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances rattachées et les provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La Note 4.3.8 des états financiers décrit les engagements de l'Office des Céréales envers la Banque qui totalisent 3.940.881 KDT au 31 décembre 2021 (soit environ 24% du total des engagements de la clientèle, en bilan et hors bilan). Ils ont connu une hausse de 637.774 KDT (+19%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2020 et enregistrent un dépassement significatif du seuil de 25% des fonds propres nets de la Banque imposé par l'article 51 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05 juin 2018.

Les créances de la Banque sur l'Office des Céréales comprennent l'équivalent de plusieurs chèques tirés par ce dernier sur son compte ouvert auprès de la Trésorerie Générale de Tunisie (au titre de ses droits à la compensation) et qui ne sont pas encore encaissés par la Banque au 31 décembre 2021, et ce, pour un montant de 1.596.000 KDT qui a été considéré comme étant une garantie financière reçue par la Banque. Par ailleurs, les garanties de l'État conférées à la Banque au titre des engagements de l'Office des Céréales s'élèvent, au 31 décembre 2021, à 2.344.881 KDT, ce qui porte le total des garanties dont dispose la Banque en couverture du risque de contrepartie sur les engagements de l'Office des Céréales à 3.940.881 KDT.

- 2) La Note 4.3.8 des états financiers décrit également les engagements des autres entreprises publiques envers la Banque qui totalisent 1.235.331 KDT au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une hausse de 249.520 KDT (+25%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2020.

Les garanties obtenues par la Banque en couverture du risque de contrepartie sur ces engagements totalisent 681.868 KDT au 31 décembre 2021, dont des garanties de l'État pour un montant cumulé de 647.535 KDT. Les engagements non couverts par les garanties de l'État concernent essentiellement des entreprises publiques (ETAP, CNRPS, CPG, etc.) dont les engagements sont qualifiés de réguliers et totalisent 562.395 KDT au 31 décembre 2021.

- 3) Les Notes 4.3, 4.7.3, 4.12 et 4.13 des états financiers décrivent les éléments de la situation financière des deux fonds budgétaires de 133.000 KDT et 160.000 KDT, dont les actifs et les passifs s'y rapportant totalisent respectivement 206.163 KDT et 218.745 KDT au 31 décembre 2021, après l'opération d'augmentation de capital (en numéraire, par compensation de créances et par incorporation de réserves) réalisée au cours de l'exercice 2020. Un passif éventuel (en faveur de l'État) d'un montant de 80.155 KDT relatif au fonds budgétaire de 160.000 KDT figure dans l'état des engagements hors bilan de la Banque au 31 décembre 2021.

La Banque prévoit de convenir avec le Ministère des Finances des modalités de régularisation et d'apurement de la situation financière de ces deux fonds budgétaires au cours de l'exercice 2022 (mise en jeu de la garantie de l'État pour les impayés pour plus d'un an, fixation du sort des créances abandonnées au fil des ans ainsi que des recouvrements en principal et en intérêts non versés à l'État, commissions de gestion, etc.).

Par ailleurs, la Note 4.7.4 des états financiers montre que les créances agricoles octroyées sur les fonds propres de la Banque, abandonnées en application de l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par les textes subséquents, s'élèvent à 25.529 KDT au 31 décembre 2021. Notons que la Banque prévoit de mettre en place, dans les meilleurs délais, les procédures nécessaires pour le recouvrement de ces créances auprès de l'État (signature d'un avenant à la convention de prise en charge portant notamment sur l'échéancier et les modalités de remboursement).

Enfin, la Note 4.7 des états financiers montre également des commissions de gestion des fonds budgétaires, à percevoir de l'État, pour un montant total de 25.437 KDT au 31 décembre 2021, contre 21.579 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 3.858 KDT (+18%). Notons que la Banque n'a bénéficié d'aucun encaissement au titre de ces commissions de gestion au cours de ces dernières années, et ce, en attendant l'achèvement de leur vérification par le Ministère des Finances.

- 4) La Note 6.8 des états financiers décrit la comptabilisation par la Banque, en charges de l'exercice 2021 (en contrepartie d'un compte de passif - charges à payer), de l'effet de l'amélioration du régime des indemnités de départ à la retraite des employés des banques et des établissements financiers suite à l'accord signé entre l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Établissements Financiers (APTBEF) et la Fédération Générale des Banques et des Établissements Financiers relevant de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) en date du 26 juillet 2021, qui a porté l'indemnité à servir à tout employé partant en retraite de six à douze mois de salaire, et ce, à compter du 31 mai 2021.

La charge comptabilisée, représentant le coût des services passés (traduisant notamment les droits additionnels acquis par les employés encore en activité au titre de la période allant de la date de leur titularisation jusqu'au 31 décembre 2021), a été évaluée de façon fiable à 30.865 KDT sur la base des informations communiquées par la compagnie d'assurance.

Signalons que le régime des indemnités de départ à la retraite (IDR) dont bénéficie le personnel de la Banque, fait l'objet d'un contrat d'assurance caractérisé par le transfert en substance du risque actuariel et du risque de placement à la compagnie d'assurance. De ce fait, la Banque considère que le régime des IDR est un régime à cotisations définies pour lequel les primes d'assurance courues (coût des services passés ou capital de départ et primes annuelles) sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La Note 6.8 des états financiers décrit également la comptabilisation par la Banque, en charges de l'exercice 2021, de l'incidence financière de l'augmentation salariale suite à la révision à la hausse de la grille des salaires annexée à la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers avec un effet rétroactif à compter du 1^{er} septembre 2020, et ce, pour un montant total de 12.143 KDT, dont 5.359 KDT se rapportant à l'exercice 2020 et 6.784 KDT se

rapportant à l'exercice 2021.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Banque, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 avril 2022

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ Le Groupement GEM & FINACO

Abderrazak GABSI

P/ Le Groupement CSL & CNW

Samir LABIDI

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA BANK RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions nouvellement conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2021

- 1) La BNA Bank a émis, en 2021, sans recours à l'appel public à l'épargne, un emprunt obligataire subordonné « 2021-1 » d'un montant de 70 millions de dinars, avec les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,6% ou TMM+2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de grâce	8,8% ou TMM+2,5%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
C	5 ans	9,1% ou TMM+2,5%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
D	7 ans dont 2 années de grâce	9,3% ou TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

La BNA Capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de cet emprunt obligataire subordonné ; à ce titre, elle a bénéficié d'une commission de placement de 245 KDT (hors TVA).

Les montants souscrits par les filiales et les entreprises associées de la BNA Bank à cet emprunt obligataire subordonné ainsi que les intérêts générés à ce titre, au cours de l'exercice 2021, se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Intérêts 2021
TUNIS RE	2.500	127
AMI Assurances	8.000	393
SICAR INVEST	5.000	269
Total en KDT	15.500	789

Le montant souscrit par la CTAMA (actionnaire et administrateur) à cet emprunt obligataire subordonné ainsi que les intérêts générés à ce titre, au cours de l'exercice 2021, se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Intérêts 2021
CTAMA	2.230	110

- 2) Le montant cumulé des achats d'équipements et de consommables informatiques et de prestations de services (notamment de maintenance) auprès de la filiale Tunisie Informatique Services (TIS), au cours de l'exercice 2021, s'élève à 4.287 KDT (hors TVA).
- 3) En 2021, la BNA Bank a conclu avec sa filiale SOFINREC, un contrat portant sur la cession, pour un prix de 2.356 KDT, de deux lots de créances compromises se présentant comme suit :

Désignation	Total des créances cédées	Montant des intérêts	Reprises de provisions, agios et intérêts réservés
Lot 1 de créances compromises	26.819	430	26.952
Lot 2 de créances compromises	853	-	853
Total en KDT	27.672	430	27.805

- 4) L'encours des conventions de dépôts à terme souscrites, au cours de l'exercice 2021, par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank totalisent, au 31 décembre 2021, un montant de 227.060 KDT réparti comme suit :

Relations	Encours au 31/12/2021
Placement Obligataire SICAV	112.238
AMI Assurances	75.000
TUNIS-RE	29.500
GEVE	5.000
SOFINREC	3.500
SIVIA	1.500
SICAV BNA	322
Total en KDT	227.060

Au cours de l'exercice 2021, la BNA Bank a comptabilisé une charge globale de 18.088 KDT sous forme d'intérêts en rémunération desdits dépôts à terme.

Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2021 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

- 1) La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances s'élève à 90.443 KDT au 31 décembre 2021, dont un montant de 25.529 KDT sur fonds propres et fonds extérieurs. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA Bank et l'État Tunisien en date du 24 mai 2017 mais aucun échéancier de remboursement n'a été établi et signé par les deux parties.
- 2) La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément aux dispositions de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999. L'encours de ces créances s'élève à 14.956 KDT au 31 décembre 2021.
- 3) La BNA Bank a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer des subventions non remboursables, des dotations ou des crédits) en contrepartie de la perception de commissions. L'encours de ces fonds budgétaires s'élève à 259.056 KDT au 31 décembre 2021. Les commissions de gestion revenant à la BNA Bank, au titre de l'exercice 2021, totalisent 3.214 KDT (hors TVA).

- 4) La BNA Bank a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, une dotation de l'État a été inscrite parmi les capitaux propres de la BNA Bank pour un montant de 133 millions de dinars. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank, moyennant la mise en jeu de la garantie souveraine, et des montants recouverts par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 89.902 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 43.098 KDT.

Le Conseil d'Administration de la BNA Bank a attesté le caractère certain, liquide et exigible du montant de 169.748 KDT correspondant à la libération intégrale de la valeur d'émission des 14.145.648 actions souscrites par l'État, dont un montant de 89.902 KDT imputable sur le fonds budgétaire de 133 millions de dinars.

Ainsi, au 31 décembre 2021, seuls le concours potentiel de 43.098 KDT demeure comptabilisé au niveau des fonds propres de la BNA Bank.

- 5) La BNA Bank a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une autre convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, la BNA Bank a inscrit un engagement hors bilan sous la rubrique « Cautions, avals et autres garanties donnés » pour un montant de 160 millions de dinars, suite à la substitution des comptes de passifs correspondants par des provisions pour dépréciation des engagements. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank dans le cadre de la mise en jeu de la garantie souveraine et des montants recouverts par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 79.845 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 80.155KDT.

Le concours substantiel de 79.845 KDT, ayant servi à l'augmentation de capital réalisée en 2019, a donné lieu à la transformation d'une partie du passif éventuel (engagement hors bilan) en un passif actuel (obligation de remboursement d'une partie des crédits transférés) et à la comptabilisation d'une charge exceptionnelle d'égale montant au cours de l'exercice 2019.

Le concours potentiel de 80.155 KDT demeure, quant à lui, en « Engagements hors bilan » au 31 décembre 2021.

6) Certaines créances présentant un risque de crédit avéré ont été prises en charge par l'État en vertu des textes suivants :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles ;
- L'article 25 de la même loi : Prise en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques ou à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, sur 25 ans et sans intérêts.

Le montant total desdites créances prises en charge par l'État a été arrêté à 329.592 KDT. Leur encours cumulé, au 31 décembre 2021, s'élève à 39.855 KDT.

7) La BNA Bank a souscrit auprès de la CTAMA (actionnaire et administrateur) un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite (six mensualités de salaire brut). La cotisation relative à l'exercice 2021 s'élève à 3.195 KDT.

8) La BNA Bank a souscrit auprès de la CTAMA un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la BNA Bank au titre de l'exercice 2021 s'élève à 5.195 KDT.

9) La BNA Bank a signé avec SIP-SICAR (absorbée par la filiale SICAR INVEST en 2017) des conventions de gestion de plusieurs fonds à capital risque, constitués au cours de la période 2010 à 2015 pour un montant initial cumulé de 23.000 KDT. Ces fonds gérés présentent un solde cumulé (net de provisions) de 13.463 KDT au 31 décembre 2021.

En outre, la BNA Bank a signé avec sa filiale SICARINVEST un avenant à la convention de gestion des fonds de capital-risque. En vertu de cette convention amendée, la BNA Bank a confié à sa filiale SICARINVEST la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche (au cours de la période 1997-2020) d'un montant initial cumulé de 394.707 KDT. Ces fonds gérés présentent un solde cumulé (net de provisions) de 266.903 KDT au 31 décembre 2021.

Les conditions de rémunération de SICARINVEST, au titre de sa gestion des fonds de capital-risque, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle sur l'encours des fonds confiés de 0,5% ;
- Commission de recouvrement de 2,5% ;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital-risque et autres produits liés.

Au cours de l'exercice 2021, la BNA Bank a comptabilisé une charge globale de 2.704 KDT (hors TVA) au titre de ces différentes commissions, et a payé à SICARINVEST un montant total de 2.187 KDT au titre de ses commissions de gestion relatives à l'exercice 2019.

10) En 2010, la BNA Bank a signé avec la SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds de capital-risque pour un montant initial cumulé de 900 KDT. Ces deux fonds gérés, demeurant impayés, sont totalement provisionnés au 31 décembre 2021.

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de chacun de ces fonds, se résument comme suit :

- Frais de gestion de 1% des actifs nets du fonds avec un minimum de 4,5 KDT pour chaque fonds ;
- Commission de performance de 10% sur les plus-values réalisées et dividendes perçus par chaque fonds ;
- Commission de rendement de 10% sur les produits des placements réalisés par chaque fonds.

Les commissions de gestion revenant à la SODINO, au titre de l'exercice 2021, s'élèvent à 10 KDT (hors TVA).

11) En vertu de plusieurs conventions conclues avec Placement Obligataire SICAV, SICAV BNA et BNA Capitaux, la BNA Bank assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds. En rémunération des prestations fournies, elle bénéficie des commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de Placement Obligataire SICAV. La commission perçue au titre de l'exercice 2021 s'élève à 618 KDT (hors TVA) ;
- 1.000 DT (hors TVA), à verser annuellement par SICAV BNA ;
- 0,1% du montant de l'actif net du FCP BNA Capitalisation, à verser trimestriellement par BNA Capitaux. La commission perçue en 2021 s'élève à 70 KDT (hors TVA) ;
- 0,1% du montant de l'actif net du FCP Progrès, à verser trimestriellement par BNA Capitaux. La commission perçue en 2021 s'élève à 123 DT (hors TVA) ;
- 0,2% du montant de l'actif net du FCP Sécurité, à verser trimestriellement par BNA Capitaux. La commission perçue en 2021 s'élève à 53 KDT (hors TVA).

12) Au cours de l'exercice 2007, il a été procédé à la mise à jour de la convention liant la BNA Bank à BNA Capitaux et portant sur :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, en contrepartie d'une rémunération forfaitaire annuelle de 30 KDT (hors TVA) ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA Bank ; à ce titre, BNA Capitaux perçoit :
 - Une commission sur transaction boursière de 0,4% du montant de la transaction ;
 - Une commission sur encaissement de coupon de 0,2% du montant du coupon ;
 - Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées, avec un maximum de 2.500 DT par valeur.

En rémunération des prestations qu'elle a fournies au cours de l'exercice 2021, dans le cadre de l'exécution de cette convention, BNA Capitaux a facturé à la BNA Bank un montant global de 31 KDT (hors TVA).

13) La BNA Bank a loué à BNA Capitaux un local à usage commercial pour l'agence de Sousse. Le bail est consenti pour une période d'une année, commençant le 1^{er} avril 2008 et renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer annuel de 4.800 DT (hors TVA), avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1^{er} avril 2009. Le loyer relatif à l'année 2021 s'élève à 9 KDT (hors TVA).

14) La BNA Bank a loué à BNA Capitaux un local à usage commercial situé à Sfax. Le bail est consenti pour une période d'une année, commençant le 1^{er} juillet 2007 et renouvelable par tacite reconduction,

moyennant un loyer annuel de 4.200 DT (hors TVA), avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1^{er} juillet 2008. Le loyer relatif à l'année 2021 s'élève 8 KDT (hors TVA).

- 15) La BNA Bank a loué à BNA Capitaux un local à usage commercial situé à la Marsa. Le bail est consenti pour une période d'une année, commençant le 15 décembre 2013 et renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer annuel de 7.200 DT (hors TVA), avec une majoration annuelle de 5% à partir du 15 décembre 2014. Le loyer relatif à l'année 2021 s'élève 10 KDT (hors TVA).
- 16) En décembre 2011, la BNA Bank a conclu avec sa filiale Tunisie Informatique Services (TIS) un avenant au contrat de location d'un local utilisé comme siège social. Le bail est consenti moyennant un loyer annuel de 14.400 DT (TTC), avec une majoration de 5% tous les deux ans à compter du 1^{er} janvier 2014. Le loyer relatif à l'année 2021 s'élève à 15 KDT (hors TVA).
- 17) L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA Bank au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se présentent comme suit au 31 décembre 2021 :

Société	BNASUB 2020-01	BNASUB 2019-01	BNASUB 2018-01	BNASUB 2017-02	BNASUB 2017-01	BNASUB 2016	BNASUB 2009	Intérêts 2021
SICAR INVEST	-	1.912	3.600	1.200	-	-	-	996
Placement Obligataire SICAV	-	-	8.000	-	1.000	-	998	948
TUNIS-RE	-	1.500	1.200	2.400	1.200	1.200	200	897
AMI Assurances	4.000	5.600	2.000	1.000	100	-	200	1.817
Agro-Services	-	-	-	-	10	-	-	1
SICAF Participations BNA	-	-	200	-	-	-	-	22
SODINO	1.600	-	-	-	-	-	-	169
Total en KDT	5.600	9.012	15.000	4.600	2.310	1.200	1.398	4.850

- 18) L'encours des montants souscrits par la CTAMA (actionnaire et administrateur) aux emprunts obligataires émis par la BNA Bank au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se présentent comme suit au 31 décembre 2021 :

Emprunts	BNASUB 2020-01	BNASUB 2019-01	BNASUB 2018-01	BNASUB 2017-02	BNASUB 2016	BNASUB 2009	TOTAL en KDT
Encours au 31/12/2021	399	1.000	1.500	1.600	9.012	3.000	16.511
Intérêts 2021	24	136	170	173	962	280	1.745

- 19) En 2008, la BNA Bank a émis le « FCP Sécurité » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'exercice 2018.

Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles se présentent comme suit au 31 décembre 2021 :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2021
TUNIS-RE	6.000	10.109
AMI Assurances	8.000	13.479
Total en KDT	14.000	23.588

- 20) La CTAMA (actionnaire et administrateur) a souscrit au « FCP Sécurité » dans le cadre de sa prorogation. Le montant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation du portefeuille correspondant se présentent comme suit au 31 décembre 2021 :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2021
CTAMA	2.000	3.370

- 21) Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank ainsi que les intérêts y afférents se détaillent comme suit au 31 décembre 2021 :

Partie liée	Soldes des comptes au 31/12/2021		Intérêts relatifs à l'exercice 2021	
	<i>Débiteur</i>	<i>Créditeur</i>	<i>Encaissés</i>	<i>Servis</i>
SIMPAR	1.026	-	350	-
SIVIA	-	1.671	1	-
ESSOUKNA	-	276	15	-
Agro-Services	-	332	-	(1)
TIS	-	115	12	-
BNA Capitaux	-	2.036	-	(66)
Immobilière des Œillets	186	-	35	-
SOFINREC	-	1.542	1	-
Placement Obligataire SICAV	-	-	-	(21)
SOGEST	1.041	-	125	-
EL MADINA	1.337	-	244	-
SICAR INVEST	-	2.111	-	(44)
SOIVM SICAF	-	1	-	-
SICAV BNA	-	1	-	-
SICAF Participations BNA	-	1	-	-
SODET SUD	-	8	-	-
TUNIS-RE	-	2.878	-	(17)
AMI Assurances	2.860	328	317	-
GEVE	-	162	1	-
Total en KDT	6.450	11.462	1.101	(149)

22) Les concours bancaires accordés par la BNA Bank à ses filiales et entreprises associées, ainsi que les intérêts y afférents se détaillent comme suit au 31 décembre 2021 :

Société	Montant au 31/12/2021	Intérêts relatifs à l'exercice 2021
SIMPAR	37.514	3.241
Immobilière des Œillets	15.113	1.447
ESSOUKNA	19.938	2.228
SIVIA	28.357	2.351
EL MADINA	28.295	2.634
SODET SUD	2.003	-
SOFINREC	6.968	764
TIS	108	13
SOGEST	55	-
Total en KDT	138.351	12.678

Obligations et engagements de la BNA Bank envers les dirigeants

1) Les obligations et engagements de la BNA Bank envers les dirigeants, tels que visés par l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 25 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n°2015-968 du 06 août 2015 fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques ;
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2019. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement, 13^{ème} mois et enveloppe de fin d'année), d'un quota mensuel de carburant, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques ;
- Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs ainsi que les rémunérations des présidents et membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2021, comme suit :
 - Jetons de présence de 2.500 DT (bruts) par administrateur et 5.000 DT (bruts) pour le président du Conseil d'Administration ;
 - Rémunération de 2.500 DT (bruts) pour les présidents du comité d'audit et du comité des risques ;
 - Rémunération de 1.250 DT (bruts) pour les administrateurs membres du comité d'audit et du comité des risques ainsi que pour les présidents et administrateurs membres des autres comités émanant du Conseil d'Administration.

Les rémunérations servies par la BNA Bank à ce titre, au cours de l'exercice 2021, s'élève 262.000 DT et se ventilent comme suit :

Bénéficiaires	Montants servis en 2021
Conseil d'Administration (jetons de présence)	188.000
Comité Permanent d'Audit (CPA)	33.000
Commission des Marchés	4.000
Comité des Risques	37.000
Total en DT	262.000

- 2) Les obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit :

Catégorie	Directeur Général (*)		Directeur Général Adjoint (**)		Administrateurs et membres des comités	
	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Passif au 31/12/2021</i>	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Passif au 31/12/2021</i>	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Passif au 31/12/2021</i>
Avantages à court terme	502.730	-	65.842	-	285.000	200.000
Avantages postérieurs à l'emploi	17.742	-	4.907	-	-	-
Total en DT	520.472	-	70.749	-	285.000	200.000

(*) Les charges de l'exercice comportent les salaires et compléments de salaires, les valeurs des avantages en nature et les charges sociales pour la période allant du 19 mars 2021 au 31 décembre 2021.

(**) Les charges de l'exercice comportent les salaires et compléments de salaires, les valeurs des avantages en nature et les charges sociales pour la période allant du 1^{er} janvier au 18 mars 2021.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 14 avril 2022

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ Le Groupement GEM & FINACO

Abderrazak GABSI

P/ Le Groupement CSL & CNW

Samir LABIDI

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Emirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Hichem CHEKIR et Mme Nour El Houda HENANE.

Bilan Période du 1er Janvier au 31 décembre 2021 (Unité : en milliers de dinars)

	ACTIFS	Notes	31/12/2021	31/12/2020
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	36 586	64 988
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	167 724	150 614
AC3	Créances sur la clientèle	3	853 363	796 188
AC4	Portefeuille titres commercial	4	19 339	16 510
AC5	Portefeuille investissement	5	110 112	99 434
AC6	Valeurs immobilisées	6	58 375	47 849
AC7	Autres actifs	7	28 734	22 871
	TOTAL ACTIFS		1 274 233	1 198 454
	PASSIFS			
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	149 710	182 041
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	9	871 455	767 154
PA4	Emprunts & ressources spéciales	10	123 118	102 092
PA5	Autres passifs	11	41 772	27 292
	TOTAL PASSIFS		1 186 055	1 078 579
	CAPITAUX PROPRES			
CP1	Capital		90 000	90 000
CP2	Réserves		47 578	47 604
CP3	Actions propres		(840)	(840)
CP5	Résultats reportés		(16 889)	276
CP6	Résultat de la période		(31 671)	(17 165)
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	88 178	119 875
	TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		1 274 233	1 198 454

État des engagements hors bilan
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2021

(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	31/12/2021	31/12/2020
	PASSIFS EVENTUELS			
HB 1	Cautions, avals et autres garanties données	13	52 253	60 369
HB 2	Crédits documentaires	14	8 495	13 622
HB 3	Actifs donnés en garantie	15	-	24 300
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		60 748	98 291
	ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB 4	Engagements de financement donnés	16	46 084	63 072
HB 5	Engagements sur titres	17	-	-
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS		46 084	63 072
	ENGAGEMENTS REÇUS			
HB 6	Engagements de financement reçus		-	-
HB 7	Garanties reçues	18	658 621	650 245
	TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		658 621	650 245

État de résultat

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2021

(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
	Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	85 513	78 382
PR2	Commissions		25 976	19 917
	Gains sur opérations de change	20	5 084	2 807
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	1 107	1 089
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	6 007	4 734
	Total produits d'exploitation bancaire		123 687	106 929
	Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	(60 046)	(57 626)
CH2	Commissions encourues	24	(537)	(434)
	Total charges d'exploitation bancaire		(60 583)	(58 060)
	PRODUIT NET BANCAIRE		63 104	48 869
CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	25	(40 172)	(23 207)
CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(1 896)	45
CH6	Frais de personnel	27	(35 565)	(29 400)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(15 060)	(11 485)
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		(1 783)	(1 806)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		(31 372)	(16 984)
CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(34)	88
CH11	Impôts sur les sociétés		(265)	(232)
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		(31 671)	(17 128)
CH10	Éléments extraordinaires		-	(37)
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(31 671)	(17 165)
	Résultat par action (DT)	29	(9,049)	(4,904)

État de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2021
(Unité : en milliers de Dinars)

	<i>Notes</i>	Exercice 2021	Exercice 2020
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		109 695	95 685
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(60 718)	(58 289)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(100 368)	(57 077)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		103 134	96 655
Sommes versées aux personnels et C. Divers		(51 365)	(38 953)
Autres flux d'exploitation		21 040	3 899
Impôts sur les sociétés		(255)	(660)
Flux de trésorerie net affectés aux des activités d'exploitation		21 163	41 260
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 526	582
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(15 912)	(7 874)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(14 335)	(10 059)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(28 721)	(17 351)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Émission d'emprunts		30 000	7 324
Remboursement d'emprunts		(16 047)	(15 250)
Augmentation/diminution ressources spéciales		6 875	6 172
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		20 828	(1 754)
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		13 270	22 155
Liquidités et équivalents en début de période		2 501	(19 654)
Liquidités et équivalents en fin de période	30	15 771	2 501

Notes aux états financiers annuels au 31 Décembre 2021
(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- Bases de mesures

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3- Principes comptables pertinents appliqués

3.1 Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque n'incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quel que soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2 Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Les crédits C.T sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3 Comptabilisation des biens donnés en leasing

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a) la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b) la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4 Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que la banque a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

De façon plus générale, l'alimentation du portefeuille des titres de placement peut se faire par deux voies différentes :

- Le classement direct notamment lorsque la banque ne connaît pas la durée probable de détention du titre ;
- Le résultat d'un transfert du portefeuille de transaction.

Titres d'investissement

Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme.

Sont logés dans le portefeuille d'investissement de la banque les éléments suivants :

- Obligations
- Titres de participation des entreprises liées
- Autres Titres de participation
- Fonds gérés
- BTA

3.5 Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.6 Évaluation des risques et couverture des engagements

3.6.1 Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- | | | |
|----------------------------------|---|-------|
| - Actifs incertains (classe 2) | : | 20 % |
| - Actifs préoccupants (classe 3) | : | 50 % |
| - Actifs compromis (classe 4) | : | 100 % |

3.6.2 Provisions collectives

A la date du 04 mars 2022, une nouvelle circulaire est apparue sous le numéro 2022-02 qui oblige les établissements de crédit par prélèvement sur les résultats à constituer des provisions à caractère général dites « provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Cette nouvelle circulaire a apporté une nouvelle méthodologie de détermination de cette provision basée principalement sur les étapes suivantes :

- Regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes
- Détermination pour chaque groupe de contreparties désigné « gi » d'un taux de migration moyen estimé sur un historique de 5 ans ; année 2020 et année de référence exclues.
- Majoration des taux de migration historiques par les taux « Δgi ».
- Application des taux de provisionnement standards « TPgi » fixés à 30% pour tous les secteurs sauf pour :
 - o Promotion immobilière 25%
 - o Crédits logements des particuliers 15%

3.6.3 Provisions additionnelles :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

À ce titre, les provisions constituées conformément à la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013 totalisent au 31/12/2021 un montant de 42 044 KDT avec un complément au titre de l'exercice 2021 de 8 664 KDT.

En date du 22 juillet 2016, la BCT a publié la circulaire N°2016-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

- ✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2016-12 ;
- ✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2016 et 2017 des crédits accordés aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017 ;
- ✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

3.6.4 Provisions sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7 Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change ;
- Les charges et produits libellé en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises ;
- Les charges et produits libellé en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable ;
- À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté ;
- Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée ;
- La position de change globale de la banque à la fin de l'exercice est créditrice de 30 895 KDT ;
- Nous n'avons pas des opérations de change au comptant à la date du 31/12/2021 non dénouées.

3.8 Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans.

NOTES EXPLICATIVES

4-1- ACTIFS

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

En milliers de Dinars

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Caisse agences dinars	6 067	5 605
Caisse agences devises	1 235	1 936
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 765	3 748
Banque Centrale de Tunisie en devises	27 519	53 699
Total	36 586	64 988

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2021, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

En milliers de Dinars

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Créances sur les établissements bancaires	122 778	116 869
Créances sur les établissements financiers	44 946	33 745
Total	167 724	150 614

2.1 Créances sur les établissements bancaires :

Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

En milliers de Dinars

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Prêts interbancaires en devises	61 294	67 804
Prêts interbancaires en Dinars	-	6 035
Prêts interbancaires en pension livrées	-	3 000
Prêts swap en devises	48 908	30 424
Avoirs chez les correspondants locaux	3	-
Avoirs chez les correspondants étrangers	12 556	9 485
Créances rattachées	17	121
Créances sur les établissements financiers	44 946	33 745
Total	167 724	150 614

La ventilation des prêts interbancaires en dinars selon le délai résiduel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

Prêts interbancaires en TND	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Prêts sur le marché monétaire en TND	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

La ventilation des prêts MM en devises selon le délai résiduel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

Prêts interbancaires en devises	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Prêts sur le marché monétaire en USD	-	18 966	-	-	18 966
Prêts sur le marché monétaire en EUR	27 677	14 651	-	-	42 328
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Total	27 677	33 617	-	-	61 294

La ventilation des SWAPS selon le délai résiduel se présente comme suit :

SWAPS	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
SWAPS en TND	-	-	-	-	-
SWAPS en EURO	13 675	-	-	-	13 675
SWAPS en USD	35 233	-	-	-	35 233
Total	48 908	-	-	-	48 908

2.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers selon éligibilité au refinancement BCT

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Créances sur les établissements bancaires	-	-	122 778	116 869
Créances sur les établissements financiers	-	-	44 946	33 745
Total	-	-	167 724	150 614

2.3 Créances sur les établissements bancaires sur les entreprises liées

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Créances sur les établissements bancaires	-	-	122 778	116 869
Créances sur les établissements financiers	-	-	44 946	33 745
Total	-	-	167 724	150 614

2.4 Créances sur les établissements bancaires douteux

Créances sur les établissements bancaires et financiers	Créances douteuses		Autres créances	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Créances sur les établissements bancaires	-	-	122 778	116 869
Créances sur les établissements financiers	-	-	44 946	33 745
Total	-	-	167 724	150 614

2.5 Créances et dettes rattachées

Tous les intérêts rattachés sont mensualisés et constatés parmi les produits

Note 3 : Créances sur la clientèle

3.1 Les créances brutes sur la clientèle

Au 31 décembre 2021, les créances brutes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Comptes débiteurs de la clientèle	76 365	72 843
Autres concours à la clientèle	919 990	826 583
Crédits sur ressources spéciales	3 046	2 296
Total brut	999 401	901 722

3.2 Les créances nettes sur la clientèle

Au 31 décembre 2021, les créances nettes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Concours CT (1)	230 977	210 560
Concours M.L.T. (2)	636 081	565 248
Comptes débiteurs de la clientèle	76 365	72 843
Leasing (3)	55 978	53 071
Valeurs en recouvrement	-	-
Total brut	999 401	901 722
Agios réservés	(20 536)	(18 628)
Provisions individuelles	(69 374)	(41 867)
Provisions additionnelles	(42 044)	(33 380)
Provisions collectives	(14 084)	(11 659)
Total net	853 363	796 188

Les provisions sur les créances à la clientèle ont évalué comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Dotations 2021	Reprises 2021	Reprise Créances cédées	Solde au 31/12/2021
Provisions prêt	86 906	50 161	9 989	1 576	125 502
Agios réserves	18 628	30 781	28 474	399	20 536
Total net	105 534	80 942	38 463	1 975	146 038

(1) Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Encours non échus	200 666	202 226
Avance sur dépôt à terme	2 442	4 817
Principal impayé	362	4 114
Intérêts et commissions impayé	29 620	1 440
Intérêts à recevoir	311	100
Intérêts et commissions perçus d'avance	(2 424)	(2 137)
Total	230 977	210 560

(2) Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Encours non échu	547 333	485 167
Principal échu	1	1
Principal impayé	14 158	14 915
Intérêts et commissions impayés	6 656	3 618
Intérêts à recevoir	12 424	9 919
Avance en comptes courants	11	11
Intérêts perçus d'avance	-	-
Créances contentieuses	55 498	51 617
Total	636 081	565 248

(3) Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Encours	51 850	49 374
Principal impayé	1 160	1 344
Intérêts impayés	354	342
Intérêts courus	2 550	1 801
Intérêts perçus d'avance	(189)	(93)
Autres créances	253	303
Total	55 978	53 071

3.3 La ventilation des créances selon le délai résiduel

La ventilation des créances selon le délai résiduel se présente comme suit :

Créances	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Concours CT	161 517	53 104	92 670	-	307 291
Concours M.L.T.	29 775	78 900	296 854	230 601	636 130
Leasing	5 113	12 725	30 521	7 621	55 980
Total	196 405	144 729	420 045	238 222	999 401

3.4 La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Concours MLT	518 360	469 767	117 718	95 481	636 078	565 248
Concours CT	173 955	168 905	57 023	41 655	230 978	210 560
Leasing	50 762	48 963	5 218	4 108	55 980	53 071
Comptes courants débiteurs	42 103	44 334	34 262	28 509	76 365	72 843
Total brut	785 180	731 969	214 221	169 753	999 401	901 722

3.5 Les créances sur la clientèle par secteur d'activité :

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	Total
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	1 032	93 664	93 936	62 910	384 539	636 081
Concours CT	10 795	125 579	92 523	69	2 011	230 977
Leasing	296	20 521	35 150	11		55 978
Comptes courants débiteurs	1 639	32 674	28 392	357	13 303	76 365
Total brut	13 762	272 438	250 001	63 347	399 853	999 401

3.6 Créances sur la clientèle ventilées sur les entreprises liées :

Créances sur la clientèle	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Comptes débiteurs de la clientèle	-	-	76 365	72 843
Autres concours à la clientèle	-	-	919 990	826 583
Crédits sur ressources spéciales	-	-	3 046	2 296
Total brut	-	-	999 401	901 722

3.7 Créances sur la clientèle ventilées selon l'éligibilité au refinancement

Créances sur la clientèle	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Créances sur la clientèle	16 217	32 375	983 184	869 347
Total brut	16 217	32 375	983 184	869 347

3.8 Créances sur la clientèle pour lesquels les revenus ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice

Créances sur la clientèle	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Créances sur la clientèle	785 180	731 969	214 221	169 753	999 401	901 722
Intérêts réservés	-	-	(20 536)	(18 628)	(20 536)	(18 628)

3.9 Les créances sur ressources spéciales

3.9.1 Crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'encourt aucun risque de crédit

Crédits sur ressources spéciales	Créances contencieuses		Autres créances		Total	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Crédits sur ressources spéciales	1 701	554	1 345	1 742	3 046	2 296
Total brut	1 701	554	1 345	1 742	3 046	2 296

3.9.2 Crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'a pas encore obtenu l'accord du bailleur de fonds

Crédits sur ressources spéciales	Crédits sur ressources n'ayant pas l'accord des bailleurs de fonds		Autres créances		Total	Total
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Crédits sur ressources spéciales	-	-	3 046	2 296	3 046	2 296
Total brut	-	-	3 046	2 296	3 046	2 296

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Titres de placement à revenus fixes	18 788	15 933
BTA	19 525	16 525
Primes d'acquisition BTA	(669)	(443)
Moins-value BTA	(68)	(149)
Titres de placement à revenus variables (Fonds gérés BTE SICAR)	-	-
Créances rattachées	551	577
Total brut	19 339	16 510
Provisions	-	-
Total net	19 339	16 510

Note 5 : Portefeuille d'investissement :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Obligations	15 500	13 750
Titres de participation des entreprises liées	11 191	10 414
Autres Titres de participation	17 967	17 967
Fonds gérés	10 920	11 034
BTA	61 100	51 100
Total valeur titres	116 678	104 265
Intérêts à recevoir sur obligations	743	647
Créances rattachées aux titres de participation	375	697
Intérêts à recevoir BTA	2 044	1 841
Primes d'acquisitions BTA	(2 147)	(2 228)
Étalements -value BTA	(274)	(400)
Total brut	117 419	104 822
Provisions	(7 307)	(5 388)
Total net	110 112	99 434

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Obligations	15 500	13 750
Intérêts à recevoir sur obligations	743	647
Titres cotés*	13 953	13 953
Titres non cotés	15 205	14 428
Créances rattachées	375	697
Fonds gérés	10 920	11 034
BTA	61 100	51 100
Intérêts à recevoir BTA	2 044	1 841
Primes d'acquisitions BTA	(2 147)	(2 228)
Etalements moins-value BTA	(274)	(400)
Total brut	117 419	104 822
Provisions	(7 307)	(5 388)
Total net	110 112	99 434

Les titres cotés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	Augmentations /Acquisition	Diminutions / Cession	31/12/2021
BN A	892	-	-	892
B.N.A.	2 680	-	-	2 680
BNA	8 309	-	-	8 309
Société Carthage Cément	2 072	-	-	2 072
Total	13 953	-	-	13 953

Les variations des titres et des obligations leurs provisions se détaillent comme suit :

Titre	31/12/2020	Augmentations /Dotations	Diminutions /Reprises	31/12/2021
Obligations	13 750	8 000	6 250	15 500
Titres de participation des entreprises liées	10 414	777	-	11 191
Autres Titres de participations	17 967	-	-	17 967
Fonds gérés	11 034	-	114	10 920
BTA	51 100	10 000	-	61 100
Total brut	104 265	18 777	6 364	116 678
Provisions	(5 388)	(1 957)	(38)	(7 307)
Total net	98 877	16 820	6 326	109 371

Obligations	31/12/2020	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	31/12/2021
-------------	------------	---------------------------	------------------------	------------

Emprunt Obligataire BNA 2019-1	500	4	104	400
Emprunt Obligataire BNA 2011/Fonds de garantie des assures	2 000	-	2 000	-
Emprunts Obligataires Subordonné Amen Bank 2011	50	-	50	-
Emprunt National 2014	4 000	-	1 000	3 000
Emprunt Obligataire Hannibal Lease HL 2015-1	1 600	16 000	17 600	-
Emprunt Obligataire Subordonné UIB 2015	400	-	200	200
Emprunt Obligataire Subordonné Amen Bank 2012	200	-	100	100
Emprunt Obligataire Subordonné Attijari Bank 2016-1	600	1 290	1 890	-
Emprunt Subordonné BIAT 2016	200	-	200	-
Emprunt Obligataire SERVICOM 2016	1 000	-	-	1 000
Emprunt Obligataire " BNA Subordonné 2016 " Obligations mises en pension livrée	200	-	200	-
Emprunt Subordonné BH 2017	400	-	200	200
Emprunt Subordonné STB 2017-1	800	-	200	600
Emprunt Subordonné BNA 2017-1	400	3 800	4 200	-
Emprunt Obligataire BTL 2017-1	400	-	200	200
Emprunt Obligataire ATL 2017-2	1 000	16 800	17 800	-
Emprunt National 2021	-	8 000	-	8 000
Obligations mises en pension livrée	-	39 690	37 890	1 800
Total brut	13 750	85 584	83 834	15 500
Provisions SERVICOM	500	76	-	576
Total net	13 250	85 508	83 834	14 924

Fonds gérés	31/12/2020	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	31/12/2021
BTE - SICAR	11 034	-	114	10 920
Total brut	11 034	-	114	10 920
Provisions	2 868	-	38	2 830
Total net	8 166	-	76	8 090

5.1 Liste des filiales :

Société	Siège	Capitaux propres	%	Résultat 2021
T.E.P (C.T.E.I)	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	3 220	99,99%	(148)
Rapid Recouvrement	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	2 287	99,73%	(750)
BTE – SICAR	Boulevard Beji Caid Essebsi – lot AFH – DC8 – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis	3 304	75%	80
Tuniso Emiratie SICAV (TES)	Boulevard Beji Caid Essebsi – lot AFH – DC8 – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis	163 371	2,75%	10 534

5.2 Coût d'acquisition des titres de participations et pourcentage de détention :

Participations	Coût d'acquisition	%	Provisions 31/12/2021
BTE SICAR	2 250	75,00%	-
TEP – Tuniso-Emiratie de participations	5 000	99,99%	1 632
Rapid Recouvrement	299	99,73%	-
TES	3 642	3,70%	-
Total participations dans les entreprises liées	11 191		1 632
Djerba Aghir	2 022	43,62%	-
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	11 881	2,14%	1 558
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	30	1,00%	-
INB - Société Industrie des Nouvelles Briques	300	4,62%	300
SPPI - Société de participation et de promotions des investissements	50	6,58%	50
La Maison du Banquier	133	1,50%	44
ABF – Académie des Banques et Finances	1	0,02%	-
SIBTEL – Société interbancaire de télé-compensation	52	0,67%	-
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 000	6,67%	8
United General Partners UGP	50	50,0%	-
FCPR	375	0,75%	307
BACOFIL	2	-	2
CARTHAGE CEMENT	2 071	0,50%	-
Total autres participations	17 967		2 269
Total général	29 158		3 901

Note 6 : Valeurs immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2020	Acquisitions 2021	Cessions / corrections 2021	Valeur brute 2021	Amortissements 2021	Valeur Nette 2021
Immobilisations Incorporelles	-	350	-	350	15	335
Fond de commerce	-	350	-	350	15	335
Immobilisations Corporelles	67 780	11 958		79 738	21 698	58 040
Terrain	4 002	-	-	4 002	-	4 002
Constructions	8 834	-	-	8 834	2 762	6 072
Constructions en cours	31 170	10 196	-	41 366	-	41 366
Mobilier & matériel de bureau	1 997	90	-	2 087	1 759	328
Matériel informatique	8 970	1 035	-	10 005	7 307	2 698
Matériel de transport	464	-	-	464	338	126
A, A & installations	12 343	637	-	12 980	9 532	3 448
Total	67 780	12 308	-	80 088	21 713	58 375

Note 7 : Autres postes d'actif

Au 31 décembre 2021, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Personnel	4 908	5 304
État et collectivités locales	1 309	1 475
Autres débiteurs	20 965	14 371
Charges reportées	313	313
Opérations monétiques	592	389
Créances prises en charge par l'État	647	1 019
Total	28 734	22 871

4-2- PASSIFS

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts des établissements bancaires	144 253	179 859
Dépôts des établissements financiers spécialisés	5 457	2 182
Total	149 710	182 041

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts et refinancement BCT	10 000	52 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	77 360	62 139
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	41 764	46 054
Emprunts interbancaire sur pensions livrées	14 765	19 412
Avoirs des correspondants étrangers	40	189
Créances rattachées	324	65
Dépôts des établissements financiers spécialisés	5 457	2 182
Total	149 710	182 041

8.1 Ventilation des emprunts et refinancement BCT et interbancaire en dinars selon la durée résiduelle

Emprunts	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunts BCT TND	10 000	-	-	-	10 000
Emprunts interbancaire TND	7 314	34 450	-	-	41 764
Total	17 314	34 450	-	-	51 764

8.1.1 Ventilation des emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire selon la durée résiduelle

Emprunts / Devise	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunts devises en EURO	28 654	-	-	-	28 654
Emprunts devises en USD	-	-	-	-	-
Swaps en dinars convertible	45 595	-	-	-	45 595
Swaps devises EURO	-	-	-	-	-
Swaps devises USD	3 111	-	-	-	3 111
Swaps devises JPY	-	-	-	-	-
Total	77 360	-	-	-	77 360

8.2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ventilés :

8.2.1 Matérialisés ou non par des titres du marché interbancaire

Dépôts des établissements bancaires	Dépôts matérialisés par des titres		Autres	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts des établissements bancaires	-	-	144 253	179 859
Dépôts des établissements financiers spécialisés	-	-	5 457	2 182
Total	-	-	149 710	182 041

8.2.2 Dépôts sur les entreprises liées

Dépôts des établissements bancaires	Dépôts des entreprises liées		Autres	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts des établissements bancaires	-	-	144 253	179 859
Dépôts des établissements financiers spécialisés	-	-	5 457	2 182
Total	-	-	149 710	182 041

Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle

9.1 Les dépôts et avoirs de la clientèle par nature

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts à vue	519 389	495 940
Dépôts à terme	352 066	271 214
Total	871 455	767 154

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts à terme en dinars	231 426	229 736
Dépôts à terme en devises	120 640	41 478
Comptes courants personnes physiques	34 342	31 890
Comptes courants personnes morales	141 471	101 438
Comptes d'épargne	161 306	138 027
Comptes professionnels en devises	8 920	10 015
Dépôts en dinars convertibles	4 025	3 518
Certificats de dépôt	16 500	9 000
Comptes prestataires de service en devises	-	-
Comptes négoce international	321	33
Personnes non résidentes	55 040	109 977
Autres sommes dues à la clientèle	97 464	92 042
Total	871 455	767 154

9.2 Répartition des dépôts à terme par maturité :

Libellé	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Dépôts à terme dinars	109 560	106 917	14 949	-	231 426
Dépôts à terme devise	111 550	9 090	-	-	120 640
Total	221 110	116 007	14 949	-	352 066

9.3 Dépôts des entreprises liées :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dépôt à vue	1 158	18 318
Dépôts à terme entreprises liées	5 000	-
Certificats de dépôt	8 500	1 000
Total	14 658	19 318

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts extérieurs	28 549	21 674
Emprunts obligataires	87 746	73 794
Autres emprunts	-	-
Emprunts	116 295	95 468
Frais financiers/Emprunts extérieurs	-	-
Frais financiers/Emprunts obligataires	6 823	6 624
Frais financiers rattachés	6 823	6 624
Total	123 118	102 092

10.1 Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts obligataires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunt BTE 2010	500	500	2 000	1 500	4 500
Emprunt BTE 2011	750	-	3 750	3 750	8 250
Emprunt BTE 2016	10 000	-	5 944	-	15 944
Emprunt BTE 2020	4 797	-	24 255	-	29 052
Emprunt BTE 2021		4 907	22 360	2 733	30 000
Total	16 047	5 407	58 309	7 983	87 746

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Ligne Bird 34.8 millions d'euros	-	933
Ligne Italienne 73 millions d'euros	-	1 477
Fond Budgétaire Premier Logement	41	-
Ligne Espagnole	-	1 382
Emprunt El Baraka (*)	25 532	17 882
Encours lignes extérieurs	2 976	-
Total	28 549	21 674

(*) Emprunt dédié à la construction du siège de la banque

La ventilation des ressources extérieures selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Ligne extérieure BIRD (Principal)	-	425	81	-	506
Ligne extérieure Italienne 73 MDS (Principal)	-	160	985	250	1 395
Ligne extérieure Espagnole 25 MDS (Principal)	-	307	768	-	1 075
Emprunt El Baraka	374	1 611	10 153	13 394	25 532
Total	374	2 503	11 987	13 644	28 508

- Cette rubrique ne comprend pas des dettes envers les entreprises liées

Emprunts selon entreprises liées

Emprunts	Entreprises liées		Autres emprunts	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts	-	-	123 118	102 092
Total	-	-	123 118	102 092

Note 11 : Autres Passifs

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Organismes sociaux	2 297	1 961
Personnel	8 015	6 118
État et collectivités locales	2 566	4 499
Autres créditeurs	26 614	13 868
Valeurs exigibles après encaissement (1)	2 280	846
Total	41 772	27 292

- (1) Les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Note 12 : Capitaux propres

Libellé	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Résultats	Résultat net	Total
									Reportés hors Dividendes ADP rachetés	de l'exercice	
Soldes au 31/12/2020	90 000	(840)	7 387	22 344	4 543	130	13 200	835	(559)	(17 165)	119 875
Affectation réserves légales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation réserves à régime spécial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations/fonds social	-	-	-	-	(26)	-	-	-	-	-	(26)
Distributions bénéfiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distributions bénéfiques ADP rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-	-	(17 165)	17 165	-
Affectation autres réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves pour réinvestissements exonérés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(31 671)	(31 671)
Résultats de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soldes au 31/12/2021	90 000	(840)	7 387	22 344	4 517	130	13 200	835	(17 724)	(31 671)	88 178

12.1 Les actions à dividende prioritaires détenues par la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actions à dividende prioritaire (ADP) détenues par la banque	20	46 348	926 960	1,02%	0%

12.2 Mouvements sur le fond social

Les mouvements sur le fond social au titre de 2021 se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Solde au 01/01/2021	4 543
Intérêts	(26)
Total net	4 517

12.3 Répartition du capital :

Répartition du capital social	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actionnaires Tunisiens (Etat tunisien)	20	1 750 000	35 000 000	38,9%	50%
Actionnaires étrangers Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	20	1 750 000	35 000 000	38,9%	50%
Actionnaires titulaires des actions à dividende prioritaire (ADP)	20	1 000 000	20 000 000	22,2%	0%
Total		4 500 000	90 000 000	100	100%

8.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Cautions en faveur de la clientèle	51 476	60 314
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	169	55
Cautions en faveur des établissements bancaires	608	-
Total	52 253	60 369

13.1 Cautions avals et autres garanties données sur les entreprises liées

Cautions et avals	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Cautions en faveur de la clientèle	-	-	51 476	60 314
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	-	-	169	55
Cautions en faveur des établissements bancaires	-	-	608	-
Total	-	-	52 253	60 369

Note 14 : Crédits documentaires

Cette rubrique se détaille comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Crédits documentaires	-	-	8 495	13 622
Total	-	-	8 495	13 622

Note 15 : Actifs donnés en garantie

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
BTA/Appel d'offres BCT	-	24 300
Total	-	24 300

Note 16 : Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement donnés à la clientèle	46 084	63 072
Total	46 084	63 072

16.1 Engagements de financements donnés sur les entreprises liées

Libellé	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement donnés à la clientèle	-	-	46 084	63 072
Total	-	-	46 084	63 072

Note 17 : Engagements sur titres

Au 31/12/2021 l'état des engagements hors bilan de la BTE ne fait pas apparaître de titres à recevoir ou de participations non libérées.

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement s'élèvent à mille dinars :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Garanties reçues de la clientèle	658 621	650 245
Total	658 621	650 245

5- ÉTAT DE RESULTAT

Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	943	1 269
Opérations avec la clientèle	84 570	77 113
Total	85 513	78 382

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Opérations de trésorerie et interbancaires	943	1 269
Intérêts sur les prêts	78 813	72 631
Revenus Leasing	5 753	4 231
Commissions sur engagements	4	251
Total	85 513	78 382

Les opérations avec la clientèle se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts sur les prêts	78 813	72 631
Revenus Leasing	5 753	4 231
Commissions sur engagements	4	251
Total	84 570	77 113

Note 20 : Gains sur opérations de change

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Gains sur opérations de change	5 084	2 807
Total	5 084	2 807

Note 21 : Revenus du portefeuille commercial

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des BTA	1 107	1 089
Total	1 107	1 089

Note 22 : Revenus du portefeuille d'investissement

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des Obligations	1 004	1 059
Revenus Fonds Gérés	149	348
Revenus des titres de participation	862	266
Revenus titres d'investissements BTA	3 992	3 061
Total	6 007	4 734

Les revenus des titres de participation se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes	841	251
Total	841	251

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Opérations de trésorerie et interbancaires	14 821	10 513
Opérations avec la clientèle	38 534	40 084
Charges d'emprunts obligataires	6 600	6 868
Opérations sur Emprunts extérieurs	91	161
Total	60 046	57 626

Note 24 : Commissions encourues

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Commissions encourues	537	434
Total	537	434

Note 25 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Reprise des provisions sur prêts	9 348	5 160
Dotations aux provisions sur prêt	(49 129)	(28 112)
Dotations aux provisions hors bilan	(284)	(149)
Dotations aux provisions Leasing	(748)	(727)
Reprises provisions Leasing	411	535
Dotations aux provisions, créditeurs divers	-	-
Reprises hors bilan	191	36
Reprises provisions comptes courants débiteurs	39	
Reprises provisions à caractère général	-	50
Total	(40 172)	(23 207)

Note 26 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux provisions sur titres	(2 357)	(541)
Reprises de provisions sur titres	438	120
Pertes courues sur titres	(36)	(6)
Moins-value dépréciation Titres BTA	81	493
Amortissement primes d'acquisition BTA	(22)	(22)
Plus-values sur Titres	-	1
Total	(1 896)	45

Note 27 : Charges du personnel

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Traitements et salaires	25 711	21 669
Avantages complémentaires	1 308	1 212

Charges sociales	6 519	5 649
Autres charges du personnel	1 412	452
Provisions personnel	615	418
Total	35 565	29 400

Note 28 : Charges générales d'exploitation

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Frais d'exploitation non bancaires	6 646	5 480
Autres charges générales d'exploitation	8 414	6 005
Total	15 060	11 485

Ces charges se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Impôts et taxes	1 115	984
Rémunérations des services extérieurs	5 520	4 481
Transports et déplacements	11	15
Autres charges générales d'exploitation	8 414	6 005
Total	15 060	11 485

Note 29 : Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2021 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	(31 671 370)	(17 164 969)
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	(31 671 370)	(17 164 969)
Nombre moyen d'actions ordinaires	3 500 000	3 500 000
Résultat par action (en DT)	(9,049)	(4,904)

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

6- État de flux de trésorerie

Note 30 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2021 un solde de 15 771 mille dinars contre 2 501 mille dinars au 31 décembre 2020 :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Caisse agences dinars	6 067	5 605
Caisse agences devises et IBS	1 235	1 936
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 765	3 748
Banque Centrale de Tunisie en devises	27 519	53 699
Prêts en devises BCT	110 201	107 228
Avoirs chez les correspondants locaux	3	-
Avoirs chez les correspondants étrangers	12 557	9 485
Emprunts et refinancement en devises BCT	(51 450)	(97 650)
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	(92 126)	(81 550)
Total	15 771	2 501

Note 31 : Note sur les transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 se présentent comme suit :

1. La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios débiteurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 1,5 KDT.

Le total des soldes des comptes courants de la SICAR au 31/12/2021 est de : 46 KDT.

2. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2021 la somme de 10 919 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2021 des intérêts de placements pour un montant de 128 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 25 KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 165 KDT.

3. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 5 KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

4. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES.

Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 à 441 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

5. Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
6. La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 177 KDT.

Le total des soldes des comptes TES sur les livres de la BTE au 31/12/2021 s'élèvent à 931 KDT.

7. Courant l'exercice 2021, les dividendes perçus auprès de la TES sont de 185 KDT.
8. La TES a souscrit à des certificats de dépôt totalisant 8 500 KDT au 31/12/2021.
9. La BTE a confié en 2003 à la société « Rapid Recouvrement », dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.
10. En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur.

Les agios créditeurs au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 3 KDT.

Le total des soldes des comptes « Rapid Recouvrement » sur les livres de la BTE au 31/12/2021 s'élèvent à 187 KDT.

11. La BTE a cédé suite une décision de son conseil d'administration, au dinar symbolique, à la société « Rapid Recouvrement » un lot des créances qui totalisent un montant de 1 918 KDT pour un prix de cession de 431 Dinars.
12. La TEP a bénéficié de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 1 KDT.
Le compte à vue de la TEP au 31/12/2021 accuse un solde créditeur de 14 KDT.
13. La BTE a émis par appel public à l'épargne un emprunt obligataire en 2019 pour un montant de 30 000 KDT susceptible d'être porté à 50 000KDT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	11% et/ou TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,5% et/ou TMM+3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Les souscriptions ont été clôturées le 10 janvier 2020 pour un montant de 33 850 KDT.

L'encours de l'emprunt obligataire souscrit par la filiale de la BTE « Rapid Recouvrement » ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2021 se détaillent comme suit :

(En KDT)

Société	Encours au 31/12/2021	Intérêts 2021
Rapid Recouvrement	160	18

14. La BTE a conclu une convention avec la BTE-SICAR au 22 décembre 2021 qui porte sur la location d'un bureau en faveur de la BTE-SICAR pour exercer ses activités commerciales. Le contrat concerne la période ouverte de 1 janvier au 31 décembre 2022 renouvelable chaque année. Le montant du loyer est fixé à 1 200 DT par an TTC, payé d'avance avec une augmentation annuelle de 5% à partir de la deuxième année.

Cette convention est applicable à partir du 1er janvier 2022.

15. Le conseil d'administration du 27 juin 2018 a nommé Mr Jalel Azzouz en tant que Directeur Général.

La rémunération brute du Directeur Général s'élève au titre de l'exercice 2021 à 223 KDT.

16. Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire de 28 avril 2021. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2021 à un montant brut de 48 KDT.

En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2021 de 104 KDT.

Note 32 : Evénements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers de la BTE sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 23 Mars 2022. Aucun événement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2021 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE*

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque de Tunisie et des Emirats « BTE »** (la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **88 178 KDT**, y compris le résultat déficitaire de l'exercice de **31 671 KDT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2021, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement **85 513 KDT** et **25 976 KDT**, soit un total de **111 489 KDT** représentant **90%** du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2021.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau des notes aux états financiers 3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* » et 3.2 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;

- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2021, les créances en bilan envers les clients s'élèvent à **999 401 KDT**, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à **125 502 KDT** et les intérêts et agios réservés ont atteint **20 536 KDT**.

Comme indiqué dans les notes aux états financiers n° 3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* », 3.2 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* » et 4.1 3 « *Créances sur la clientèle* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant les faiblesses et les insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 05/04/2022

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE

C.N.H

Cabinet Hichem CHEKIR

C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE**

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

1. La BTE a cédé suite une décision de son conseil d'administration tenu le 24 Mars 2021, au dinar symbolique, à la société « Rapide Recouvrement » un lot de créances qui totalisent un montant de 1 918 KDT pour un prix de cession de 431 Dinars.
2. La TES a souscrit à des certificats de dépôt totalisant 8 500 KDT au 31/12/2021, dont les dates de souscriptions et les dates d'échéances se détaillent comme suit :

Certificat de dépôt TES	Montant	Date de souscription	Date d'échéance
TES	3 000	18/11/2021	18/05/2022
TES	1 000	24/11/2021	22/02/2022
TES	1 500	30/11/2021	28/02/2022
TES	1 500	01/12/2021	01/06/2022
TES	1 500	28/12/2021	28/05/2022

3. La BTE a conclu une convention avec la BTE-SICAR au 22 décembre 2021 qui porte sur la location d'un bureau en faveur de la BTE-SICAR pour exercer ses activités commerciales. Le contrat concerne la période ouverte de 1 janvier au 31 décembre 2022 renouvelable chaque année. Le montant du loyer est fixé à 1 200 DT par an TTC, payé d'avance avec une augmentation annuelle de 5% à partir de la deuxième année.

Cette convention est applicable à partir du 1^{er} janvier 2022.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Les opérations réalisées dans ce cadre se détaillent comme suit :

1. La BTE a émis par appel public à l'épargne un emprunt obligataire en 2019 pour un montant de 30 000 KDT susceptible d'être porté à 50 000KDT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	11% et/ou TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,5% et/ou TMM+3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Les souscriptions ont été clôturées le 10 janvier 2020 pour un montant de 33 850 KDT.

L'encours de l'emprunt obligataire souscrit par la filiale de la BTE « Rapid Recouvrement » ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2021 se détaillent comme suit :

(En KDT)

Société	Encours au 31/12/2021	Intérêts 2021
Rapid Recouvrement	160	18

2. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2021 la somme de 10 919 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2021 des intérêts de placements pour un montant de 128 KDT et a réalisé des plus-values sur rétrocession pour un montant de 25 KDT.

Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 165 KDT.

3. La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de ces comptes courant créditeurs et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios débiteurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 1.5 KDT. Le total des soldes des comptes courants de la BTE SICAR s'élève au 31 décembre 2021 à 46 KDT.

4. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la Tunis Emiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 1KDT HTVA réglée à terme échu.

Par ailleurs, cette convention fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 5 KDT TTC, qui sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009.

5. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution en contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 à 441 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

6. Une convention de location portant sur bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT.

Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1er novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

7. La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 177 KDT. Le total des soldes des comptes TES sur les livres de la BTE au 31/12/2021 s'élèvent à 931 KDT.

8. Courant l'exercice 2021, les dividendes perçus auprès de la TES sont de 185 KDT.

9. La TEP a bénéficié de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 1 KDT.

Le compte à vue de la TEP au 31/12/2021 accuse un solde créditeur de 14 KDT.

10. La BTE a confié en 2003 à la société « Rapid Recouvrement », un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004. Cette commission est de 18 KDT au titre de l'exercice 2021.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 3 KDT.

Le total des soldes des comptes « Rapide Recouvrement » sur les livres de la BTE au 31/12/2021 s'élèvent à 187 KDT.

III. Obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration dans sa réunion du 14 mars 2017 et telle que révisée par le conseil d'administration du 17 décembre 2019. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction, un quota de 650 litres de carburant par mois avec la prise en charge des frais d'utilité.

En 2021, la rémunération brute du Directeur Général s'élève 223 KDT.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2021. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2021 à un montant brut de 48 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2021 de 104 KDT détaillées comme suit :

Comité	Montant (en DT)
Comité Exécutif de Crédit	32 000
Comité d'Audit Interne	48 000
Comité de Risque	24 000
Total	104 000

Les obligations et engagements de la BTE envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, sont synthétisés comme suit (en TND) :

	Directeur Général		Membres du CA et comités réglementaires	
	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Passif au 31/12/2021</i>	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Passif au 31/12/2021</i>
Avantages à court terme	222 670	-	152 000	128 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Total en DT	222 670	-	152 000	128 000

Par ailleurs, et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 05/04/2022

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR

C.N.H

C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

UNION DE FACTORING

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord 1004

La société Union de Factoring publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, Mr Borhen CHEBBI (ECC MAZARS) et Mme Imen MANSOURI (CPA TUNISIE).

BILAN ARRÊTÉ
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Exprimé en Dinars

ACTIFS	Notes	2021	2020
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles et corporelles	1	5 971 513	5 892 210
Moins : Amortissements		-4 347 191	-3 991 663
Total des immobilisations corporelles et incorporelles		1 624 322	1 900 547
Immobilisations financières	2	18 378 554	15 852 353
Moins : Provisions		-2 029 000	-952 000
Total Immobilisations financières		16 349 554	14 900 353
Autres actifs non courants	3	16 015	34 189
Total des actifs non courants		17 989 891	16 835 089
Affacturages et comptes rattachés	4	182 951 787	166 228 517
Moins : Provisions & Agios réservés	5	-16 120 689	-16 700 327
Autres actifs courants	6	2 543 485	2 353 278
Liquidités et équivalents de liquidités	7	962 276	475 344
Total des actifs courants		170 336 860	152 356 812
TOTAL DES ACTIFS		188 326 751	169 191 902

BILAN ARRÊTÉ
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
 Exprimé en Dinars

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2021	2020
Capitaux propres			
Capital social		15 000 000	15 000 000
Réserves Légales		1 500 000	1 500 000
Réserves Fonds Social		707	805
Réserves Pour Réinvestissements exonérés		18 093 819	15 633 819
Résultats Reportés		1 233 122	2 592 707
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		35 827 649	34 727 330
Résultat de l'exercice		4 278 027	4 150 416
Total des capitaux propres avant affectation	8	40 105 676	38 877 746
Passifs non courants	9		
Provisions Pour Risques et Charges		170 000	100 000
Emprunt Obligataire		1 290 000	2 580 000
Fonds de Garantie		32 497 284	29 474 465
Total des passifs non courants		33 957 284	32 154 465
Adhérents et comptes rattachés	10	27 342 495	23 518 304
Autres passifs courants	11	9 136 302	8 103 522
Concours bancaires et autres passifs	12	77 784 994	66 537 865
Total des passifs courants		114 263 791	98 159 690
TOTAL DES PASSIFS		148 221 075	130 314 155
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		188 326 751	169 191 902

Engagements Hors Bilan
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
Exprimé en Dinars

Désignations	2021	2020
Engagements Donnés	3 909 697	5 586 226
Sans Recours	0	0
Export	0	1 983 540
Import	3 909 697	3 602 686
Engagements Reçus	14 427 335	17 855 644
Garanties Réelles	9 008 330	9 078 330
Garanties Financières	699 005	343 774
Sans Recours		0
Export		1 983 540
Import	4 720 000	6 450 000

ÉTAT DE RÉSULTAT

POUR LA PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER 31 DECEMBRE 2021

Exprimés en Dinars

Désignations	Notes	2021	2020
Revenus d'Affecturation			
Commissions d'Affecturation	13	5 483 273	4 569 412
Produits Financiers de Mobilisation	14	14 013 177	13 487 235
Autres Produits Financiers de Placement		633 531	399 669
Total des Produits d'Exploitation		20 129 981	18 456 316
CHARGES D'EXPLOITATION D'AFFECTURAGE			
Charges Financières nettes	15	-7 182 526	-6 164 186
Total des Charges d'exploitation		-7 182 526	-6 164 186
PRODUIT NET D'AFFECTURAGE		12 947 455	12 292 129
AUTRES CHARGES & PRODUITS			
Provisions Nettes aux Comptes Affecturages		563 291	-831 687
Dotations		-849 423	-1 430 380
Reprises		1 412 714	598 693
Autres Produits d'exploitation	16	22 748	119 134
Frais du Personnel	17	-4 397 623	-3 887 055
Frais Généraux	18	-1 962 959	-1 745 531
Amortissement et Provisions	19	-1 502 528	-582 096
Total Autres Charges & Produits		-7 277 071	-6 927 235
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 670 384	5 364 895
Impôt sur les bénéfices	20	-1 392 356	-1 148 831
Résultat des activités ordinaires après impôt		4 278 027	4 216 063
Eléments Extraordinaires	21		-65 647
Résultat net de l'exercice		4 278 027	4 150 416

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
POUR LA PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER 31 DECEMBRE 2021
 Exprimé en Dinars

Désignations	Notes	2021	2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissement reçus des Tirés		402 470 780	328 451 910
Financement des adhérents		-419 433 136	-317 004 924
Encaissements provenant des crédits à court terme	22	240 923 541	265 654 324
Remboursement des crédits à court terme	23	-198 081 724	-254 805 996
Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel	24	-8 543 967	-8 704 989
Intérêts payés	25	-6 432 982	-5 499 848
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		10 902 512	8 090 475
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	-96 306	-337 309
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	27	-3 000 000	-2 743 142
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations Financières	28	886 584	
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-2 209 723	-3 080 451
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		-2 945 279	
Encaissements emprunts	29	100 000	100 000
Remboursement emprunts	30	-4 856 000	-4 856 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-7 701 279	-4 756 000
Variation de trésorerie		991 511	254 024
Trésorerie au début de l'exercice		-13 509 576	-13 763 600
Trésorerie à la clôture de l'exercice	31	-12 518 065	-13 509 576
Variation de trésorerie		991 511	254 024

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2021

1- Présentation et principes

1.1- Présentation de la société

Union de Factoring "UNIFACTOR" est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit Tunisien le 27 Avril 2000. Son siège social, est sis à Ennour Building Centre Urbain Nord 1004 Tunis.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements Financier.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de factoring au sens de l'article 8 de la loi 2016-48.

Initialement son capital social était de 6.000.000 D divisé en 1 200 000 actions de nominal de 5 D. Il a été augmenté successivement de 4.000.000 D par l'émission de 800.000 actions de nominal de 5 D suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 2 novembre 2006 et de 5.000.000 D par émission de 1.000.000 actions de nominal de 5 D suite à la décision de l'AGE tenue le 12 mars 2010. Ainsi, son capital actuel s'élève 15.000.000 D divisé en 3.000.000 actions de nominal de 5 D.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2021, comme suit :

Actionnaires	Nombre Actionnaire	Nombre d'Actions	Montant En D	% du capital
Actionnaires tunisiens	28	3 000 000	15 000 000	100,00%
Personnes morales	19	2 453 076	12 265 380	81,77%
Ayant 3% et plus	11	2 147 246	10 736 230	71,57%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	274 630	1 373 150	9,15%
Public ayant au maximum 0,5%	3	31 200	156 000	1,04%
Personnes physiques	9	546 924	2 734 620	18,23%
Ayant 3% et plus	4	490 892	2 454 460	16,36%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	2	56 000	280 000	1,87%
Public ayant au maximum 0,5%	3	32	160	0,00%
Actionnaires étrangers	0			0,00%
Total	28	3 000 000	15 000 000	100,00%

Les principaux actionnaires détenant plus de 5% sont les suivants :

N°	Nom & Prénom / Raison Sociale	Nombre Actions	Participation	
			Montant	en %
1	B N A	375 000	1 875 000	12,50%
2	A T L	340 000	1 700 000	11,33%
3	Amen Bank	277 338	1 386 690	9,24%
4	Assurance CARTE	229 330	1 146 650	7,64%
5	A T B	209 243	1 046 215	6,97%
6	Mohamed Sadok DRISS	196 357	981 785	6,55%
7	SPDIT SICAF	150 000	750 000	5,00%

1.2 - Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

- Déclaration de conformité

Les états financiers d'UNIFACTOR, arrêtés au 31 décembre 2021, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

UNIFACTOR applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières IFRS. Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

UNIFACTOR considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison de l'absence d'une norme comptables Tunisienne qui répond aux spécificités de l'activité des établissements financiers de Factoring, et en concertation avec le régulateur, UNIFACTOR a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2000, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 01 et NCT 21.

- **Bilan.**

Le classement des actifs et des passifs conformément à la NCT 1.

La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

- **Etat de Résultats.**

Suivant les exigences de la BCT, le modèle adopté est celui dicté par la norme NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires. L'état de résultat doit faire apparaître les produits et les charges de façon à déterminer les valeurs et soldes intermédiaires suivants :

- la valeur totale des produits d'exploitation d'affacturage
- la valeur totale des charges d'exploitation d'affacturage
- le produit net d'affacturage PNA
- le résultat d'exploitation
- le résultat des activités ordinaires, lorsqu'il existe des éléments extraordinaires au titre de l'exercice en cours ou de l'exercice antérieur.

- **Etat de Flux de trésorerie est celui du modèle de référence.**

La présentation de l'état des flux de trésorerie est la présentation de référence.

- **Etat des engagements Hors Bilans.**

La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont identiques à ceux appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

Désignations	Durée Année	Taux
Logiciel métier et Autres Logiciels	3 et 5	33% et 20%
Bâtiment	20	5%
Matériel de transport	5	20%
Installations générales	10	10%
Mobilier et matériel de bureau	10	10%
Matériel informatique	3	33%

Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat d'affacturage.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées;
- Une commission de financement, calculée sur la base des financements consentis.

- Politique de provisions

La société constitue annuellement une provision pour dépréciation du compte affacturage conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire N° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991, et telle que modifiée par les textes subséquents. De plus une dotation annuelle sera constatée intitulée provisions pour risques généraux.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les adhérents.

Les classes sont au nombre de 5 :

Actifs	Classe	Taux de Provision
Actifs courants	0	0%
Actifs nécessitant un suivi particulier	1	0%
Actifs incertains	2	20%
Actifs préoccupants	3	50%
Actifs compromis	4	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

Classe 0- Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

Classe 1- Actifs nécessitant un suivi particulier :

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2- Actifs incertains :

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe 1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information, des problèmes de gestion ou des litiges entre associés, des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal entre 90 à 180 jours.

Classe 3- Actifs préoccupants :

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4- Actifs compromis :

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

- Méthodologie de classification

Pour l'affacturage domestique avec recours, la classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour l'affacturage domestique sans recours et l'affacturage à l'export, la classification est faite par tiré. Un tiré est classé selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et la garantie reçue de l'assureur ou du correspondant.

L'analyse de la situation financière du client n'est pas systématiquement prise en compte lors de l'évaluation des engagements de la société.

- Provision additionnelle

La provision additionnelle prévue par la circulaire 2013-21 est calculée au taux de :

- 40% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 3 et 5 années ;
- 70% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 6 et 7 années ;
- 100% pour les actifs dont le séjour en classe 4 est supérieur ou égal à 8 ans.

Le risque net, base de calcul de la provision additionnelle correspond à la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements bancaires ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire N° 91-24.

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent.

- Provision collective

Suivant la circulaire 2022-02 du 4 Mars 2022 a abrogé la circulaire 91-24 du 17-12-1991, les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes 0 et 1, font l'objet d'une analyse pour déterminer une éventuelle dépréciation. Cette analyse s'appuie sur les données historiques. Elle permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties :

- Un taux de migration moyen observé au cours des années antérieurs. Ces taux de migration historiques du groupe des contreparties seront majorés par des taux prédéfinis par secteur.
- Un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieurs à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties.

Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie. La BCT a agréé l'application du taux historique de provisionnement moyen au lieu du minimum exigé par la circulaire.

L'estimation de la provision collective est égale à l'encours additionnel de chaque groupe de contrepartie multiplié par le taux de migration ajusté multiplié par le taux de provisionnement moyen historique.

- Taxe sur la valeur ajoutée

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ». La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ». La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ». En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

- Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du total des revenus d'affacturage brut toutes taxes comprises.

- Autres impôts et taxes :

UNIFACTOR est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux T.C.L, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.

- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

2 – Notes Détaillées

2.1-Le Bilan

Note 1- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique Logiciels métier et autres. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs. Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Elles totalisent, au 31 décembre 2021, une valeur nette comptable de **1.624 KD** contre **1.901 KD** au 31 décembre 2020. Le tableau des immobilisations incorporelles et corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Désignations	Taux Amort	Valeurs Brutes				Amortissements				Valeur Comptable Nette
		Début Exercice	Acquisitions	Cessions	Fin Exercice	Début Exercice	Dotations Exercice	Cessions	Fin Exercice	
Immobilisations Incorporelles										
Logiciel Métier:		1,468,531	24,974	0	1,493,505	1,389,221	77,489	0	1,466,710	26,795
Logiciel PROFACTOR	33%	90,000	0	0	90,000	90,000	0		90,000	0
Logiciel AQUARIUS	20%	1,317,726	0	0	1,317,726	1,251,298	66,428		1,317,726	0
Autres Logiciels	33%	60,805	24,974	0	85,779	47,923	11,061		58,984	26,795
Logiciel Bureautiques:	33%	225,026	0	0	225,026	225,026	0		225,026	0
Immobilisations Incorporelles en cours		44,470	0	0	44,470	0	0		0	44,470
Sous Total Immobilisations Incorporelles		1,738,027	24,974	0	1,763,001	1,614,247	77,489	0	1,691,736	71,265
Immobilisations Corporelles										
Bâtiment siège	5%	2,204,841	0	0	2,204,841	884,187	109,940		994,127	1,210,714
Matériel de transport	20%	678,277	0	0	678,277	386,372	80,591		466,963	211,314
Agencement & installations générales	10%	292,051	2,469	0	294,520	258,514	8,364		266,878	27,642
Mobilier & matériel de bureau	10%	157,138	7,331	0	164,469	141,791	4,012		145,803	18,666
Matériel informatique	33%	821,875	44,530	0	866,405	706,552	75,132		781,684	84,721
Sous total immobilisations corporelles		4,154,183	54,330	0	4,208,513	2,377,416	278,039	0	2,655,455	1,553,057
Total immobilisations corporelles		5,892,210	79,304	0	5,971,514	3,991,663	355,528	0	4,347,191	1,624,322

Note 2- Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à **16.350 KD** au 31/12/2021, contre un solde de **14.900 KD** au 31/12/2020.

Désignation	2021	2020
Prêts	0	-2 701
Cautionnements versés	560	560
Emprunt National 2021	500 000	0
Participation au Capital Risque : ATD SICAR	13 086 175	13 468 675
Participation au Capital Risque : SICAR INVEST	2 291 819	2 385 819
PARTICIPATION CAPITAL BBM	2 500 000	0
Provision Dépréciation Participation	-2 029 000	-952 000
Total	16 349 554	14 900 353

Le détail des Participations entrant dans le cadre des Fonds gérés confiés à l'ATD SICAR se dressent comme suit :

Fonds	Titres	2021	2020
FG 2007		303 533	303 533
	CTIIA	220 000	220 000
	Nouva Poule	83 533	83 533
FG 2015		1 187 500	1 570 000
	Métal Service Center	351 500	1 187 500
	Fonds non Placés	836 000	382 500
FG 2016		1 830 000	1 830 000
	Prochimica	1 464 000	1 464 000
	Fonds non Placés	366 000	366 000
FG 2017		1 925 000	1 925 000
	Tunisco	1 540 000	1 540 000
	Fonds non Placés	385 000	385 000
FG 2018		2 450 000	2 450 000
	SOTUVER GLASS INDUSTRIE	1 960 000	1 960 000
	Fonds non Placés	490 000	490 000
FG 2019		2 647 000	2 647 000
	SOTUVER GLASS INDUSTRIE	120 000	120 000
	Fonds non Placés	2 527 000	2 527 000
FG 2020		2 743 142	2 743 142
	Fonds non Placés	2 743 142	2 743 142
Total		13 086 175	13 468 675

Le détail des Participations entrant dans le cadre des Fonds gérés confiés à la SICAR INVEST se dressent comme suit :

Fonds	Titres	2021	2020
FG 2013		1 055 819	1 055 819
	Nitrokym	0	135 819
	ADVANS PHARMA	230 000	230 000
	BRIQUETERIE MILADI ZOUHEIR "BMZ"	690 000	690 000
	Fonds non Placés	135 819	
FG 2014		1 236 000	1 270 000
	Le Raccordement	236 000	236 000
	COMPLEXE TLILI DE PRODUCTION AVICOLE "C.T.P. A"	1 000 000	1 060 000
	Fonds non Placés		34 000
Total		2 291 819	2 385 819

Note 3- Autres Actifs Non Courants

Les autres actifs non courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à **16 KD** contre **34 KD** au 31/12/2020, englobent exclusivement les frais d'émission des emprunts obligataires.

Ils s'analysent comme suit :

Emprunts Obligataires	Valeurs Brutes			Résorptions		VCN	
	Début de Période	Addition	Fin de Période	Cumul Résorptions Fin 2020	Dotations 2021	Cumul Résorptions Fin 2021	2021
UF2018	83 701		83 701	49 512	18 174	67 686	16 015
Total	83 701	0	83 701	49 512	18 174	67 686	16 015

Note 4- Affacturages et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à **182.952 KD** au 31/12/2021, contre un solde de **166.229 KD** au 31/12/2020.

Désignations	2021	2020
Affacturages achats domestique	166 528 916	153 899 788
Affacturages achats export	1 212 069	1 212 069
Affacturages achats import	6 314 280	2 759 512
Affacturages effet à l'encaissement	5 995 824	6 195 650
Comptes Courants adhérents Débiteurs	2 900 699	2 161 499
Total	182 951 787	166 228 517

Affacturation domestique

- Affacturation Achats Sans recours. Il s'agit du solde des opérations réalisées avec garantie de l'insolvabilité de l'acheteur.
- Affacturation - Achats avec recours. Le solde de ce compte représente le solde des opérations réalisées sans la garantie de l'insolvabilité de l'acheteur.
- Affacturation - Effets à l'encaissement. Il s'agit du compte qui enregistre les effets reçus des tirés suite aux diverses opérations de recouvrement et qui sont remis aux banques pour encaissement.

Affacturation internationale

- Affacturation Export. Il s'agit de l'achat et du financement des créances d'un exportateur Tunisien sur un client étranger avec la garantie d'un correspondant.
- L'affacturation Import. C'est un service qui est destiné aux vendeurs étrangers qui réalisent un chiffre d'affaires sur la Tunisie. UNIFACTOR est sollicité par le factor étranger pour la garantie et le recouvrement de la créance.

Note 5- Provisions & Agios réservés

Le solde de cette rubrique s'élève à **16.121 KD** au 31/12/2021, contre un solde de **16.700 KD** au 31/12/2020.

Désignation	2021	2020
Agios réservés	463 047	479 394
Provisions Aux Comptes d'Affecturation	14 673 672	15 314 433
Provisions Collectives	983 970	906 500
Total	16 120 689	16 700 327

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 31/12/2021, se présentent comme suit :

Montants exprimés en MD

Désignations	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Total
Engagement Brut *	151 763	10 820	347	968	24 512	188 410
Garantie financière	27 521	2 271	70	412	6 189	36 463
FDG	22 801	2 271	70	412	5 490	31 044
Assurance	4 720	0	0	0	0	4 720
Autres Bons de Caisse & Traités Avalisés	0	0	0	0	699	699
Engagement Brut après imputation GF	124 243	8 548	277	556	18 323	151 947
Recouvrement Après Clôture & Règlement en plus	18	6	0	44	689	758
Réajustement FDG+RNA+REG PLUS + ASS > Encours	2 200	0	0	0	284	2 484
Engagement Net	126 424	8 542	277	512	17 918	153 674
Engagement Net	126 424	8 542	277	512	17 918	153 674
Produits Réservés Agios	0	0	0	0	463	463
Provisions sur encours	0	0	55	159	12 515	12 729
Complément de Provisions Cir 2013-21	0	0	0	0	1 945	1 945
Total de la Couverture	0	0	55	159	14 923	15 137
Risque encouru	126 424	8 542	222	354	2 995	138 537
Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ratios des Actifs Classés {2 -3- 4}	12,15%	11,87%	11,85%	13,69%	15,27%	12,17%
Ratios de Couverture par Agios et Provisions	88,19%	82,15%	85,22%	79,27%	77,39%	80,91%

* Augmenté des engagements Hors Bilan

Le ratio des actifs accrochés s'établit au 31 Décembre 2021, à **12,17%** contre **15,27%** en 2020. Quant au ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit en 2021 à **80,91%** contre **77,39%** en 2020.

Note 6- Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à **2.543 KD** au 31/12/2021, contre un solde de **2.353 KD** au 31/12/2020.

Désignation	2021	2020
Personnel avances & acomptes	34 180	35 282
Etat impôts et taxes	1 130 350	1 363 641
Débiteurs divers	38 301	27 389
Produits à Recevoir Intérêts ATD SICAR	593 810	378 205
Produits à Recevoir FF Régularisation	38 517	
Charges payées ou comptabilisées d'avance	613 321	483 747
Prêts au Personnel Echéances à moins 1 an	0	0
Produits à Recevoir - Commissions Bancaires	12 770	12 770
Produits à Recevoir - Intérêts SICAR INVEST	25 346	52 242
Produits à Recevoir - Intérêts Emprunt National 2014	22 542	0
Produits à Recevoir - commissions import	34 347	
Total	2 543 485	2 353 278

Note 7- Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique s'élève à **962 KD** au 31/12/2021, contre un solde de **475 KD** au 31/12/2020.

Désignation	2021	2020
Emprunt National Échéance moins d'un An	0	100 000
Placement Sicar invest CT	0	364 181
BNA agence du siège CPD	6 567	6 567
Amen BANK Agence CUN	77	77
ATB SAADI UNIFACTOR fonds social	146	1 129
Caisses	2 977	3 391
BH Agence CUN	952 510	
Total	962 276	475 344

Note 8- Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève à **40.106 KD** au 31/12/2021, contre un solde de **38.878 KD** au 31/12/2020.

Les capitaux propres se détaillent au 31 Décembre 2021, comme suit :

Désignations	2021	2020
Capital social	15 000 000	15 000 000
Réserves Légales	1 500 000	1 500 000
Réserves Fonds Social	707	805
Réserves Pour Réinvestissements exonérés	18 093 819	15 633 819
Résultats Reportés	1 233 122	2 592 707
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	35 827 649	34 727 330
Résultat de l'exercice	4 278 027	4 150 416
Total des capitaux propres avant affectation	40 105 676	38 877 746
Nombre d'actions	3 000 000	3 000 000
Résultat par action	1,426	1,383

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre 2021 comme suit :

Désignations	Capital social	Réserve légale	Réserve Fond Social	Réserves Réinvest Exonéré	Résultats Reportés	Dividendes	Résultat de la période	Total capitaux propres
Solde Avant Affectation au 31/12/2020	15 000 000	1 500 000	805	15 633 819	2 592 707	0	4 150 416	38 877 747
Résultats Reportés 2019					-2 592 707		2 592 707	0
Réserves Légales							0	0
Réserves Disponibles (R. Réinvestissement Exonérés)							0	0
Réserves pour Réinvestissements Exonérés 2020				2 460 000			-2 460 000	0
Réserves pour Fonds Social			50 000				-50 000	0
Dividendes						3 000 000	-3 000 000	0
Résultats Reportés 2020								0
Solde Après Affectation au 31/12/2020	15 000 000	1 500 000	50 805	18 093 819	0	3 000 000	1 233 123	38 877 747
Utilisations Réserves pour Fonds Social			-50 098					-50 098
Distributions de Dividendes 2020						-3 000 000		-3 000 000
Résultats 2021							4 278 027	4 278 027
Solde Avant Affectation au 31/12/2021	15 000 000	1 500 000	707	18 093 819	0	0	5 511 150	40 105 676

- Le niveau des Capitaux Propres Avant affectation a augmenté de +12 % passant de 35.878 KD MD fin 2020 à 40.106 KD fin 2021.
- A noter que le niveau de capitaux propres est passé de 7.729 KD fin 2009 à 40.106 KD au 31 Décembre 2021,

Désignations	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	En MKD
													2021 Avant affectation
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	6 363	12 725	14 607	16 853	17 341	18 935	20 754	22 430	24 218	26 871	29 827	34 727	35 878
Résultats de l'exercice	1 365	1 908	2 269	2 166	2 377	2 911	3 223	2 738	4 058	4 513	4 951	4 151	4 278
Capitaux propres après affectation	7 729	14 633	16 876	19 019	19 718	21 846	23 977	25 168	28 277	31 384	34 778	38 878	40 106
Évolution	21%	89%	15%	13%	4%	11%	10%	5%	12%	11%	11%	12%	12%

Note 9- Passif non courant :

Le solde de cette rubrique s'élève à **33.957 KD** au 31/12/2021, contre **32.154 KD** au 31/12/2020 :

En D		
Désignation	2021	2020
Emprunt Obligataire	1 290 000	2 580 000
Fonds de Garantie	32 497 284	29 474 465
Provisions Pour Risques et Charges	170 000	100 000
Total	33 957 284	32 154 465

- Emprunts Obligataires :**

En KD									
Emprunt	Montant	Remboursement		Encours		Echéance à-1 an		Echéance a +1 an	
		2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
UF 2005	20 000	20 000	20 000						
UF 2006	10 000	10 000	10 000						
UF 2008	10 000	10 000	10 000						
UF 2010	10 000	10 000	10 000						
UF 2013	20 000	20 000	20 000						
UF 2015	17 830	17 830	14 264	0	3 566	0	3 566	0	0
UF 2018	6 450	3 870	2 580	2 580	3 870	1 290	1 290	1 290	2 580
Total	94 280	91 700	86 844	2 580	7 436	1 290	4 856	1 290	2 580

Depuis l'année 2005, UNIFACTOR a émis 7 Emprunts obligataires :

- 6 Emprunts sont totalement remboursés
- 1 Emprunt est en cours et remboursé partiellement

Les encours des emprunts obligataires par maturité

En KD									
Emprunt	Echéance	Encours	D <1M	1M <D<3M	3M<D <6M	6M<D<1A	1A<D<2A	D > 2A	TOTAL
UF 2015	25-févr.	0		0					0
UF 2018	30-nov.	2 580				1 290	1 290		2 580
Total		2 580	0	0	0	1 290	1 290	0	2 580

M: mois; A: année

- Fonds de Garantie :**

Le solde du compte Fonds de garantie s'élève à **32.497 KD** au 31/12/2021, contre **29.474 KD** au 31/12/2020 :

Désignations	2021	2020
Fonds de Garantie	32 497 284	29 474 465
Total	32 497 284	29 474 465

Le compte Fonds de garantie enregistre les prélèvements effectués sur les opérations d'affacturage pour constituer un dépôt de garantie. Ce compte est alimenté par un pourcentage du montant de chaque facture décaissée qui vient diminuer le montant du décaissement réel.

Note 10- Adhérents et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à **27.342** KD au 31/12/2021, contre un solde de **23.518** KD au 31/12/2020.

Désignation	2021	2020
Comptes courants adhérents	21 065 422	20 795 998
Compte courant correspondant	6 277 073	2 722 305
Total	27 342 495	23 518 304

Le solde de ce compte représente le total des factures achetées et non décaissées, le solde des comptes de nos correspondants pour l'affacturage import et le solde des comptes adhérents qui sont financés par des billets à ordre non encore liquidés.

Note 11- Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à **9.136** KD au 31/12/2021, contre un solde de **8.104** KD au 31/12/2020.

Désignations	2021	2020
Affacturages règlements en plus	227 042	227 042
Provisions pour congés à payer	259 358	212 185
Etat impôt & taxes	1 798 364	1 635 929
Compte Courant actionnaires	19	19
C.N.S.S	169 950	148 300
Créditeurs divers	189 962	116 149
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 448 490	2 330 127
Produits Constatés d'Avance : Adhérent Débiteurs	1 378 339	1 229 096
Charges à payer	1 720 171	1 264 902
Provisions pour Indemnité de Départ DG	100 000	100 000
Provisions pour salaire à payer	705 776	662 588
Provisions pour dépréciation comptes débiteurs	93 240	93 240
Provisions pour dépréciation écart engagement	7 022	7 022
Provisions pour instances bancaires	35 921	35 921
Rémunérations dues aux Personnel	0	488
Provisions pour Remboursement CNAM	2 648	1 731
Produits à recevoir sur com import	0	38 783
Total	9 136 302	8 103 522

Note 12- Concours bancaires et autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève à **77.785** KD au 31/12/2021, contre un solde de **66.538** KD au 31/12/2020.

Désignation	2021	2020
Intérêts Courus Non Echus	20 912	286 842
Emprunts à 1 an	21 190 274	24 756 274
Mobilisation des Créances	3 093 467	10 474 010
Certificats de dépôts emprunteurs	40 000 000	17 500 000
Banques	13 480 341	13 520 739
Total	77 784 994	66 537 865

L'analyse des emprunts et des concours bancaires par maturité au terme de l'année 2021 se présente comme suit :

U : MD

Désignations	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal 1	Dettes rattachées 2	Total Général 1+2
Dettes Représentées par un titre	33 500	7 790	1 290	0	42 580	21	42 601
Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à la clôture	33 500	6 500	0	0	40 000	0	40 000
Certificats de dépôts	33 500	6 500			40 000		40 000
Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à la clôture	0	1 290	1 290	0	2 580	21	2 601
Emprunts Obligataires		1 290	1 290		2 580	21	2 601
Autres fonds empruntés	0	36 473	0	0	36 473	0	36 473
Crédit Direct		19 900			19 900		19 900
Ligne de crédit non mobilisable		13 480			13 480		13 480
Autres concours		3 093			3 093		3 093
Total	33 500	44 263	1 290	0	79 053	21	79 074

2.2- Etat de Résultats

Note 13- Commissions d'affacturage

Le solde de cette rubrique s'élève à **5.483** KD au 31/12/2021, contre un **4.569** KD au 31/12/2020

Désignation	2021	2020
Commissions d'affacturages	5 219 498	4 133 325
Commissions p. échéance impayée	84 345	172 550
Commissions sur signature. billet à ordre	117 029	114 587
Commissions sur avoir	0	0
Commissions sur report échéance	62 400	148 950
Total	5 483 273	4 569 412

Note 14- Produits financiers de mobilisation

Le solde de cette rubrique s'élève à **14.013** KD au 31/12/2021, contre un solde **13.487** KD au 31/12/2020

Désignation	2021	2020
Produits Financiers de Mobilisation	14 225 918	13 155 288
- Produits sur Comptes débiteurs	149 243	238 596
+ PPCA n-1	2 330 127	2 801 724
+ Agios n-1	479 394	578 340
- PPCA n	2 448 490	2 330 127
- Agios n	463 047	479 394
+ Produits à Recevoir (FF Régularisation)	38 517	0
Total	14 013 177	13 487 235

Note 15- Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique s'élève à **7.183 KD** au 31/12/2021, contre un solde de **6.164 KD** au 31/12/2020.

Désignation	2021	2020
Intérêt Certificats de dépôts	2 449 144	1 483 291
Intérêt mob c c p Amen Bank	452 817	380 643
Intérêt Crédit CMT BH	1 254 892	1 418 286
Commission de souscription	121 460	107 122
Emprunts Obligataires. intérêts	381 215	831 471
Emprunts Obligataires autres commissions	7 096	7 798
Autres commissions	292 575	219 591
Autres commissions de placement	233 674	216 980
Intérêts débiteur comptes courants	1 567 911	1 471 024
Intérêt Crédit CMT BNA	427 910	489 828
Dotation aux résorptions des charges à repartir	18 174	35 201
Produits Antérieur CC BH	-20 358	-15 505
Commission de Tenue de Registre des Val Mobilières	2 043	2 042
Charges Financières Ex Antérieurs BH	0	13 173
Charges Financières Ex Antérieurs BNA	0	-225 000
Produits Antérieurs Compte Courant BNA	-417	-38 228
Produits Antérieurs Compte Courant ATB	-5 993	0
Charges Financières Ex Antérieurs ATB	381	-233 532
Total	7 182 526	6 164 186

Note 16- Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à **23 KD** au 31/12/2021, contre un solde de **119 KD** au 31/12/2020.

Désignation	2021	2020
Profits non requérants	22 748	53 958
Radiations - Charges	0	-328 565
Radiations - Produits	0	393 741
Total	22 748	119 134

Note 17- Frais du personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à **4.398 KD** au 31/12/2021, contre un solde de **3.887 KD** au 31/12/2020.

Désignation	2021	2020
Salaires Mensuels	2 934 508	2 724 237
Primes à Payer	437 653	408 879
Provisions pour Congés payés	47 173	-20 154
Assurance Départ à la Retraite	204 684	59 069
CNSS	590 801	536 405
Assurance Groupe	75 225	71 068
Indemnités de Stage	3 375	3 499
Habillement du personnel & Médecin du travail	945	758
TFP	68 174	63 123
FOPROLOS	34 087	31 561
Provision Pour Indemnité de Licenciement	0	0
Autres Charges du Personnel	1 000	8 610
Total	4 397 623	3 887 055

Note 18- Frais Généraux

Le solde de cette rubrique s'élève à **1.963** KD au 31/12/2021, contre un solde **1.746** KD au 31/12/2020.

Désignation	2021	2020
Achat de matières et fournitures	145 014	142 037
Loyer	38 871	37 000
Frais de Nettoyage et de syndic	39 388	37 025
Entretiens et réparations	51 825	41 509
Assurance	36 763	34 500
Travaux de Conceptions Documents UNIFACTOR	2 210	3 992
Formation et séminaires	19 797	90 779
Services informatiques	220 687	201 190
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	345 606	301 230
Publicités, publications, relations publiques	194 724	111 749
Frais de Déplacements -Bons de Restaurants	129 029	98 071
Frais postaux et de télécommunications	47 086	29 032
Services bancaires et assimilés	36 917	27 918
Frais d'Adhésion FCI	24 929	23 663
Frais d'Adhésion APTBEF	9 916	9 879
Frais & Commissions correspondant Etranger	0	596
Frais d'Assurances Sans Recours + Import	79 227	66 701
Jetons de présence	195 000	195 000
Rémunération des Comités	180 000	180 000
Pertes non Requérantes	77	1 227
T.C.L	40 121	38 036
Droits d'enregistrement et de timbres	606	425
Autres impôts et taxes	26 699	68 987
Autres droits liés Exercice Antérieur	0	1 270
Pertes non recurentes Exercices Antérieurs	0	1 868
Provision pour contribution conjoncturelle	98 471	1 849
Total	1 962 959	1 745 531

Note 19- Amortissements et provisions

Le solde de cette rubrique s'élève 1.503 KD au 31/12/2021, contre un solde de 582 KD au 31/12/2020.

Désignation	2021	2020
Dotation aux amortissements immobilisations incorporels	77 489	282 032
Dotation aux amortissements immobilisations corporels	278 039	254 745
Dotation Provision Dépréciation Participation	1 077 000	366 000
Dotation aux provisions Comptes Débiteurs	0	-25 532
Dotations aux provisions pour Risques et Charges	70 000	-
Reprises sur prov.p / instances bancaires	0	-295 149
Total	1 502 528	582 096

Note 20- Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 1.392 KD au 31/12/2021, contre un solde de à 1.149 KD au 31/12/2020

Désignation	2021	2020
Impôt	1 392 356	1 148 831
Total	1 392 356	1 148 831

Note 21- Eléments extraordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 66 KD au 31/12/2020.

Désignation	2021	2020
Provisions Pour Contribution Conjoncturelle	0	65 647
Total	0	65 647

2.3- Etat de Flux de Trésorerie

Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Note 22- Encaissements provenant des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à **240.924** KD au 31/12/2021 contre un solde de **265.654** KD au 31/12/2020.

Désignation	2021	2020
AMEN BANK	21 923 541	17 004 324
ATD	54 500 000	82 150 000
ATD SICAR CAPITAL	20 000 000	
AXIS		500 000
BH CCT	45 000 000	120 000 000
BH OBLIGATAIRE	3 000 000	
BH SICAV	12 000 000	
BNA CCT		15 000 000
Capitaux Obligataire Sicav	7 000 000	2 000 000
CAPSA		500 000
CARTE	19 000 000	
CGI		3 000 000
CIL SICAR	22 000 000	
GO Sicav	9 000 000	16 000 000
La Poste Obligataire Sicav		9 500 000
MAYDOR	1 000 000	
PHENICIA	18 000 000	
SBY	1 500 000	
sicav Tanit	7 000 000	
Total	240 923 541	265 654 324

Note 23- Remboursement des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à **198.082** KD au 31/12/2021, contre un solde de **254.806** KD au 31/12/2020.

Désignation	2021	2020
AMEN BANK	1 581 724	2 255 996
ATD	45 000 000	88 050 000
ATD SICAR CAPITAL	17 000 000	
AXIS		1 000 000
BH CCT	45 000 000	120 000 000
BH OBLIGATAIRE	3 000 000	
BH SICAV	8 000 000	
BNA CCT		15 000 000
CAPITAL OBLIGATAIRE	5 000 000	
Capitaux Obligataire Sicav		3 000 000

CAPSA	500 000	
CARTE	13 000 000	
CGI		2 000 000
CIL	21 000 000	
GO Sicav	17 000 000	8 500 000
La Poste Obligataire Sicav		15 000 000
PHENICIA	18 000 000	
TANIT	4 000 000	
Total	198 081 724	254 805 996

Note 24- Sommes versées aux Fournisseurs et aux Personnels

Le solde de cette rubrique s'élève à **8.544** KD au 31/12/2021, contre un solde de 8.705 KD au 31/12/2020.

Désignation	2021	2020
Personnel	2 194 307	1 968 177
Etat Impôt & Taxes	1 990 123	2 834 245
Fournisseurs et autres Tiers	4 359 537	3 902 566
Total	8 543 967	8 704 989

Note 25- Intérêts payés

Le solde de cette rubrique s'élève à 6.433 KD au 31/12/2021, contre un solde de 5.500 KD au 31/12/2020.

Désignation	2021	2020
Intérêts Certificats de dépôts	2 269 104	1 366 138
Autres Commissions & Intérêts	3 516 733	3 001 598
Intérêts & commissions sur Emprunts Obligataires	647 146	1 132 112
Total	6 432 982	5 499 848

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Note 26- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique s'élève à **96** KD au 31/12/2021, contre un solde de **337** KD au 31/12/2020.

Désignation	2021	2020
Matériel de Transport		265 934
Logiciel bureautique	25788	
Agencement & installations générales		12 435
Mobilier & matériel de bureau	70 518	58 940
Total	96 306	337 309

Note 27- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 3.000 KD au 31/12/2021, contre un solde de 2.743 KD au 31/12/2020.

Désignation	2021	2020
Participation Fonds Gérés ATD SICAR		2 743 142
Participation BBM	2 500 000	
Emprunt National 2021	500 000	
Total	3 000 000	2 743 142

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Note 28- Encaissement d'emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à **887 KD** au 31/12/2021, contre **100 KD** au 31/12/2020

Désignation	2021	2020
Emprunt National 2014		100 000
FG 2015 ATD	382 500	
FG 2013+2014 SICAR INVEST	504 084	
Total	886 584	100 000

Note 29- Encaissement d'emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à **100 KD** au 31/12/2021, contre le même montant au 31/12/2020.

Désignation	2021	2020
Emprunt National 2014	100 000	100 000
Total	100 000	100 000

Note 30- Remboursement d'emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à **4.856 KD** au 31/12/2021 contre le même solde au 31/12/2020.

Désignation	2021	2020
Emprunt obligataire UF 2018	1.290.000	1.290.000
Emprunt obligataire UF 2015	3 566 000	3 566 000
Total	4 856 000	4 856 000

Note 31- Liquidités Fin de période

Le tableau suivant portant sur le rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au bilan, d'autre part et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 67 de la NC 01 norme générale :

Actif	Bilan	Etat Flux
Liquidités et équivalent de liquidités	962 277	962 277
Emprunt National Échéance moins d'un An	0	
BH Agence CUN	952 510	952 510
BNA agence du siège CDP	6 567	6 567
Amen BANK Agence CUN	77	77
ATB Saadi Unifactor Fonds Social	146	146
Caisses	2 977	2 977
Passif		
Concours bancaires et autres passifs	77 784 994	13 480 342
Intérêts Cours Non Echus	20 912	
Emprunts a lan	21 190 274	
Mobilisation des Créances	3 093 467	
Certificat de dépôt	40 000 000	
Banques	13 480 341	13 480 342
Trésorerie Fin de Période		-12 518 065

32- Informations sur les parties liées :

32.1 Les parties liées à la société Union de Factoring (UNIFACTOR) sont des actionnaires et des Administrateurs ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

Parties liées	Groupe	Activité	Nature de relation
BNA	BNA	Bancaire	Actionnaire
ATB	ATB	Bancaire	Actionnaire
ATL	ATB	Leasing	Actionnaire
AMEN BANK	AMEN BANK	Bancaire	Actionnaire
CARTE	CARTE	ASSURANCE	Actionnaire
BNA capitaux	BNA	Intermédiation boursière	Société du groupe BNA
SICAR INVEST	BNA	SICAR	Société du groupe BNA
Arab Tunisian Développement ATD	ATB	SICAR	Société du groupe ATB
AXIS TRESORERIE	ATB	SICAV	Société du groupe ATB
Computer Distribution (CODIS)	ATB	Commercialisation en gros de matériel informatique	Société du groupe ATB

32.2 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2020

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2021, se présentent comme suit :

32.2.1 Transactions réalisées avec le Groupe BNA

32.2.1.1 Banque Nationale Agricole BNA

UNIFACTOR est titulaire de deux comptes courants en Dinar et en Euro ouverts sur les livres de la BNA succursale de Tunis, Le Solde de chaque compte est comme suit:

Devise	Solde (en DT)	Sens du compte
Dinars	1.253.587	Solde Créiteur
Euro	6.567	Solde Débiteur

32.2.1.2 BNACapitaux

-Tenue des Registres de valeurs mobilières :

La société Union de Factoring confie à la société BNA CAPITAUX la tenue de ses registres de titres de capital et de titres de créances.

En contrepartie des services rendus, la société Union de Factoring règle à la société BNA CAPITAUX une rémunération annuelle forfaitaire :

- de mille dinars (1000 DT HTVA) pour la tenue du registre des obligations,
- de huit cents dinars (800 DT HTVA) pour la tenue du registre des actions

La présente convention est valable pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2016 renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation un mois avant la fin de la période initiale ou renouvelée par l'une ou l'autre des parties.

Les charges comptabilisées au titre de l'exercice 2021, s'élèvent à 1800 DT.

32.2.1.3- SICAR INVEST

Le montant des Fonds à Capital Risque mis à la disposition de SICAR INVEST, antérieurement à 2021, et gérés pour le compte de l'Union de Factoring, s'élève, au 31 décembre 2021, à 2.292 KDT répartis par fonds conformément au tableau ci- dessous :

Fonds Gérés	Montant en KDT	Conditions de rémunération
FG 2014	1 236	-Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés ; -Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an ; -Une commission de 5% sur les produits reçus.
FG 2013	1 056	-Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés ; -Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an ; -Une commission de 5% sur les produits reçus.
Total	2 292	

Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 628 D HTVA. En outre, les prélèvements sur les revenus et les produits dégagés par lesdits fonds s'élèvent à 19.006 D HTVA.

32.2.2. Transactions réalisées avec le Groupe ATB

32.2.2.1 Arab Tunisian Bank ATB

Unifactor est titulaire de deux comptes courants en Dinar ouverts sur les livres de l'ATB agence SAADI, Le Solde de chaque compte est comme suit :

Devise	Solde (en DT)	Sens du compte
Dinars	8.427.419	Solde Créditeur
Dinars	146	Solde Débiteur

32.2.2.2 Arab Tunisian développement ATD

- Certificats de dépôt

Au cours de l'année 2021, l'ATD a souscrit plusieurs certificats de dépôt émis par UNIFACTOR d'un montant de 73.500.000 D. Les intérêts inscrits dans les comptes de charges s'élèvent à 756.444 D.

- Les fonds gérés

Le montant des Fonds à Capital Risque mis à la disposition de l'ATD Sicar, antérieurement à 2021, et gérés pour le compte de l'Union de Factoring, s'élève, au 31 décembre 2021, à **13.086 KDT** répartis par fonds conformément au tableau ci- dessous :

Fonds Gérés	Montant en KDT	Conditions de rémunération
FG 2020	2.743	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2019	2.647	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2018	2.450	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2017	1.925	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2016	1.830	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2015	1.187	- Une commission annuelle de gestion de 1,75% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2007	304	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
Total	13.086	

Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 217.507 D HTVA. En outre, les prélèvements sur les revenus et les produits dégagés par lesdits fonds s'élèvent à 593.811 D HTVA.

32.2.3 Transactions réalisées avec le Groupe Amen Bank

Unifactor est titulaire de deux comptes courants en Dinar ouverts sur les livres de l'Amen Bank Siege et Centre Urbain Nord, Le Solde de chaque compte est comme suit :

Devise	Solde (en DT)	Sens du compte
Dinars	3 752 619	Solde Crédeur
Dinars	46 716	Solde Crédeur

32.2.4 Transactions réalisées avec le Groupe CARTE

Contrat d'affacturage

- ❖ UNIFACTOR a signé en date du 8 Juillet 2019 avec la SOCIETE D'ENGRAIS ET DE PRODUITS CHIMIQUES DE MEGRINE « SEPCM », devenu actionnaire au mois de Février 2021 avec une participation de 2,27% du capital d'UNIFACTOR et dont la Carte est Administrateur, un contrat d'affacturage avec recours avec les conditions suivantes :

Plafonds (Initialement 500 MD)	1.000 MD
Fonds de Réserves (10%)	50 MD
Commission d'Affecturage	0,8%
Commission de signature de BAO	0,55%
Commission de Financement	TMM+5

L'encours actuel est de 608 MD avec un fonds de réserves de 158 MD. Le volume des factures achetées s'élève à 1.507 MD et les différentes commissions perçues s'élèvent à 27 MD.

Certificat de dépôts :

Au cours de l'année 2021, LA CARTE a souscrit plusieurs certificats de dépôt émis par UNIFACTORD'un montant de 19.000.000 D. Les intérêts inscrits dans les comptes de charges s'élèvent à 410.210 D.

32.2.5 Transactions réalisées avec les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, se détaillent comme suit :

Désignation	DG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	508.011	284.444	360.000	360.000
Indemnités de fin de contrat de travail	-	100 000	-	-
Total	508.011	384.444	360.000	360.000

33-Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 11 Mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date. Ils ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

A noter que la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2022-02, parue le 04 Mars 2022, a instauré une modification dans le calcul des provisions collectives par la méthode de référence de la BCT. Toutefois, la société Union de Factoring a maintenu sa méthode interne de calcul des provisions collectives, sans aucun impact de la nouvelle circulaire.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Union de Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan net de **188 327 KDT** et un bénéfice net de **4 278 KDT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section

« Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations suivantes :

- 3.1** Union de Factoring a fait l'objet au cours de l'exercice 2019, d'un contrôle social couvrant la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018. Par courrier daté du 5 Février 2020, la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a notifié à la société le montant des cotisations complémentaires à payer au titre de ces exercices d'un montant de 390 KDT. Une réponse à la notification du résultat de contrôle a été envoyée aux autorités de contrôle dans les délais. Au 31 décembre 2019, pour couvrir les risques résiduels, la société a procédé à la constatation d'une provision pour risques et charges d'un montant de 100 KDT.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

3.2 La société Union de Factoring a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1 Janvier 2017 au 31 décembre 2019. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à 1.499.067 DT dont 801.745 DT des pénalités de retard.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société en date du 7 Février 2022 contestant certains chefs de redressement.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours et l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

Nous notons que ces paragraphes d'observation n'ont pas d'incidence sur notre opinion.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 11 mars 2021.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne de nature à impacter notre opinion. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

**ECC MAZARS
BORHEN CHEBBI**



**Cabinet CPA Tunisie
Imen MANSOURI**



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Aucune nouvelle convention n'a été portée à notre connaissance pour 2021.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, dont voici les principaux volumes réalisés :

- ❖ UNIFACTOR a conclu lors des exercices précédents avec la CARTE des contrats d'assurances qui couvrent : Assurances Automobile, Assurances groupe maladie, Assurances Responsabilité civil, Assurances indemnité de départ à la retraite, Assurances Risques Divers, Assurances crédit domestique et Assurances crédit à l'Import. La prime payée au titre de l'année 2021, toutes branches confondues s'élève à **390 MD**.
- ❖ UNIFACTOR a conclu des conventions avec la ATD Sicar, dont l'ATB est administrateur, et relative à la gestion d'un fond à capital risque détaillées comme suit :

Fonds Gérés	Montant en MD	Conditions de rémunération
FG 2020	2 743	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié.
		- Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2019	2 647	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié.
		- Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2018	2 450	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié.
		- Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2017	1 925	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié.
		- Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2016	1 830	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié.
		- Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2015	1 570	- Une commission annuelle de gestion de 1,75% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié.
		- Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2007	304	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié.
		- Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
Total	13 469	

Les différents fonds ont généré des revenus et des charges s'élevant respectivement à **594 MD** et **218 MD**.

- ❖ UNIFACTOR a conclu deux conventions en date du 15 Mars 2013 et le 2 Juin 2014 avec la SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relative à la gestion d'un fonds à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque respectivement de 1 420.000 DT et 1.330.000 DT, la société SICAR INVEST perçoit :

Fonds Gérés	Montant en MD	Conditions de rémunération
FG 2014	1.330	Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés.
		- Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure a un an. - Une commission de 5% sur les produits reçus.
FG 2013	1.420	Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés.
		- Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure a un an. - Une commission de 5% sur les produits reçus.
Total	2.750	

Les deux fonds ont généré des revenus et des charges s'élevant respectivement à **19 MD** et **16 MD**.

- ❖ UNIFACTOR a confié à la Société BNA Capitaux la tenue de ses registres de titres de capital et de titres des créances.

En contrepartie du service rendu, UNIFACTOR règle à la BNA Capitaux une rémunération annuelle forfaitaire de :

- Mille Dinars (1.000 D) pour la tenue du registre des obligations.
- Huit Cent Dinars (800 D) pour la tenue du registre des actions.

Cette convention est valable pour une durée d'une année à compter du 1 Janvier 2016 et renouvelable par tacite reconduction.

Les charges comptabilisées au titre de l'année 2021, s'élèvent à 1.800 D.

- ❖ UNIFACTOR a signé en date du 8 Juillet 2019 avec la SOCIETE D'ENGRAIS ET DE PRODUITS CHIMIQUES DE MEGRINE « SEPCM », devenu actionnaire au mois de Février 2021 avec une participation de 2,27% du capital d'UNIFACTOR et dont la Carte est Administrateur, un contrat d'affacturage avec recours avec les conditions suivantes :

Plafonds (Initialement 500 MD)	1.000 MD
Fonds de Réserves (10%)	50 MD
Commission d'Affecturage	0,8%
Commission de signature de BAO	0,55%
Commission de Financement	TMM+5

L'encours actuel est de 608 MD avec un fonds de réserves de 158 MD. Le volume des factures achetées s'élève à 1.507 MD et les différentes commissions perçues s'élèvent à 27 MD.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau

II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- ❖ La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 19 Novembre 2009 et révisée par décision du conseil d'administration du 16 Juillet 2012, du 05 Mars 2014 et du 6 Mars 2015. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel net de 125.383 Dinars, d'une gratification de fin d'année, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques à hauteur de 600 dinars par an et d'une indemnité de départ net de 100 000 Dinars en cas de non-faute grave.
- ❖ Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'AGO en date du 30 Avril 2021, pour une enveloppe nette de la retenue à la source d'un montant de 156.000 Dinars.
- ❖ La rémunération des membres du Comité permanent d'Audit, les membres du Comité de Crédit et les membres du Comité des Risques a été fixée par l'AGO réunie en date du 30 Avril 2021, sur proposition du conseil et a été fixée à une enveloppe nette de la retenue à la source d'un montant de 132.000 Dinars.

- ❖ Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, se détaillent comme suit:

En DT

Désignation	DG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice y compris le passif	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice y compris le passif	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	508.011	284.444	360.000	360.000
Indemnités de fin de contrat de travail	-	100 000		-
Total	508.011	384.444	360.000	360.000

Tunis, le 30 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

BORHEN CHEBBI



Cabinet CPA Tunisie

Imen MANSOURI



FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021

I. Rapport sur l'audit des états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

1. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

2. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une

incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

3. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Les emplois en portefeuille titres enregistrent au 31 Décembre 2021, 75,05% du total actif soit en dessous du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 28 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	AC1	7 590 125	8 209 574
Actions et droits rattachés		7 206 582	8 045 964
Tires des Organismes de Placement Collectif		383 543	163 610
Placements monétaires et disponibilités	AC2	2 520 077	2 519 233
Placements monétaires		2 335 038	2 519 130
Disponibilités		185 039	103
Créances d'exploitation	AC3	3 015	2 155
TOTAL ACTIF		10 113 217	10 730 962
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA1	16 909	16 455
Autres créditeurs divers	PA2	8 860	167 982
TOTAL PASSIF		25 769	184 436
ACTIF NET		10 087 448	10 546 526
Capital	CP1	9 797 598	10 440 388
Sommes distribuables	CP2	289 850	106 138
Résultat distribuable de l'exercice		302 705	103 421
Régularisation du Résultat distribuable de l'exercice		-12 855	2 716
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	1
ACTIF NET		10 087 448	10 546 526
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 113 217	10 730 962

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

		<i>Période du</i>	<i>Période du</i>
	<i>Note</i>	<i>01/01/2021</i>	<i>01/01/2020</i>
		<i>au</i>	<i>au</i>
		<i>31/12/2021</i>	<i>31/12/2020</i>
Revenus du portefeuille-titres	PR1	372 748	170 852
Revenus des actions		372 748	170 852
Revenus des placements monétaires	PR2	130 157	144 848
Revenus des Bons du Tresor à Court Terme		34 440	0
Revenus des certificats de dépôt		16 470	57 215
Revenus des autres placements (dépôt à terme)		79 247	87 633
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		502 905	315 700
Charges de gestion des placements	CH1	-183 779	-194 019
REVENU NET DES PLACEMENTS		319 126	121 681
Autres charges	CH2	-16 421	-18 260
RESULTAT D'EXPLOITATION		302 705	103 421
Régularisation du résultat d'exploitation		-12 855	2 716
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		289 850	106 137
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		12 855	-2 716
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		611 315	-715 268
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-171 722	-24 977
Frais de négociation de titres		-5 563	-14 118
RESULTAT DE LA PERIODE		736 734	-650 941

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du</i> 01/01/2021	<i>Période du</i> 01/01/2020
		<i>au</i> 31/12/2021	<i>au</i> 31/12/2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		736 734	-650 941
Résultat d'exploitation		302 705	103 421
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		611 315	-715 268
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-171 722	-24 977
Frais de négociation de titres		-5 563	-14 118
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		-106 138	-322 836
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		-1 089 674	-996 932
Souscriptions		8 164 683	0
- Capital		7 725 887	0
- Régularisation des sommes non distribuables		330 816	0
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos		0	0
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice		107 980	0
Rachats		-9 254 357	-996 932
- Capital		-8 769 926	-1 000 000
- Régularisation des sommes non distribuables		-363 596	-19 994
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos		0	0
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice		-120 834	2 716
- Droit de sortie		0	20 346
VARIATION DE L'ACTIF NET		-459 078	-1 970 709
ACTIF NET			
En début de période		10 546 526	12 517 235
En fin de période		10 087 448	10 546 526
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période		1 000	1 100
En fin de période		900	1 000
VALEUR LIQUIDATIVE			
En début de période		10 546,525	11 379,304
En fin de période		11 208,275	10 546,525
TAUX DE RENDEMENT		7.28%	-4.74%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-12-2021

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE est un Fonds Commun de Placement, de distribution, de catégorie Actions destiné à des investisseurs acceptant un haut risque, et essentiellement aux investisseurs institutionnels (au sens de l'article 39 du Règlement Général de la Bourse) ayant un horizon de placement de 5 ans.

Il a pour objectif de gestion de surperformer, sur 5 années, un rendement de 30%, par le biais d'une gestion dynamique en actions cotées en bourse.

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 10 décembre 2015. Les opérations de souscription et de rachat ont été ouvertes au public le 16 mai 2016.

Il a reçu un agrément de changement de catégorie le 24 Septembre 2020 et applicable à partir de 2021 pour passer de FCP actions à FCP mixte.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31/12/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

L'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Par dérogation, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2016.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements en Actions et Valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à **7 590 125 Dinars** et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
AC 1-1 Obligations et valeurs assimilées		6 828 311	7 206 582	71,44%
Actions et droits rattachés		6 828 311	7 206 582	71,44%
ASSAD	38 500	123 756	63 795	0,63%
ATTIJARI BANK	7 113	245 993	216 335	2,14%
BIAT	9 264	446 236	548 651	5,44%
CEREALIS	24 400	148 140	219 624	2,18%
DELICE HOLDING	20 769	316 446	310 289	3,08%
EURO-CYCLES	10 308	251 138	330 495	3,28%
LAND'OR	27 000	225 848	237 600	2,36%
MONOPRIX	17 910	153 058	82 261	0,82%
ONE TECH HOLDING	37 030	326 456	321 087	3,18%
ONE TECH HOLDING DA 2021-1/2	37 130	163 728	297 411	2,95%
POULINA G H	51 919	487 699	591 461	5,86%
SAH LILAS	47 290	529 647	526 243	5,22%
SAM	67 760	213 774	183 359	1,82%
SFBT	25 900	386 457	471 613	4,68%
SMART TUNISIE	12 880	328 440	344 656	3,42%
SMART TUNISIE NS 2021	2 800	71 400	71 400	0,71%
SOMOCER	103 617	101 604	87 038	0,86%
SOTIPAPIER	67 719	429 115	383 019	3,80%
SOTUVER	67 270	337 104	490 533	4,86%
TELNET HOLDING	34 649	294 812	286 894	2,84%
TPR	126 638	475 113	544 543	5,40%
UIB	18 279	378 607	286 706	2,84%
UNIMED	42 350	393 741	311 569	3,09%
AC 1-2 Titres des Organismes de Placement Collectif		377 972	383 543	3,80%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	2 680	377 972	383 543	3,80%
Total		7 206 284	7 590 125	75,24%
Pourcentage par rapport au total des actifs				75,05%

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du **FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE**, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Plus (moins) valeurs latentes	Valeurs au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2020	8 437 048	-227 474	8 209 574	
<u>Acquisitions de l'exercice :</u>				
Actions et droits rattachés	877 149		877 149	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	2 104 699		2 104 699	
<u>Remboursement et cession de l'exercice</u>				
Actions et droits rattachés	-2 323 939		-2 323 939	-176 026
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	-1 888 673		-1 888 673	4 304
<u>Variation des plus ou moins valeurs latentes</u>		611 315	611 315	
<u>Variations d'intérêts courus</u>				
Solde au 31 décembre 2021	7 206 284	383 841	7 590 125	-171 722

PR1- Revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Revenu	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des actions</i>	372 748	170 852
TOTAL	372 748	170 852

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **2 335 038 Dinars** contre **2 519 130 Dinars** au 31/12/2020, et se détaillant comme suit :

Désignation	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Bons du Trésor à Court Terme	1 324 233	0
Certificats de Dépôt	0	999 486
Autres placements (Dépôt à terme)	1 010 805	1 519 644
Total	2 335 038	2 519 130

AC2-A-1 BTC :

<u>Désignation</u>	<u>Taux</u>	<u>Nombre</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeurs au 31/12/2021</u>	<u>% de l'actif Net</u>
BTC 52 SEMAINES 15/02/2022	6,76%	3	2 901	2 960	0,03%
BTC 52 SEMAINES 15/02/2022	6,78%	88	85 676	86 944	0,86%
BTC 52 SEMAINES 15/02/2022	6,59%	500	467 642	490 260	4,86%
BTC 52 SEMAINES 15/02/2022	6,78%	753	733 656	744 069	7,38%
<u>Total</u>			<u>1 289 875</u>	<u>1 324 233</u>	<u>13.13%</u>

AC2-A-2 Dépôt à Terme :

<u>Désignation</u>	<u>Taux</u>	<u>Banque</u>	<u>Nombre</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeurs au 31/12/2021</u>	<u>% de l'actif Net</u>
DAT du 25/10/2021 au 25/01/2022	7,25%	BIAT	2	1 000 000	1 010 805	10,02%
<u>Total</u>				<u>1 000 000</u>	<u>1 010 805</u>	<u>10,02 %</u>

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à **185 039 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2021, à **130 157 Dinars** contre **144 848 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Revenu	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Revenus des Bons du Trésor à CT	34 440	0
Revenus des Certificats de Dépôt	16 470	57 215
Revenus des autres placements (DAT)	79 247	87 633
TOTAL	130 157	144 848

AC3- Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à **3 015 Dinars** contre **2 155 Dinars** au 31/12/2020 et représente les sommes à l'encaissement suite à des opérations de vente en bourse.

PA- Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31/12/2021 à **25 769 Dinars** contre **184 436 Dinars** au 31/12/2020, le solde du passif s'analyse comme suit :

Note	Passif	31/12/2021	31/12/2020
PA1	Opérateurs créditeurs	16 909	16 455
PA2	Autres créditeurs divers	8 860	167 982
Total	Total	25 769	184 436

PA1 : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à **16 909 Dinars** contre **16 455 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	31/12/2021	31/12/2020
Gestionnaire	15 014	15 358
Dépositaire	1 895	1 097
Total	16 909	16 455

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2021, à **8 860 Dinars** contre **167 982 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillant comme suit :

Autres Créditeurs Divers	31/12/2021	31/12/2020
Etat, impôts et taxes	1 293	2 661
Redevance CMF	853	897
Rémunération CAC	5 342	7 984
Publicité & Publications	0	122
Achat titres à payer	0	156 317
Provision pour charges divers	1 372	0
Total	8 860	167 982

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2021 à **183 779 Dinars** contre **194 019 Dinars** au 31/12/2020, représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

Charges de gestion des placements	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du Gestionnaire	171 559	181 084
Rémunération du dépositaire	12 220	12 935
Total	183 779	194 019

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2021 à **16 421 Dinars** contre **18 260 Dinars** au 31/12/2020, et se détaillent comme suit :

Autres Charges de Gestion	31/12/2021	31/12/2020
Honoraires CAC	4 457	6 619
Redevance CMF	10 283	10 925
Publicité & Publications	402	716
Diverses charges d'exploitation	1 279	0
Total	16 421	18 260

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	10 440 388
Nombre de titres	1 000
Nombre de porteurs de parts	5

Souscriptions réalisées

Montant	7 725 887
Nombre de titres émis	740
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	(8 769 926)
Nombre de titres rachetés	(840)
Nombre d'actionnaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	611 315
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres	(171 722)
Frais de négociation de titres	(5 563)
Régularisation des sommes non distribuables	(32 781)

Capital au 31-12-2021

Montant	9 797 598
Nombre de titres	900
Nombre d'actionnaires	4

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE et les sommes distribuables des exercices antérieurs. Le solde de ce poste au 31/12/2021 se détaille ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat distribuable de l'exercice	302 705	103 421
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-12 855	2 716
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	0	1
Sommes Distribuables	289 850	106 138

5. Autres Informations :

5-1 Données par part	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	558,783	315,700	523,758	443,496	436,414
Charges de gestion des placements	-204,199	-194,019	-209,126	-217,481	-211,949
Revenu net des placements	354,584	121,681	314,631	226,015	224,465
Autres charges d'exploitation	-18,245	-18,260	-21,144	-20,088	-18,413
Résultat d'exploitation	336,339	103,421	293,487	205,927	206,052
Régularisation du résultat d'exploitation	-14,283	2,716	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	322,056	106,137	293,487	205,927	206,052
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	14,283	-2,716	0,000	0,000	0,000
Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	679,239	-715,268	-582,921	64,647	868,576
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-190,803	-24,977	-173,046	715,043	46,871
Frais de négociation des titres	-6,181	-14,118	-14,282	-21,692	-25,839
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	482,255	-754,362	-770,249	757,998	889,608
Résultat net de l'exercice	818,594	-650,941	-476,762	963,926	1 095,660
Droit de sortie	0,000	20,346	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	482,255	-734,016	-770,249	757,998	889,608
Régularisation du résultat non distribuable	-36,423	88,587	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	445,832	-645,429	-770,249	757,998	889,608
Distribution des dividendes	106,136	293,487	205,927	176,964	0,000
Valeur Liquidative	11 208,275	10 546,525	11 379,304	12 061,993	11 275,031

5-2 Ratios de gestion des placements

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
· Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	1,809%	1,780%	1,785%	1,789%	1,998%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,162%	0,168%	0,181%	0,165%	0,174%
· Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2,980%	0,949%	2,506%	1,694%	1,943%
ACTIF NET MOYEN	10 157 283,313	10 901 015,390	12 884 706,520	13 371 944,595	11 666 705,628

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire.

5-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE ;
- La gestion comptable du FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1,4 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE réalise un rendement annuel supérieur à 10%.

Cette commission de surperformance est de 20% HT par an du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et le taux de rendement minimum de 10%.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative.

Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

La date d'arrêté de la commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Son règlement au profit du gestionnaire est effectué annuellement.

5-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE Elle est chargée, à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE

- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- De la mise en paiement des dividendes ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant minimum et maximum de l'actif du fonds

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net de FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Etats financiers annuels de SICAV

MAXULA PLACEMENT SICAV

MAXULA PLACEMENT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **10 mai 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUCHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	8 603 112	10 130 795
Obligations et valeurs assimilées		8 603 112	10 089 671
Tires des Organismes de Placement Collectif		-	41 124
Placements monétaires et disponibilités		1 477 652	2 372 800
Placements monétaires	5	1 477 629	2 372 790
Disponibilités		23	10
Créances d'exploitation	6	52	630
TOTAL ACTIF		10 080 816	12 504 225
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	21 578	30 221
Autres créditeurs divers	8	2 435	1 256
TOTAL PASSIF		24 013	31 477
ACTIF NET			
Capital	9	9 685 099	12 037 330
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		81	22
Sommes distribuables de l'exercice		371 623	435 396
ACTIF NET		10 056 803	12 472 748
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 080 816	12 504 225

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	448 053	575 641
Revenus des obligations et valeurs assimilées		448 053	574 172
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	1 469
Revenus des placements monétaires	11	29 054	51 675
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		477 107	627 316
Charges de gestion des placements	12	-90 777	-124 768
REVENU NET DES PLACEMENTS		386 330	502 548
Autres charges	13	-11 369	-15 562
Contribution Sociale de Solidarité		-200	-200
RESULTAT D'EXPLOITATION		374 761	486 786
Régularisation du résultat d'exploitation		-3 138	-51 390
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		371 623	435 396
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 138	51 390
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-11 783	-16 153
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		30 170	47 913
RESULTAT DE L'EXERCICE		393 148	518 546

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>393 148</u>	<u>518 546</u>
Résultat d'exploitation	374 761	486 786
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(11 783)	(16 153)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	30 170	47 913
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(331 636)</u>	<u>(531 605)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(2 477 457)</u>	<u>(1 692 174)</u>
Souscriptions		
- Capital	22 955 522	23 873 179
- Régularisation des sommes non distribuables	20 151	31 889
- Régularisation des sommes distribuables	731 559	810 134
Rachats		
- Capital	(25 325 967)	(25 515 799)
- Régularisation des sommes non distribuables	(20 324)	(35 155)
- Régularisation des sommes distribuables	(838 398)	(856 422)
- Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(2 415 945)</u>	<u>(1 705 233)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	12 472 748	14 177 981
En fin de l'exercice	10 056 803	12 472 748
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	118 939	135 208
En fin de l'exercice	95 517	118 939
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>105,288</u>	<u>104,867</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>3,89%</u>	<u>3,72%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021, à D : 8.603.112 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		8 242 321	8 603 112	85,55%
Obligations des sociétés		1 297 221	1 354 473	13,47%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	52 461	53 545	0,53%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	560 000	589 680	5,86%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	120 000	123 282	1,23%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	27 500	28 728	0,29%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	80 000	83 840	0,83%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	53 260	55 017	0,55%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	30 000	30 966	0,31%

Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	40 000	41 590	0,41%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	80 000	84 117	0,84%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	80 000	83 683	0,83%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	100 000	101 767	1,01%
Obligations WIFAK ISLAMIQ 2019-1 CAT B au taux de 10,5 %	200	12 000	12 511	0,12%
Obligations CIL 2018-1 TF au taux de 10,6%	200	12 000	12 973	0,13%
Obligations TLF 2021-1 TF au taux de 9,7%	500	50 000	52 774	0,52%
Emprunt National		87 500	89 752	0,89%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 8,8%	500	50 000	51 234	0,51%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	37 500	38 518	0,38%
Bons du trésor assimilables		6 857 600	7 158 887	71,18%
-				
BTA 02-2022 - 6%	400	388 450	416 814	4,14%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	727 385	7,23%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	507 109	5,04%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 029 090	10,23%

BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	517 561	5,15%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	922 627	9,17%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	719 285	7,15%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 295 914	12,89%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 023 102	10,17%
Total		8 242 321	8 603 112	85,55%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				85,34%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2020	9 695 026	344 301	91 468	10 130 795	-
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	50 000			50 000	
Emprunt national	50 000			50 000	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations des sociétés	(608 790)			(608 790)	200
Emprunt national	(32 500)			(32 500)	
Bons du trésor assimilables	(871 150)			(871 150)	28 850
Actions SICAV	(40 265)			(40 265)	1 120
* Variation des plus ou moins values potentielles sur titres					
		(63 195)	(11 783)	(11 783)	
* Variations des intérêts courus					
				(63 195)	
Soldes au 31 décembre 2021	8 242 321	281 106	79 685	8 603 112	30 170

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 1.477.629 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2021</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue	1 474 192	1 477 629	14,69%
Banque Nationale Agricole	1 474 192	1 477 629	14,69%
Total général	1 474 192	1 477 629	14,69%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		14,66%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à D : 52, contre D : 630 au 31 décembre 2020 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	-	452
Autres	52	178
Total	52	630

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à D : 21.578, contre D : 30.221 au 31 décembre 2020 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Maxula Bourse	14 418	20 193
Banque Nationale Agricole (dépôt)	4 296	6 017
Banque Nationale Agricole (distribution)	2 864	4 011
Total	21 578	30 221

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 2.435, contre D : 1.256 au 31 décembre 2020 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	803	1 137
TCL	96	119
Retenu à la source à payer	1 536	-
Total	2 435	1 256

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2020

Montant	12 037 330
Nombre de titres	118 939
Nombre d'actionnaires	823

Souscriptions réalisées

Montant	22 955 522
Nombre de titres émis	226 820
Nombre d'actionnaires nouveaux	614

Rachats effectués

Montant	(25 325 967)
Nombre de titres rachetés	(250 242)
Nombre d'actionnaires sortants	(664)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(11 783)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	30 170
Régularisation des sommes non distribuables	(173)

Capital au 31-12-2021

Montant	9 685 099
Nombre de titres	95 517
Nombre d'actionnaires	773

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2021 un montant de D : 448.053, contre D : 575.641 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Année 2021	Année 2020
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	94 592	137 245
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA et Emprunt National)	353 461	436 927
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>		
<i>Revenus des titres OPCVM</i>		
-		
- Dividendes	-	1 469
TOTAL	448 053	575 641

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 29.054, contre D : 51.675 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2021	Année 2020
Intérêts des dépôts à vue	18 207	37 288
Intérêts des certificats de dépôt	10 847	14 387
TOTAL	29 054	51 675

Note 12 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion de l'exercice totalisent D : 90.777, contre D : 124.768 pour l'exercice 2020, et représentent les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Commission de gestion	60 653	83 364
Commission de dépôt	18 075	24 842
Commission de distribution	12 049	16 562
Total	90 777	124 768

Note 13 : Autres charges

Les autres charges de l'exercice totalisent D : 11.369, contre D : 15.562 pour l'exercice 2020, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	10 109	13 894
TCL	1 253	1 663
Autres	7	5
Total	11 369	15 562

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	4,995	5,274	5,160	4,940	5,036
Charges de gestion des placements	(0,950)	(1,049)	(0,977)	(1,007)	(0,970)
Revenus net des placements	4,045	4,225	4,184	3,933	4,066
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	(0,119)	(0,131)	(0,122)	(0,125)	(0,122)
Contribution conjoncturelle	-	-	-	-	(0,368)
Contribution sociale de solidarité	(0,002)	(0,002)	(0,001)	-	-
Résultat d'exploitation (1)	3,924	4,093	4,061	3,809	3,577
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,033)	(0,432)	(0,167)	(0,267)	(0,151)
Sommes distribuables de l'exercice	3,891	3,661	3,894	3,542	3,426

Variation des plus values potentielles sur titres	(0,123)	(0,136)	0,096	0,076	0,220
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,316	0,403	0,072	0,154	0,015
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,192	0,267	0,168	0,230	0,235
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,116	4,360	4,228	4,039	3,812
Résultat non distribuables de l'exercice	0,192	0,267	0,168	0,230	0,235
Régularisation du résultat non distribuable	(0,002)	(0,027)	(0,006)	(0,020)	(0,009)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,191	0,240	0,162	0,209	0,227
Distribution de dividende	3,660	3,894	3,543	3,426	3,258
Valeur liquidative	105,288	104,867	104,861	104,348	104,022
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,90%	1,00%	0,93%	0,97%	0,93%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,70%	3,49%	3,72%	3,40%	3,30%

14.2 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «MAXULA PLACEMENT SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 10.080.816, un actif net de D : 10.056.803 et un bénéfice de D : 393.148.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 85,34% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 14,66% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 7 Avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 7 Avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 29 avril 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Samir LABIDI et Mr Abderrazak GABSI.

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2021

(Unité : en 1.000 DT)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Var.	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	328 898	132 475	196 423	148,3%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	84 970	75 496	9 474	12,5%
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3	12 701 710	11 780 659	921 051	7,8%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	392 680	256 018	136 662	53,4%
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	2 982 422	1 661 932	1 320 490	79,5%
AC5B - Titres mis en équivalence	5.6	59 604	57 770	1 834	3,2%
AC6 - Valeurs immobilisées	5.7	221 884	151 276	70 608	46,7%
AC7 - Autres actifs	5.8	2 871 891	557 867	2 314 024	414,8%
AC7C - Ecart d'acquisition net (GoodWill)		63 019	-	63 019	-
Total des actifs		19 707 078	14 673 493	5 033 585	34,3%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.9	2 216 896	1 943 568	273 328	14,1%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		1 586 875	827 585	759 290	91,7%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.11	9 652 457	8 640 525	1 011 932	11,7%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.12	619 770	648 122	(28 352)	(4,4%)
PA5 - Autres passifs	5.13	3 514 367	624 641	2 889 726	462,6%
Total des passifs		17 590 365	12 684 441	4 905 924	38,7%
IM - Intérêts Minoritaires		355 616	338 456	17 160	5,1%

Capitaux propres

Capital émis	5.14	320 000	320 000	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	(1 326)	(1 360)	34	2,5%
Réserves consolidées	5.14	1 269 057	1 224 317	44 740	3,7%
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.14	173 366	107 639	65 727	61,1%
Total des Capitaux propres (Part du Groupe)		1 761 097	1 650 596	110 501	6,7%
Total des capitaux propres et passifs		19 707 078	14 673 493	5 033 585	34,3%

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2021

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Var.	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 448 977	1 584 452	(135 475)	(8,6%)
<i>a- En faveur des établissements bancaires</i>		564 509	819 146	(254 637)	(31,1%)
<i>b- En faveur de la clientèle</i>		804 313	685 151	119 162	17,4%
<i>c- En faveur de l'État</i>		80 155	80 155	-	-
HB2 - Crédits documentaires		632 896	486 555	146 341	30,1%
<i>Débiteurs par accreditifs export devises</i>		35 357	5 078	30 279	596,3%
<i>Débiteurs par accreditifs import devises</i>		597 539	481 477	116 062	24,1%
HB3 - Actifs donnés en garantie	6.2	2 215 000	1 770 000	445 000	25,1%
Total des passifs éventuels		4 296 873	3 841 007	455 866	11,9%

Engagements donnés

HB4 - Engagements de financements donnés	6.3	531 898	445 320	86 578	19,4%
<i>Crédits notifiés non utilisés</i>		531 898	445 320	86 578	19,4%
HB5 - Engagements sur titres	6.4	6 582	2 832	3 750	132,4%
<i>a- Participations non libérées</i>		6 582	2 832	3 750	132,4%
Total des engagements donnés		538 480	448 152	90 328	20,2%

Engagements reçus

HB7 - Garanties reçues	6.5	7 163 830	6 554 678	609 152	9,3%
Total des engagements reçus		7 163 830	6 554 678	609 152	9,3%

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2021	Jusqu'au 31/12/2020	Var.	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	1 168 326	1 108 841	59 485	5,4%
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	161 727	146 079	15 648	10,7%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations		35 855	32 360	3 495	10,8%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	192 433	97 514	94 919	97,3%
Total produits d'exploitation bancaire		1 558 341	1 384 794	173 547	12,5%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(689 443)	(691 596)	2 153	0,3%
CH2 - Commissions encourues		(16 138)	(1 954)	(14 184)	(725,9%)
Total charges d'exploitation bancaire		(705 581)	(693 550)	(12 031)	(1,7%)
Marge nette des activités d'assurance	7.6	59 430	-	59 430	-
Produit Net Bancaire		912 190	691 244	220 946	32,0%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections		(236 516)	(210 031)	(26 485)	(12,6%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections		(10 165)	(14 754)	4 589	31,1%
PR7 - Autres produits d'exploitation		37 317	40 635	(3 318)	(8,2%)
CH6 - Frais de personnel	7.9	(299 492)	(220 577)	(78 915)	(35,8%)
CH7 - Charges générales d'exploitation		(113 001)	(98 074)	(14 927)	(15,2%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(20 105)	(13 921)	(6 184)	(44,4%)
Résultat d'exploitation		270 228	174 522	95 706	54,8%
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		6 585	3 398	3 187	93,8%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7.10	(3 102)	729	(3 831)	(525,5%)
Résultat avant impôt		273 711	178 649	95 062	53,2%
CH11 - Impôt sur les bénéfices		(71 429)	(45 434)	(25 995)	(57,2%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(22 383)	(15 774)	(6 609)	(41,9%)
Résultat net de l'exercice		179 899	117 441	62 458	53,2%
Intérêts minoritaires		(6 533)	(9 802)	3 269	33,4%
Résultat net de l'exercice, Part du groupe		173 366	107 639	65 727	61,1%
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-	-	-
Résultat après modification comptable, part du groupe		173 366	107 639	65 727	61,1%

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2021	Jusqu'au 31/12/2020	Var.	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 472 858	1 343 908	128 950	9,6%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(799 166)	(674 306)	(124 860)	(18,5%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		3 153	8 317	(5 164)	(62,1%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 201 092)	(1 765 874)	564 782	32,0%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		1 062 752	146 578	916 174	625,0%
Titres de placement		(53 176)	20 147	(73 323)	(363,9%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(512 792)	(188 559)	(324 233)	(172,0%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		318 526	(69 050)	387 576	561,3%
Impôt sur les bénéfices		(31 476)	(34 634)	3 158	9,1%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	259 587	(1 213 473)	1 473 060	121,4%

Activités d'investissement

Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		186 529	96 622	89 907	93,1%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 221 073)	(232 408)	(988 665)	(425,4%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(17 840)	(19 296)	1 456	7,5%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	(1 052 384)	(155 082)	(897 302)	(578,6%)

Activités de financement

Rachat / Revente d'actions propres et d'auto-contrôle		(112)	(17)	(95)	(558,8%)
Emission d'emprunts		70 000	70 000	-	-
Remboursement d'emprunts		(7 147)	17 223	(24 370)	(141,5%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(41 259)	7 225	(48 484)	(671,1%)
Dividendes encaissées / versés et autres distributions		(45 670)	(10 164)	(35 506)	(349,3%)
Autres flux de financement		56 620	65 879	(9 259)	(14,1%)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	32 432	150 146	(117 714)	(78,4%)
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		(64 905)	(70 111)	5 206	7,4%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(825 270)	(1 288 520)	463 250	36,0%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(2 580 208)	(1 291 688)	(1 288 520)	(99,8%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	(3 405 478)	(2 580 208)	(825 270)	(32,0%)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
ARRÊTÉS AU 31 décembre 2021
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe BNA se compose de la banque, société mère, 17 sociétés filiales et 5 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, la promotion immobilière et autres services.

Le Groupe est présenté comme suit :

BNA : Banque Nationale Agricole Etablissement de crédit, Banque, Siège social : Avenue Med V, 1001 Tunis	
Services financiers	
BNA Capitaux Société intermédiaire en bourse,	Placement Obligataire SICAV Société d'investissement à capital variable.
SOFINREC Société de recouvrement	SICAV BNA Société d'investissement à capital variable.
SICAR Invest. Société d'investissement à capital risque	SICAF Participation Société d'investissement à capital fixe
SOIVM SICAF Société d'investissement à capital fixe	ZIED Gestion de portefeuille titres
CAP BANK Banque d'affaires	TUNIS-RE Société de réassurance
Assurance AMI Compagnie d'assurance	SODINO Société d'investissement à capital risque
Promotion immobilière	
SIMPAR	ESSOUKNA
SIVIA	SPI MADINA
LES OEILLETs	
Autres services	
Tunisie Informatique Services TIS Développement informatique	AGROSERVICE Services agricoles
SOGEST Etudes et services	SODET SUD Développement touristique
Générale de Vente Gestion et vente d'actifs	

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Mohamed V, 1001 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration. La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2021 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 134	160 745 670	50,23%
L'Etat Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 461	267 305	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 913 337	24 566 685	7,67%
CTAMA	1 982 863	9 914 315	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 372 677	6 863 385	2,14%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	789 652	3 948 260	1,23%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	8 616 531	43 082 655	13,46%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	14 714 111	73 570 555	22,99%
ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	3 477 588	17 387 940	5,43%
RACHAT ACTIONS PROPRES	129 299	646 495	9,42%
TOTAL	64 000 000	320 000 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la BNA et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Principes de consolidation

3.1.1- Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BNA exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

3.1.2- Méthodes de consolidation

Méthode d'intégration globale

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Méthode de mise en équivalence

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation, la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mise en équivalence.

3.1.3- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

*** Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers**

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

*** Présentation des états financiers consolidés de synthèse**

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

*** Retraitement des créances bancaires cédées à la société de recouvrement**

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2021, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC vingt lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat de cession interne, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif " sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Ce traitement se justifie par l'application du paragraphe 18 de la norme NCT 35 qui stipule que les événements semblables conduits dans des circonstances similaires, devraient être traités sur la base de méthodes uniformes dans les états financiers consolidés du groupe.

Ainsi, les créances cédées par la Banque à sa filiale SOFINREC n'ont jamais quitté le contrôle de la société mère depuis leur origination. Les créances relevant des lots 1 à 4 devaient subir une radiation (write-off) à base individuelle préalablement à leur cession, et ce, conformément aux exigences du paragraphe 29 de la norme NCT 24 relative aux

En conséquence, le traitement desdites créances, à base consolidée, devraient s'appuyer sur les circonstances qui prévalaient le jour de leur sortie du bilan individuel de la BNA.

Pour les créances relevant des lots 5 à 20, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés.

Les créances détenues par la société de recouvrement sont totalement provisionnées dans les états financiers consolidés. Les intérêts et agios rattachés sont totalement réservés.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

*** Intégration globale des OPCVM**

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments imputés directement en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous la rubrique "Réserves consolidées".

*** Élimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisés.

*** Ecart d'acquisition et écart d'évaluation**

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

*** Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée**

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

*** Déconsolidation**

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.2.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2022-02 du 04 Mars 2022, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi la présentation des engagements de la population classée 0 et 1 devraient être regroupés dans les segments suivants :

❖ Engagements sur les professionnels du secteur privé

- *Agriculture
- *Industries mécaniques et électriques
- *Oléifacteurs
- *Industries agroalimentaires
- *Industries pharmaceutiques
- *Autres industries
- *Bâtiments et travaux publics
- *Tourisme
- *Agences de voyage
- *Agences de location de voitures
- *Promotion immobilière
- D'Exportateurs d'huile d'olive
- *Commerce
- *Santé
- *Télécom et TIC
- *Autres services

❖ Contreparties publiques

**Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels*

**Autres organismes publics*

❖ Particuliers

**Particuliers du secteur privé : crédits logements*

**Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation*

**Particuliers du secteur public : crédits logements*

**Particuliers du secteur public : crédits à la consommation*

Pour chaque groupe de créances, la banque a déterminé le taux de migration moyen observé au cours des cinq années antérieures à l'exercice de référence. Le taux de migration a été calculé en application de la formule suivante :

$$TM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 \& 1 du groupe (i) de l'année N - 1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements classés 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3, 4 et 5 à la fin de l'année N.

Les taux de migration historique du groupe de contreparties "gi" sont majorés par les taux « Δgi » suivants:

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	5,00%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Industries agroalimentaires	1,25%
industries pharmaceutiques	1,00%
Autres Industries	3,50%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyages	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion Immobilière	5,00%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,50%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%

Autres services	2,75%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	5,00%
Autres organismes publics	1,50%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	1,50%
Consommation_Privé	2,00%
Crédits logements_Public	1,00%
Consommation_Public	1,50%

Le calcul des provisions collectives devrait être effectué en application des taux de provisionnement standards TPgi qui se présentent comme suit:

Groupe de contreparties	TPgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	30,00%
Industries mécaniques et électriques	30,00%
Oléifacteurs	30,00%
Industries agroalimentaires	30,00%
Industries pharmaceutiques	30,00%
Autres Industries	30,00%
BTP	30,00%
Tourisme	30,00%
Agences de voyages	30,00%
Agence de location de voitures	30,00%
Promotion Immobilière	25,00%
Exportateurs d'huile d'olive	30,00%
Commerce	30,00%
Santé	30,00%
Télécom et TIC	30,00%
Autres services	30,00%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	30,00%
Autres organismes publics	30,00%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	15,00%
Consommation_Privé	30,00%
Crédits logements_Public	15,00%
Consommation_Public	30,00%

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces deux paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe et taux de provision spécifique au groupe).

3.2.3- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du Groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.
- Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote part attribuable au groupe, en capitaux propres sous la rubrique "réserves consolidés".
- Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.4- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS-RE.

3.6- Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées et les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

3.7- Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes.
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1-Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2-Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie).

Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8- Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.8.1-Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.8.2-Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2021 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de Crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	15%	15%
SOFINREC	35%	35%
SICAR INVEST	35%	35%
SOIVM SICAF	35%	35%
AMI	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	15%	15%
ESSOUKNA	15%	15%
SIVIA	15%	15%
SPI MADINA	15%	15%
LES CÉILLETS	15%	15%
Autres services		
Tunisie Informatique Services	15%	15%
SOGEST	15%	15%
AGROSERVICES	10%	10%
ZIED SARL	25%	25%

3.9- Faits marquants de l'exercice 2021

Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 06/05/2021, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 50.000 mDT susceptible d'être porté à un maximum de 70.000 mDT, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne dont la durée de vie est de 5 ans pour les catégories A et C et 7 ans dont deux années de grâce pour les catégories B et D . Les intérêts sont calculés au taux de 8,6% et/ou TMM + 2,25% pour la catégorie A, au taux de 9,1% et/ou TMM + 2,5% pour la catégorie C, au taux de 8,8% et/ou TMM + 2,5% pour la catégorie B et au taux de 9,3% et/ou TMM+2,75% pour la catégorie D. L'emprunt a été clôturé avec succès le 09/06/2021 pour un montant 70.000 mDT.

La compagnie AMI Assurances a procédé à une opération d'augmentation de son capital. À l'issue de cette opération, la Banque nationale agricole a porté sa participation directe dans le capital de l'assureur à 45,22% et devient par conséquent actionnaire majoritaire de la société.

Convaincu de l'importance de la solidarité de toutes les forces pour surmonter la situation actuelle du pays, la banque a fait don d'un montant de 22.382 mDT au profit du ministère de l'éducation.

Banque citoyenne et responsable, la BNA s'est impliquée dans une démarche de responsabilité sociétale par la réhabilitation et l'aménagement de 6 établissements scolaires sis dans différents gouvernorats.

Suite à l'accord signé le 26 Juillet 2021 entre l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), la Fédération générale des banques et des établissements financiers et l'Union générale tunisienne du travail, il a été décidé de porter les indemnités servies aux personnels des banques et des établissements financiers à l'occasion du départ à la retraite de six à douze mois de salaire, et ce à compter du 31 mai 2021.

4- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1- Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 22 entités au 31 décembre 2021:

- 18 filiales traitées par intégration globale ;
- 4 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Toutes ces entités sont établies et résidentes en Tunisie.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	%d'intérêt
Etablissements de Crédit			
Banque Nationale Agricole	Intégration globale	100,000%	99,833%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	Intégration globale	99,996%	99,27%
SOFINREC	Intégration globale	100,000%	99,29%
SICAR INVEST	Intégration globale	93,300%	74,77%
SOIVM SICAF	Intégration globale	100,000%	77,58%
SICAF Participations	Intégration globale	99,986%	99,82%
SICAV BNA (2)	Intégration globale	35,22%	31,66%
Placement Obligataire SICAV (2)	Intégration globale	0,09%	0,06%
ZIED SARL	Intégration globale	100,00%	30,65%
CAP BANK	Mise en équivalence	23,82%	23,78%
TUNIS-RE	Mise en équivalence	21,51%	19,77%
AMI	Intégration globale	52,16%	52,07%
SODINO	Mise en équivalence	24,75%	24,71%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	Intégration globale	40,51%	33,38%
ESSOUKNA	Intégration globale	69,96%	23,41%
SIVIA	Intégration globale	99,99%	42,24%
SPI MADINA	Intégration globale	100,00%	41,04%
LES ŒILLETS	Intégration globale	100,00%	52,88%
Autres services			
Tunisie Informatique Services	Intégration globale	74,00%	46,64%
SODET SUD	Intégration globale	74,57%	53,95%
SOGEST	Intégration globale	94,76%	44,93%
AGROSERVICES (3)	Intégration globale	34,85%	34,79%
GENERALE DE VENTE (4)	Mise en équivalence	50,00%	49,91%

- (1) La BNA détient 33,926% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. Les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	% de droits de vote
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT	18,76%
CTAMA	10,58%
COMAR	7,17%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 5%	63,49%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière.

Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré historiquement et actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

- (2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure la fonction de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celle de gestionnaire.
- (3) Le tableau suivant justifie le contrôle de droit exercé par le Groupe BNA sur la société AGROSERVICES :

Sociétés	S.P.B	AGRO-SERVICES	SODAL (*)	SFL (*)	SODEAT (*)
BNA (Directe)	49 993	1 791	144 676		
S.P.B		300		153 537	95 352
SODAL		300			1
SFL		300			
SODEAT		300			
TOTAL	49 993	2 991	144 676	153 537	95 353
Capital (Nombre d'actions)	50 000	6 000	209 648	249 532	126 821
% de contrôle	99,99%	49,85%	69,01%	61,53%	75,19%

(*) : Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :

- SODAL arrête ses états financiers au 31 août de chaque exercice et elle ne prépare pas des états financiers arrêtés au 31 décembre pour les besoins de consolidation ;
- les sociétés SFL et SODEAT qui sont contrôlées par le Groupe sont en liquidation.

Compte non tenu des participations des sociétés SODAL, SFL et SODEAT, le pourcentage de contrôle du Groupe BNA est de 34,85%.

- (4) La société La Générale de Vente « GEVE » est contrôlée par la Société Tunisienne de Banque « STB ». Ce contrôle de droit est démontré par la détention de 50.001% des droits de vote dans la société « GEVE ».

Il est à signaler que les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et ceux des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation. Toutefois, les sociétés; SOGEST, SODINO, GEVE, TUNISRE et CAPBANK n'ont pas fourni des comptes certifiés par leurs commissaires aux comptes à la date d'arrêtée des états financiers consolidés.

5- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 328.898 mDT au 31/12/2021 contre 132.475 mDT au 31/12/2020, soit une augmentation de 196.423 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Avoirs en caisse en dinars	60 527	44 786	15 741	35,1%
Avoirs en caisse en devises	5 532	4 424	1 108	25,0%
Avoirs auprès de la BCT en dinars	122 896	4 512	118 384	2623,8%
Avoirs chez la BCT en devises	86 846	54 695	32 151	58,8%
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	30 710	14 145	16 565	117,1%
Mouvements IBS	22 455	9 981	12 474	125,0%
Avoirs auprès du CCP	383	383	-	-
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(451)	(451)	-	-
Total	328 898	132 475	196 423	148,3%

5.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 84.970 mDT au 31/12/2021 contre 75.496 mDT au 31/12/2020, soit une augmentation de 9.474 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
A - Créances sur les établissements bancaires	59 530	47 435	12 095	25,5%
Comptes courants & autres créances	19 505	7 418	12 087	162,9%
Prêts sur le marché monétaire en dinars	40 000	40 000	-	-
Intérêts à percevoir	25	17	8	47,1%
B - Créances sur les établissements financiers	25 716	28 337	(2 621)	(9,2%)
Comptes courants	1 374	1 517	(143)	(9,4%)
Prêts à MLT	23 553	26 705	(3 152)	(11,8%)
Créances rattachées sociétés de leasing	-	(48)	48	100,0%
Intérêts à percevoir	789	163	626	384,0%
Total brut	85 246	75 772	9 474	12,5%
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(276)	(276)	-	-
Total net	84 970	75 496	9 474	12,5%

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	14 178	45 352	-	-	-	59 530
Comptes courants & autres créances	14 178	5 327	-	-	-	19 505
Prêts sur le marché monétaire en dinars	-	40 000	-	-	-	40 000
Intérêts à percevoir	-	25	-	-	-	25
B - Créances sur les établissements financiers	1 374	4 036	10 084	10 222	-	25 716
Comptes courants	1 374	-	-	-	-	1 374
Prêts à MLT	-	3 247	10 084	10 222	-	23 553
Créances rattachées sociétés de leasing	-	-	-	-	-	-
Intérêts à percevoir	-	789	-	-	-	789
Total brut au 31 décembre 2021	15 552	49 388	10 084	10 222	-	85 246
Total brut au 31 décembre 2020	8 110	42 738	16 376	8 548	-	75 772

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2021
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(276)	-	-	-	(276)
Total	(276)	-	-	-	(276)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 276 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

5.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2021 à 12.701.710 mDT contre 11.780.659 mDT au 31/12/2020, enregistrant ainsi une augmentation de 921.051 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Engagements bruts agricoles	1 034 665	962 960	71 705	7,4%
Comptes débiteurs	128 179	97 360	30 819	31,7%
Autres concours à la clientèle	533 693	520 106	13 587	2,6%
Crédits sur ressources spéciales	242 463	236 956	5 507	2,3%
Intérêts impayés et créances rattachées	135 535	112 453	23 082	20,5%
Produits constatés d'avance	(5 205)	(3 915)	(1 290)	(33,0%)
Engagements bruts commerciaux et industriels	13 509 556	12 374 605	1 134 951	9,2%
Comptes débiteurs	2 169 310	1 851 116	318 194	17,2%
Autres concours à la clientèle	10 843 768	10 041 270	802 498	8,0%
Crédits sur ressources spéciales	100 822	106 218	(5 396)	(5,1%)
Intérêts impayés et créances rattachées	445 805	416 927	28 878	6,9%
Produits constatés d'avance	(50 149)	(40 926)	(9 223)	(22,5%)
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	126 293	127 416	(1 123)	(0,9%)

Créances bancaires détenues par la SOFINREC	606 361	585 256	21 105	3,6%
Encours brut	15 277 416	14 050 778	1 205 533	8,6%
Provisions sur créances à la clientèle	(2 000 263)	(1 779 882)	(220 381)	(12,4%)
Provisions sur créances classées	(1 397 327)	(1 284 905)	(112 422)	(8,7%)
Provisions additionnelles	(428 265)	(365 713)	(62 552)	(17,1%)
Provisions collectives sur créances non classées	(174 671)	(129 264)	(45 407)	(35,1%)
Intérêts et agios réservés	(575 443)	(490 237)	(85 206)	(17,4%)
Sur engagements agricoles	(90 272)	(83 266)	(7 006)	(8,4%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(450 962)	(372 803)	(78 159)	(21,0%)
Sur créance détenues par la SOFINREC	(34 209)	(34 168)	(41)	(0,1%)
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(2 575 706)	(2 270 119)	(305 587)	(13,5%)
Encours net	12 701 710	11 780 659	921 051	7,8%

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit:

	31/12/2021	31/12/2020
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	55 660	55 843
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	476
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	56 136	56 319
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	67 843	68 783
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	2 314
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	70 157	71 097
Total	126 293	127 416

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Reclass.	31/12/2021
Créances douteuses	(1 650 618)	(235 465)	60 491	-	(1 825 592)
Provisions collectives	(129 264)	(45 407)	-	-	(174 671)
Total	(1 779 882)	(280 872)	60 491	-	(2 000 263)

5.3.1- Créances bancaires détenues par la SOFINREC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente au 31 décembre 2021 comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Engagements bruts en principal	572 152	551 088	21 064	3,8%
Intérêts et créances rattachées	34 209	34 168	41	0,1%
Engagements bruts	606 361	585 256	21 105	3,6%
Provisions et agios réservés	(606 361)	(585 256)	(21 105)	(3,6%)
Encours net	-	-	-	-

5.3.2- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements du Groupe BNA, ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2021 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Classe 0	11 981 499	9 936 540	11 905 607	9 865 838	-	-	(120)	(191)
Classe 1	1 498 129	2 267 663	1 484 415	2 251 182	-	-	(5 695)	(6 013)
Total des créances courantes	13 479 628	12 204 203	13 390 022	12 117 020	-	-	(5 815)	(6 204)
Classe 2	37 035	83 407	35 484	81 893	(2 659)	(8 319)	(4 541)	(8 260)
Classe 3	113 639	225 268	112 239	220 395	(18 642)	(46 849)	(24 219)	(35 991)
Classe 4	2 632 068	2 842 636	2 939 826	2 557 113	(1 823 490)	(1 609 964)	(514 508)	(424 156)
Total des créances classées	2 782 742	3 151 311	3 087 549	2 859 401	(1 844 791)	(1 665 132)	(543 268)	(468 407)
Total des créances en mDT	16 262 370	15 355 514	16 477 571	14 976 421	(1 844 791)	(1 665 132)	(549 083)	(474 611)
Taux des créances classées	17,11%	20,52%	18,74%	19,09%				

5.3.3- Provisions collectives

En application de l'article 10 (Nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2022-02 du 04 Mars 2022, le Groupe a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2021, le solde de la provision collective comptabilisée par le Groupe s'élève à 174.671 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0 et 1) HFB	TMMgi	Δgi	TPgi	Provision Collective
Professionnels du secteur privé					
Agriculture	579 235	8,56%	5,00%	30,00%	23 555
Industries mécaniques et électriques	789 184	1,37%	4,00%	30,00%	12 723
Oléifacteurs	188 169	5,59%	1,25%	30,00%	3 859
Industries agroalimentaires	707 009	1,75%	1,25%	30,00%	6 360
Industries pharmaceutiques	17 902	8,58%	1,00%	30,00%	515
Autres industries	828 484	3,68%	3,50%	30,00%	17 846
BTP	389 394	2,09%	5,00%	30,00%	8 278
Tourisme	127 251	6,63%	9,00%	30,00%	5 967
Agences de Voyages	7 371	12,09%	7,75%	30,00%	439
Agence de location de voitures	1 164	19,47%	7,50%	30,00%	94
Promotion Immobilière	486 671	4,69%	5,00%	25,00%	11 793
Exportateurs d'huile d'olive	202 784	0,00%	1,00%	30,00%	608
Commerce	1 171 984	5,16%	1,50%	30,00%	23 420
Santé	40 676	7,87%	1,00%	30,00%	1 082
Télécom et TIC	54 361	1,25%	1,00%	30,00%	366
Autres services	540 848	4,35%	2,75%	30,00%	11 518
Contreparties publiques					
Entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels	229 757	0,00%	5,00%	30,00%	3 446
Autres organismes publics	4 525 002	0,00%	1,50%	30,00%	20 363

Particuliers					
Crédits logements_Privé	279 304	5,37%	1,50%	15,00%	2 878
Consommation_Privé	538 540	5,76%	2,00%	30,00%	12 529
Crédits logements_Public	130 045	0,89%	1,00%	15,00%	369
Consommation_Public	1 098 250	0,52%	1,50%	30,00%	6 662
Total Classes 0 & 1					174 671

5.3.4- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, le Groupe a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2021, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2021 s'élève à 428.265 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 62.552 mDT par rapport au 31/12/2020.

5.3.5- Créances consolidées et créances prises en charge par l'État

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, le Groupe a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publiques et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'État a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272.325 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Pour le traitement comptable, la BNA a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 25 ans arrive à terme au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'État (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2021 (3)	Encours au 31/12/2021 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	24 452	32 814	7 180	6 130	1 050
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	116 280	156 044	32 675	28 072	4 602
Total en mDT	329 591	140 733	188 859	39 855	34 202	5 653

5.3.6- Engagements des entreprises publiques

Les actifs du Groupe comportent des engagements importants des entreprises publiques. Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2021 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					
		Office des Céréales	ETAP	TRANSTU	O.T.D	O.N.H	El Fouledh
Engagements au 31/12/2020	4 288 918	3 303 107	59 627	84 656	142 178	84 343	84 581
Engagements au 31/12/2021	5 176 212	3 940 881	70 540	94 412	162 221	180 469	94 242
Garanties de l'état au 31/12/2021	2 992 416	2 344 881	-	94 412	161 722	180 469	72 185
Autres Garanties au 31/12/2021 (**)	1 630 332	1 596 000	25 000	-	500	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2021	33 388	-	-	-	-	-	21 395
Classe au 31/12/2021	-	0	0	0	0	0	4
Provisions au 31/12/2021	4 069	-	-	-	-	-	-

5.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 392.680 mDT au 31/12/2021 contre 256.018 mDT au 31/12/2020, enregistrant ainsi une augmentation de 136.662 mDT. Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
1. Titres à revenu variable	98 557	84 829	13 728	16,2%
Titres de placement	42 032	11 469	30 563	266,5%
Parts dans les OPCVM (Placement)	67 450	75 496	(8 046)	(10,7%)
Total brut	109 482	86 965	22 517	25,9%
Provisions sur titres à revenu variable	(10 925)	(2 136)	(8 789)	(411,5%)
2. Titres à revenu fixe	294 123	171 189	122 934	71,8%
Bons de trésor	100 247	70 746	29 501	41,7%
Créances et dettes rattachées sur bons de trésor	1 838	1 639	199	12,1%
Obligations	70 862	96 200	(25 338)	(26,3%)
Créances rattachées sur obligations	3 434	2 604	830	31,9%
Billets de trésorerie et certificats de dépôt	117 742	-	117 742	-
Total brut	294 123	171 189	122 934	71,8%
Total net	392 680	256 018	136 662	53,4%

5.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 2.982.422 mDT au 31/12/2021 contre 1.661.932 mDT au 31/12/2020.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investis- sement (1)	Titres participatifs	Obligations	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2021
Val. brute au 31/12/2021	330 312	-	258 876	59 694	35 398	32 798	2 248 191	2 965 269
Valeur au 1er janvier	294 311	35 000	106 585	38 610	15 499	43 691	1 176 875	1 710 571
Acquisitions / souscriptions	36 239	-	229 232	22 584	19 899	-	1 156 029	1 463 983
Cessions /Remboursement	(238)	-	(76 941)	(1 500)	-	(10 893)	(84 713)	(174 285)
Reclassements	-	(35 000)	-	-	-	-	-	(35 000)
Créances rattachées	893	-	6 966	-	5 100	15	116 375	129 349
Prov. au 31/12/2021	(107 966)	-	(500)	(3 731)	2	-	-	(112 195)
Provisions au 1er janvier	(98 512)	-	-	(3 769)	-	-	-	(102 281)
Dotations	(11 959)	-	(500)	(475)	2	-	-	(12 932)
Reprises	2 505	-	-	513	-	-	-	3 018
Val. nette au 31/12/2021	223 239	-	265 342	55 963	40 500	32 813	2 364 566	2 982 422
Val. brute au 31/12/2020	294 311	35 000	106 585	38 610	15 499	43 691	1 176 875	1 710 571
Créances rattachées	274	2 435	5 006	-	2 676	15	43 234	53 640
Provisions au 31/12/2020	(98 512)	-	-	(3 769)	-	-	-	(102 281)
Val. nette au 31/12/2020	196 073	37 435	111 591	34 841	18 175	43 706	1 220 109	1 661 932

(1) Les titres d'investissement comprennent les titres de participations-financement (Titres en rétrocession), les autres titres de participation ainsi que la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. (voir note 3.1.1)

5.6- Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	2021		2020	
	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%
TUNIS-RE	47 408	19,77%	43 872	19,07%
AMI (*)	-	52,07%	5 442	24,71%
SODINO	4 855	24,71%	4 855	24,71%
CAP BANK	2 524	23,78%	2 471	23,78%
GENERALE DES VENTES	4 818	49,91%	1 130	49,91%
Total	59 604		57 770	

(*) A partir de l'exercice 2021, l'assureur AMI compte parmi les entreprises intégrées globalement.

5.7- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le Groupe.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2021, une valeur brute de 402.387 mDT et des amortissements et des provisions de 180.503 mDT soit une valeur nette de 221.884 mDT contre 151.276 mDT au 31/12/2020.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2021, s'établit comme suit :

	Valeur au 31/12/2020	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement / Réaffectation	Valeur au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	32 915	1 940	(1)	2 027	36 881
Logiciels	32 915	1 940	(1)	2 027	36 881
Amortissements	(28 167)	(3 589)	1	(3 832)	(33 560)
Logiciels	(28 167)	(3 589)	1	(3 832)	(33 560)
Total net (1)	4 748	(1 649)	-	(1 805)	3 321
Immobilisations corporelles	267 300	16 062	(1 207)	85 378	365 506
Terrains	7 989	-	-	10 928	18 917
Constructions	97 950	1 745	-	69 190	168 885
Agencements, aménagements et installations	52 556	815	-	10 378	63 749
Matériel de transport	6 453	311	(315)	1 045	7 494
Matériel et outillage	86	8	-	-	94
MMB et Matériel informatique	65 721	4 153	-	4 048	73 922
Immobilisations en cours	31 374	8 915	-	(12 048)	26 214
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	393	-	-	-	393
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151
Immobilisations en dation (*)	4 627	-	-	-	4 627
Autres immobilisations incorporelles	-	115	(892)	1 837	1 060
Amortissements	(119 878)	(12 149)	279	(14 300)	(146 048)
Constructions	(36 234)	(3 388)	-	(6 128)	(45 750)
Agencements, aménagements et installations	(31 577)	(3 538)	-	(1 915)	(37 030)
Matériel de transport	(4 724)	(694)	279	(885)	(6 024)
Matériel et outillage	(76)	(4)	-	-	(80)

MMB et Matériel informatique	(47 267)	(4 315)	-	(2 845)	(54 427)
Autres immobilisations incorporelles	-	(210)	-	(2 527)	(2 737)
Dépréciations	(895)	-	-	-	(895)
Immobilisations en dation (*)	(895)	-	-	-	(895)
Total net (2)	146 527	3 913	(928)	71 078	218 563
Total général (1)+(2)	151 276	2 264	(928)	69 273	221 884

(*) Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2021 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhlène	2 074	1 216	(858)	(858)
Tunisie Lait	Terrain Fadhlène	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	639	690	51	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	120	120	-	-
Total		4 627	3 907		(858)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues.

Ces immobilisations sont hors exploitation et destinés à être vendus.

5.8- Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 2871.891 mDT au 31/12/2021 contre 557.867 mDT au 31/12/2020. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Comptes d'attente et de régularisation	149 856	102 150	47 706	46,7%
Débiteurs divers	48 495	44 023	4 472	10,2%
État, impôts & taxes	42 793	19 509	23 284	119,4%
Commissions de gestion à percevoir	27 069	21 618	5 451	25,2%
Ajustements devises	2 637	2 129	508	23,9%
Comptes liés à la compensation	32 488	17 980	14 508	80,7%
Autres comptes	(3 626)	(3 109)	(517)	(16,6%)
Actifs d'impôts sur les résultats :	71 901	68 660	(35 103)	(51,1%)
Actifs d'impôts exigibles	16 246	23 589	(7 343)	(31,1%)
Actifs d'impôts différés	55 655	45 071	10 584	23,5%
Actifs d'exploitation des filiales non financières	2 462 377	178 638	2 283 739	1278,4%
Stocks de terrains à bâtir	58 986	61 179	(2 193)	(3,6%)
Stocks de travaux immobiliers en cours	53 482	35 835	17 647	49,2%
Stocks de travaux immobiliers terminés	47 299	70 869	(23 570)	(33,3%)
Autres stocks	1 329	1 386	(57)	(4,1%)

Clients et comptes rattachés	2 301 281	9 369	2 291 912	24462,7%
Autres actifs	187 757	208 419	(20 662)	(9,9%)
Prêts au personnel	78 642	64 201	14 441	22,5%
Charges reportées	215	861	(646)	(75,0%)
Stock cartes de retrait	1 065	845	220	26,0%
Dotations timbres postaux	450	393	57	14,5%
Dotations timbres fiscaux	22	20	2	10,0%
Dotations timbres spéciaux de voyage	56	43	13	30,2%
Dépôts et cautionnements	5 859	1 733	4 126	238,1%
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 870	79 870	-	-
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 529	25 529	-	-
Autres comptes	(61 798)	34 924	(96 722)	(276,9%)
Autres Actifs	34 653	-	34 653	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	23 194	-	23 194	-
Total Net	2 871 891	557 867	2 314 024	414,8%

5.8.1-Comptes liés à la compensation

Au 31 Décembre 2021, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 32.488 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 332.866 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

5.8.2- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	23 990	23 990
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	38 973	38 973
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 730	40 730
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	40 897	40 897
Total	79 870	79 870

5.8.3- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévue par la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), ainsi que l'opération d'abandon de créances agricoles prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi

	31/12/2021	31/12/2020
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 259	14 259
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	11 270	11 270
Total	25 529	25 529

5.9- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 2.216.896 mDT au 31/12/2021 contre 1.943.568 mDT au 31/12/2020, enregistrant ainsi une augmentation de 273.328 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Utilisations auprès de la BCT en devises	473	-	473	-
Emprunts auprès de la BCT en dinars	2 215 000	1 943 000	272 000	14,0%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	1 423	568	855	150,5%
Total	2 216 896	1 943 568	273 328	14,1%

5.10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 1.586.875 mDT au 31/12/2021 contre 827.585 mDT au 31/12/2020, enregistrant ainsi une augmentation de 759 290 mDT. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	1 583 766	826 167	757 599	91,7%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	3 109	1 418	1 691	119,3%
Total	1 586 875	827 585	759 290	91,7%

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Comptes à vue	28 313	11 872	16 441	138,5%
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 404 548	677 950	726 598	107,2%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	151 710	135 849	15 861	11,7%
Intérêts à payer	2 304	1 914	390	20,4%
Total	1 586 875	827 585	759 290	91,7%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	28 313	-	-	-	28 313
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 404 548	-	-	-	1 404 548
Emprunts sur le marché monétaire en devises	151 710	-	-	-	151 710
Intérêts à payer	2 304	-	-	-	2 304
Total	1 586 875	-	-	-	1 586 875

5.11- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 9.652.457 mDT au 31 décembre 2021 contre 8.640.525 mDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 1011.932 mDT, soit une progression de 11,7%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Dépôts en dinars	8 889 070	7 875 872	1 013 198	12,9%
Dépôts à vue en dinars	2 376 371	2 225 123	151 248	6,8%
Dépôts d'épargne en dinars	3 305 929	3 075 891	230 038	7,5%
Bons de caisse en dinars	38 007	46 212	(8 205)	(17,8%)
Comptes à terme en dinars	223 063	194 999	28 064	14,4%
Comptes spéciaux de placement en dinars	1 692 387	1 805 139	(112 752)	(6,2%)
Certificats de dépôt en dinars	743 500	313 000	430 500	137,5%
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	509 813	215 508	294 305	136,6%
Dépôts en devises	701 104	699 808	1 296	0,2%
Dépôts à vue en devises	490 621	485 196	5 425	1,1%
Bons de caisse en devises	16 067	19 099	(3 032)	(15,9%)
Comptes à terme en devises	64 303	60 270	4 033	6,7%
Comptes de placement en devises	102 803	101 845	958	0,9%
Autres sommes dues à la clientèle en devises	27 310	33 398	(6 088)	(18,2%)
Dettes rattachées	62 283	64 845	(2 562)	(4,0%)
Intérêts à payer sur dépôts à vue	13 556	8 604	4 952	57,6%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	374	417	(43)	(10,3%)
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	34 537	32 606	1 931	5,9%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	47 503	54 905	(7 402)	(13,5%)
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(33 687)	(31 687)	(2 000)	(6,3%)
Total	9 652 457	8 640 525	1 011 932	11,7%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	6 201 253	1 028 186	1 359 609	300 022	-	8 889 070
Dépôts en devises	517 931	124 358	40 734	18 081	-	701 104
Dettes rattachées	-	62 283	-	-	-	62 283
Total	6 719 184	1 214 827	1 400 343	318 103	-	9 652 457

5.12- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 619.770 mDT au 31 décembre 2021 contre 648.122 mDT au 31 décembre 2020. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Emprunts matérialisés	276 045	301 675	(25 630)	(8,5%)
Emprunts obligataires	265 424	291 637	(26 213)	(9,0%)
Intérêts à payer emprunts obligataires	10 621	10 038	583	5,8%
Ressources spéciales	332 270	333 376	(1 106)	(0,3%)
Ressources extérieures	97 038	103 468	(6 430)	(6,2%)
Ressources budgétaires	259 056	257 344	1 712	0,7%
Ecart de conversion sur emprunts	(24 680)	(28 259)	3 579	12,7%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	856	823	33	4,0%
Autres fonds empruntés	11 455	13 071	(1 616)	(12,4%)
Autres fonds empruntés	6 125	11 246	(5 121)	(45,5%)
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	5 330	1 825	3 505	192,1%
Total	619 770	648 122	(28 352)	(4,4%)

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	-	15 735	51 492	196 052	12 766	276 045
Emprunts obligataires	-	5 114	51 492	196 052	12 766	265 424
Intérêts à payer emprunts obligataires	-	10 621	-	-	-	10 621
Ressources spéciales	-	261 009	10 447	41 619	19 195	332 270
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	1 097	10 447	41 619	19 195	72 358
Ressources budgétaires	-	259 056	-	-	-	259 056
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	856	-	-	-	856
Autres fonds empruntés	-	11 455	-	-	-	11 455
Autres fonds empruntés	-	6 125	-	-	-	6 125
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	-	5 330	-	-	-	5 330
Total	-	288 199	61 939	237 671	31 961	619 770

5.12.1- Ressources budgétaires

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2021 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 501
Impayés en intérêts su FOPRODI & BIRD	1 473
Total	10 974

Notons qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

5.13- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 3.514.367 mDT au 31 décembre 2021 contre 624.641 mDT au 31 décembre 2020. Ils se présentent comme suit:

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Etat, impôts et taxes	43 592	59 608	(16 016)	(26,9%)
Impôts sur les sociétés	75 663	49 987	25 676	51,4%
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité	6 224	6 909	(685)	(9,9%)
Fournisseurs divers	11 941	11 999	(58)	(0,5%)
Organismes sociaux	51 988	49 703	2 285	4,6%
Comptes d'ajustement devises passifs	3 127	162	2 965	1830,2%
Devises reçues en instance d'affectation	13 458	14 617	(1 159)	(7,9%)
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	958	958	-	-
SWAPS devises	(802)	278	(1 080)	(388,5%)
Congés à payer	14 830	14 470	360	2,5%
Produits perçus d'avance	9 193	8 706	487	5,6%
Excédents de caisse	6 753	4 829	1 924	39,8%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	2 200 863	1 997	2 198 866	110108,5%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	332 866	136 750	196 116	143,4%
Comptes de régularisation	2 863	(15 692)	18 555	118,2%
Comptes Etatiques créditeurs	1 118	920	198	21,5%
Créditeurs divers	72 991	74 466	(1 475)	(2,0%)
Versements de Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 373	78 434	(61)	(0,1%)
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	6 489	6 242	247	4,0%
Versements de Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 044	66 095	(51)	(0,1%)
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	24 741	23 854	887	3,7%
Fournisseurs d'immobilisations	1 003	3 339	(2 336)	(70,0%)
Autres Passifs	29 238	-	29 238	-
Provisions techniques brutes	420 045	-	420 045	-
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	10 139	-	10 139	-

Provisions pour passifs et charges	30 586	25 927	4 659	18,0%
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)	9 529	9 340	189	2,0%
Provisions pour risque fiscal et social	43	136	(93)	(68,4%)
Provisions pour pénalités BCT	1 561	2 462	(901)	(36,6%)
Provisions sur engagement par signature	17 386	13 300	4 086	30,7%
Provisions pour suspens Inter-Siège T24h	2 067	689	1 378	200,0%
Total	3 514 367	624 641	2 889 726	462,6%

(**) En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, le Groupe a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2021 s'élève à 9.529 mDT contre 9.340 mDT au 31/12/2020.

5.14- Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres revenant au groupe se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Capital social	320 000	320 000	-	-
Dotation de l'État	43 098	43 098	-	-
(-) Part des minoritaires dans la dotation de l'état	(72)	(76)	4	5,3%
Réserves consolidées part du groupe	1 226 031	1 181 295	44 736	3,8%
Actions propres et d'auto-contrôle	(1 326)	(1 360)	34	2,5%
Résultat net de l'exercice, part du groupe	173 366	107 639	65 727	61,1%
Total	1 761 097	1 650 596	110 501	6,7%

5.14.3- Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2021 à 1.226.031 mDT contre 1.181.295 mDT au 31 décembre 2020. Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Contribution de la mère consolidante	1 268 503	1 196 210	72 293	6,0%
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	236 929	236 907	22	0,0%
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 846	14 845	1	0,0%
+ Part du groupe, dans les autres réserves	1 017 263	945 023	72 240	7,6%
- Part des minoritaires dans le capital libéré	(535)	(565)	30	5,3%
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	(43 159)	(19 173)	(23 986)	(125,1%)
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	11 432	15 465	(4 033)	(26,1%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(10 745)	(11 207)	462	4,1%
Total	1 226 031	1 181 295	44 736	3,8%

5.14.4- Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2021 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 173.366 mDT contre un résultat de même nature de 107.639 mDT au 31 décembre 2020. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Contribution de la mère consolidante	170 781	102 646	68 135	66,4%
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	3 591	8 554	(4 963)	(58,0%)
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	(3 918)	(4 135)	217	5,2%
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	2 912	574	2 338	407,3%
Total	173 366	107 639	65 727	61,1%

5.14.5- Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Bénéfice net de l'exercice (part du groupe)	173 366	107 639	65 727	61,1%
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	64 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	129 299	114 268	15 031	13,2%
% par rapport aux actions en circulation	0,20%	0,18%	0,02%	13,2%
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période (1)	63 870 701	63 885 732	(15 031)	(0,02%)
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	2,714	1,685	1,029	61,1%

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.14.6 Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2021 un montant de 1.326 mDT contre 1.360 mDT au 31 décembre 2020.

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste totalise 1.448.977 mDT au 31 décembre 2021 contre 1.584.452 mDT au 31 décembre 2020. Il se décompose comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
a- En faveur d'établissements bancaires	564 509	819 146	(254 637)	(31,1%)
Contre garanties	371 000	642 000	(271 000)	(42,2%)
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	109 809	107 146	2 663	2,5%
Cession créances	83 700	70 000	13 700	19,6%
b- En faveur de la clientèle	804 313	685 151	119 162	17,4%
Débiteurs par avals et acceptations	45 997	40 927	5 070	12,4%
Débiteurs par lettres de garanties	135 156	79 361	55 795	70,3%
Débiteurs par obligations cautionnées	21 818	20 661	1 157	5,6%
Débiteurs par cautions fiscales	66 294	46 915	19 379	41,3%
Débiteurs par cautions sur marchés publics	519 057	485 596	33 461	6,9%
Avals billets de trésorerie	15 700	11 600	4 100	35,3%
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	291	91	200	219,8%
c- En faveur de l'État	80 155	80 155	-	-
Créances budgétaires transférées par l'État (*)	80 155	80 155	-	-
Total	1 448 977	1 584 452	(135 475)	(8,6%)

6.2- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'établit à 2.215.000 mDT au 31/12/2021 contre 1.770.000 mDT au 31/12/2020. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Titres de créances	1 111 424	789 827	321 597	40,7%
Bons du trésor	989 826	941 173	48 653	5,2%
Emprunt obligataire 2014	113 750	39 000	74 750	191,7%
Total	2 215 000	1 770 000	445 000	25,1%

6.3- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	4 209	6 064	(1 855)	(30,6%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	4 209	6 064	(1 855)	(30,6%)
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	306 474	236 433	70 041	29,6%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	306 474	236 433	70 041	29,6%
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	221 215	202 823	18 392	9,1%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	221 215	202 823	18 392	9,1%
Total	531 898	445 320	86 578	19,4%

6.4- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2019 (1)-(2)	Montant non libéré 2018
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
FCPRINTECH	4 000	2 000	2 000	2 000
SWING	5 000	1 250	3 750	-
Total	12 328	5 746	6 582	2 832

6.5- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2021 des éléments suivants:

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Garanties reçues des banques	180 000	410 000	(230 000)	(56,1%)
Garanties reçues de l'État	5 164 694	3 192 495	1 972 199	61,8%
Fonds Budgétaires & Dotation	391 160	379 094	12 067	3,2%
SOTUGAR	73 495	54 097	19 398	35,9%
FNG	41 138	42 684	(1 546)	(3,6%)
FGIC	266	266	(0)	(0,1%)
FNE	84	88	(4)	(4,5%)
G. ÉTAT	4 658 552	2 716 266	1 942 285	71,5%
Garanties reçues de la clientèle	1 819 136	2 952 183	(1 133 047)	(38,4%)
Garanties Hypothécaires	1 569 696	1 708 580	(138 884)	(8,1%)
Garanties financières	249 440	1 243 603	(994 163)	(79,9%)
Total	7 163 830	6 554 678	609 152	9,3%

7- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

7.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.168.326 mDT en 2021 contre 1.108.841 mDT en 2020, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 5,4%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	5 783	7 706	(1 923)	(25,0%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	2 945	3 370	(425)	(12,6%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	(50)	605	(655)	(108,3%)
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	2 884	3 692	(808)	(21,9%)
Report / Déport sur opérations de SWAPS	4	39	(35)	(89,7%)
Opérations avec la clientèle	1 124 441	1 068 155	56 286	5,3%
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	252 825	246 604	6 221	2,5%
Intérêts sur crédits à la clientèle	871 616	821 551	50 065	6,1%
Autres intérêts et revenus assimilés	38 102	32 980	5 122	15,5%
Total	1 168 326	1 108 841	59 485	5,4%

7.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 161.727 mDT en 2021 contre 146.079 mDT en 2020, soit une augmentation de 10,7 %. Elles se décomposent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	88 025	83 556	4 469	5,3%
Commissions sur opérations Monétique	14 540	11 458	3 082	26,9%
Commissions sur opérations de change	1 410	1 133	277	24,4%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	3 211	2 746	465	16,9%
Commissions sur location de coffre-fort	34	27	7	25,9%
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	27 583	26 285	1 298	4,9%
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	3 245	2 791	454	16,3%
Commissions sur avals billets de trésorerie	164	383	(219)	(57,2%)
Commissions de gestion d'OPCVM	776	618	158	25,6%
Commissions de gestion de fonds à capital risque	104	39	65	166,7%
Commissions diverses	22 635	17 043	5 592	32,8%
Total	161 727	146 079	15 648	10,7%

7.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 35.855 mDT en 2021 contre 32.360 mDT en 2020. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Gains nets sur titres de transaction	9 848	9 561	287	3,0%
Intérêts nets sur Bons du Trésor	9 848	9 561	287	3,0%
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	415	332	83	25,0%
Dividendes & revenus assimilés	1 018	613	405	66,1%
Pertes sur titres de placement	(626)	(1 307)	681	52,1%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(597)	(348)	(249)	(71,6%)
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	620	1 374	(754)	(54,9%)
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	25 592	22 467	3 125	13,9%
Résultat sur opérations de change	20 833	17 640	3 193	18,1%
Commissions sur change manuel	4 759	4 827	(68)	(1,4%)
Total	35 855	32 360	3 495	10,8%

7.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 192.433 mDT en 2021 contre 97.514 mDT en 2020, soit une augmentation de 97,3%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	164 547	76 585	87 962	114,9%
Revenus des titres de participation et des titres en rétrocession	18 107	8 326	9 781	117,5%
Revenus des obligations	9 779	9 557	222	2,3%
Revenus des titres participatifs	-	3 046	(3 046)	(100,0%)
Total	192 433	97 514	94 919	97,3%

7.5- Marge nette des activités d'assurance

La marge nette des activités d'assurance a totalisé 59.430 mDT en 2021. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2021
Produits des activités d'assurance	156 331
Primes_Non Vie	129 270
Primes_Vie	6 977
Produits des placements	19 834
Autres Produits	250
Charges des activités d'assurance	(96 901)
Charges de sinistres_Non Vie	(83 821)
Charges de sinistres_Vie	(6 342)
Charges des placements	(3 937)
Autres Charges	(2 801)
Total	59 430

7.6- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 689.443 mDT en 2021 contre 691.596 mDT en 2020, soit une régression de 0,3 %. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(225 215)	(160 453)	(64 762)	(40,4%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(205 749)	(152 011)	(53 738)	(35,4%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(1 009)	(346)	(663)	(191,6%)
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(15 103)	(211)	(14 892)	(7057,8%)
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(3 354)	(7 885)	4 531	57,5%
Opérations avec la clientèle	(433 725)	(498 395)	64 670	13,0%
Intérêts sur comptes à vue	(65 009)	(33 472)	(31 537)	(94,2%)
Intérêts sur comptes d'épargne	(160 052)	(149 140)	(10 912)	(7,3%)
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(208 664)	(315 783)	107 119	33,9%
Emprunts	(32 030)	(29 830)	(2 200)	(7,4%)
Autres intérêts et charges	1 527	(2 918)	4 445	152,3%
Total	(689 443)	(691 596)	2 153	0,3%

7.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et

Ce poste a atteint 236.516 mDT en 2021 contre 210.031 mDT en 2020, soit une augmentation de 12,6 %. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(231 324)	(207 382)	(23 942)	(11,5%)
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(45 407)	(46 511)	1 104	2,4%
Autres créances passées en pertes	(29 915)	(15 041)	(14 874)	(98,9%)
Reprises de provisions pour créances douteuses	60 455	54 130	6 325	11,7%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(18 883)	(14 269)	(4 614)	(32,3%)
Reprises sur provisions diverses	5 040	2 447	2 593	106,0%
Reprises de provisions et d'agios réservés sur créances cédées	26 953	13 489	13 464	99,8%
Sommes recouvrées au titre des créances passées en perte	647	1 231	(584)	(47,4%)
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales	3	3	-	-
Dotations aux provisions sur engagement par signature	(5 381)	(1 634)	(3 747)	(229,3%)
Reprises sur provisions sur engagement par signature	1 295	3 506	(2 211)	(63,1%)
Total	(236 516)	(210 031)	(26 485)	(12,6%)

7.8- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille

Ce poste a totalisé 10.165 mDT en 2021 contre une somme nette positive de -14.754 mDT en 2020. Il se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	(5 085)	(4 792)	(293)	(6,1%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	(8 639)	(15 281)	6 642	43,5%
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	1 627	28	1 599	5710,7%
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	1 740	2 942	(1 202)	(40,9%)
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	192	2 349	(2 157)	(91,8%)
Total	(10 165)	(14 754)	4 589	31,1%

7.9- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 299.492 mDT en 2021 contre 220.577 mDT en 2020, soit une augmentation de 35,8%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Salaires (*)	(190 226)	(150 737)	(39 489)	(26,2%)
Charges sociales et fiscales	(58 045)	(46 533)	(11 512)	(24,7%)
Autres charges du personnel	(13 501)	(13 601)	100	0,7%
Charges sur assurance IDR (**)	(38 127)	(8 701)	(29 426)	(338,2%)
Charges sur assurance Epargne collective	570	(890)	1 460	164,0%
Variation des congés à payer	(163)	(115)	(48)	(41,7%)
Total	(299 492)	(220 577)	(78 915)	(35,8%)

(*) En date du 26 Juillet 2021, un accord a été signé entre l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), la Fédération Générale des Banques et des Établissements Financiers et l'Union Générale Tunisienne du Travail. En vertu des dispositions de cet accord, les employés des banques et des établissements financiers ont bénéficié de deux augmentations salariales de 5,3% et 6,7% relatives respectivement à 2020 et 2021, avec un effet rétroactif à compter du 1er Septembre 2020. A cet effet, la BNA a comptabilisé en charges du personnel un montant de 12.143 mDT dont 5.359 mDT relatif à l'exercice 2020 et le reliquat, soit 6.784mDT relatif à l'exercice 2021.

(**) Aux termes du même accord, l'indemnité servie aux employés des banques et des établissements financiers à l'occasion de leur départ à la retraite a été portée de six à douze mois de salaire, et ce, à compter du 31 mai 2021. Le montant de la prime à payer par la BNA au 31/12/2021 est estimé à 30.865 mDT.

7.10- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à 3.102 mDT en 2021 contre 729 mDT en 2020. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Profits (pertes) exceptionnels(es)	(1 195)	1 636	(2 831)	(173,0%)
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétaire	(92)	-	(92)	-
Déficits de caisse	(9)	(13)	4	30,8%
Redressement fiscal	(2 277)	(894)	(1 383)	(154,7%)
Total	(3 102)	729	(3 831)	(525,5%)

7.11- Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires s'élève au 31/12/2021 à 22.382 mDT. Ce montant correspond exclusivement au don effectué par la BNA au profit du ministère de l'éducation.

7.12- Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2021 la charge nette s'élève à 71.429 mDT contre 45 434 mDT en 2020. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	(73 952)	(49 277)	(24 675)	(50,1%)
Résultat net d'impôt différé	2 523	3 843	(1 320)	(34,3%)
Total	(71 429)	(45 434)	(25 995)	(57,2%)

8- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

8.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2021, un flux de trésorerie net positif de 259.587 mDT s'expliquant principalement par :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 673.692 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 1.201.092 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 1.062.752 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 512.792 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 318.526 mDT.

8.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2021 un flux de trésorerie net négatif de 1.052.384 mDT s'expliquant principalement par :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 186.529 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 1.221.073 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 17.840 mDT ;

8.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2021, un flux de trésorerie net positif de 32.432 mDT provenant essentiellement de :

- L'émission d'emprunt pour le montant de 70.000 mDT ;
- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 7.147 mDT ;
- Une diminution des ressources spéciales pour le montant de 41.259 mDT ;
- Le versement de dividendes pour le montant de 45.670 mDT ;

8.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 3.405.478 mDT au 31/12/2021 contre aussi un solde négatif de 2.580.208 mDT au 31/12/2020. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2021:

	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	249 990	96 891	153 099	158,0%
- Avoirs en caisse en dinars	60 527	44 786	15 741	35,1%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	122 896	4 512	118 384	2623,8%
- Avoirs en CCP	383	383	-	-
- Mouvements IBS	22 455	9 981	12 474	125,0%
- Correspondants débiteurs en dinars	60 879	48 935	11 944	24,4%
- Correspondants créditeurs en dinars	(17 150)	(11 706)	(5 444)	(46,5%)
Liquidités en devises :	111 924	73 099	38 825	53,1%
- Caisse en devises	5 532	4 424	1 108	25,0%
- Avoirs à la BCT en devises	86 846	54 695	32 151	58,8%
- Correspondants débiteurs en devises	30 710	14 145	16 565	117,1%
- Correspondants créditeurs en devises	(11 164)	(165)	(10 999)	(6666,1%)
Emprunts en dinars	(3 619 548)	(2 620 950)	(998 598)	(38,1%)
Emprunts en devises	(152 183)	(135 849)	(16 334)	(12,0%)
Placements inférieurs à 3 mois	4 339	6 601	(2 262)	(34,3%)
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2021	(3 405 478)	(2 580 208)	(825 270)	(32,0%)

9- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

10- Note sur les opérations avec les parties liées

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2020 pour un montant global de 70 millions de dinars détaillé comme suit :

- Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2021-1 » émis sans recours à l'appel public à l'épargne d'un
- 1.1- montant de 70 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Pour les montants strictement inférieurs à 5 Millions de dinars

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,6% et /ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont deux années de grâce	8,8% et /ou TMM + 2,5%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Pour les montants strictement inférieurs à 5 Millions de dinars

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
C	5 ans	9,1% et /ou TMM + 2,5%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
D	7 ans dont deux années de grâce	9,3% et /ou TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

1.2- La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de l'emprunt obligataire subordonné émis en 2021, ainsi la BNA a constaté à ce titre en charge de l'exercice une commission de placement de 245 mDT hors taxes.

1.3- Les montants souscrits par les entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2021 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub2021-1	Intérêts 2021
TUNIS RE	2 500	127
Total	2 500	127

2- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2009	BNA Sub 2016	BNA Sub 2017-02	BNA Sub 2018-01	BNA Sub 2019-01	BNA Sub 2020-01	Total
Encours au 31/12/2021	399	1 000	1 500	1 600	9 012	3 000	16 511
Intérêts 2021	24	136	170	173	962	280	1 743

3- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2021, un montant de 29.500 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2021
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	29 500
Total			29 500

4- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.443 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

5- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2021 à 259.056 mDT.

6- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2021 s'élève à 3.195 mDT.

7- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2021 s'élève à 5.195 mDT.

8- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2021	Provisions	Encours net au 31/12/2021
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	0
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	0
Total		900	900	(900)	0

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 10 mDT hors taxes.

9- L'encours des montants souscrits par les entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2021 comme suit:

Société	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2017-01	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts
TUNIS-RE	-	1 500	1 200	2 400	1 200	1 200	200	897
SODINO	1 600	-	-	-	-	-	-	169
TOTAL	1 600	1 500	1 200	2 400	1 200	1 200	200	1 066

10- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018:

10.1 Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2021
TUNIS-RE	6 000	10 109
Total	6 000	10 109

10.2 La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2021
CTAMA	2 000	3 370
Total	2 000	3 370

11- Les soldes des comptes courants ouverts par les entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2019, comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2021		Intérêts de l'exercice 2021	
	Débiteur	Créiteur	Encaissés	Servis
TUNIS-RE	-	2 878	-	17
GENERALE DES VENTES	-	162	1	-

12- Les rémunérations servies par la BNA, au cours de l'exercice 2021 , aux membres des organes de gestion sont détaillées comme suit :

Nature de la Rémunération	Montants servis en 2021
Jetons de présence (CA)	188
Comité d'audit	33
Commission des Marchés	4
Comité des Risques	37
TOTAL	262

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2021

(Unité : en 1 000 DT)

	Jusqu'au 31/12/2021	Financier	Immobilier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	1 168 326	1 168 324	-	2
PR2 - Commissions (en produits)	161 727	161 727	-	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	35 855	35 780	52	23
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	192 433	192 294	153	(14)
Total produits d'exploitation bancaire	1 558 341	1 558 125	205	11
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(689 443)	(688 390)	(619)	(434)
CH2 - Commissions encourues	(16 138)	(16 124)	-	(14)
Total charges d'exploitation bancaire	(705 581)	(704 514)	(619)	(448)
Marge nette des activités d'assurance	59 430	59 430	-	-
Produit Net Bancaire	912 190	913 041	(414)	(437)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(236 516)	(236 086)	(375)	(55)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(10 165)	(9 685)	(480)	-
PR7 - Autres produits d'exploitation	37 317	886	31 991	4 440
CH6 - Frais de personnel	(299 492)	(288 429)	(7 185)	(3 878)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(113 001)	(77 780)	(33 544)	(1 677)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(20 105)	(19 596)	(285)	(224)
Résultat d'exploitation	270 228	282 351	(10 292)	(1 831)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	6 585	2 830	-	3 755
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(3 102)	(3 173)	42	29
Résultat avant impôt	273 711	282 008	(10 250)	1 953
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(71 429)	(71 784)	212	143
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(22 383)	(22 383)	-	-
Résultat net de l'exercice	179 899	187 841	(10 038)	2 096
Intérêts minoritaires	(6 533)	(13 468)	6 121	813
Résultat net de l'exercice, Part du groupe	173 366	174 373	(3 917)	2 909
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	-	-	-	-
Résultat après modification comptable, part du groupe	173 366	174 373	(3 917)	2 909

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2020

(Unité : en 1 000 DT)

	Jusqu'au 31/12/2020	Financier	Immobilier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	1 108 841	1 108 840	-	1
PR2 - Commissions (en produits)	146 079	146 079	-	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	32 360	32 173	145	42
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	97 514	97 492	37	(15)
Total produits d'exploitation bancaire	1 384 794	1 384 584	182	28
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(691 596)	(688 624)	(2 635)	(337)
CH2 - Commissions encourues	(1 954)	(1 946)	-	(8)
Total charges d'exploitation bancaire	(693 550)	(690 570)	(2 635)	(345)
Produit Net Bancaire	691 244	694 014	(2 453)	(317)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(210 031)	(210 069)	28	10
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(14 754)	(13 796)	(957)	(1)
PR7 - Autres produits d'exploitation	40 635	2 502	32 009	6 124
CH6 - Frais de personnel	(220 577)	(211 148)	(6 309)	(3 120)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(98 074)	(63 870)	(31 340)	(2 864)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(13 921)	(13 406)	(288)	(227)
Résultat d'exploitation	174 522	184 227	(9 310)	(395)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	3 398	2 422	-	976
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	729	706	22	1
Résultat avant impôt	178 649	187 355	(9 288)	582
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(45 434)	(45 122)	(53)	(259)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(15 774)	(15 774)	-	-
Résultat net de l'exercice	117 441	126 459	(9 341)	323
Intérêts minoritaires	(9 802)	(15 259)	5 207	250
Résultat net de l'exercice, Part du groupe	107 639	111 200	(4 134)	573
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	-	-	-	-
Résultat après modification comptable, part du groupe	107 639	111 200	(4 134)	573

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2021

(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2020	Financier	Immobilier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	1 558 341	1 558 125	205	11
a- Intérêts	1 168 326	1 168 324	-	2
b- Commissions en produits	161 727	161 727	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	35 855	35 780	52	23
d- Revenus du portefeuille d'investissement	192 433	192 294	153	(14)
2- Charges d'exploitation bancaire	(705 581)	(704 514)	(619)	(448)
a- Intérêts encourus	(689 443)	(688 390)	(619)	(434)
b- Commissions encourues	(16 138)	(16 124)	-	(14)
3- Produit net bancaire	852 760	853 611	(414)	(437)
4- Autres produits d'exploitation	37 317	885	31 991	4 441
5- Charges opératoires, dont :	(432 598)	(385 806)	(41 014)	(5 778)
a- Frais du personnel	(299 492)	(288 430)	(7 185)	(3 877)
b- Charges Générales d'exploitation	(113 001)	(77 780)	(33 544)	(1 677)
c- Dotations aux amortissements	(20 105)	(19 596)	(285)	(224)
6- Structure du portefeuille	3 375 102	3 368 738	5 678	686
a- Portefeuille titres-commercial	392 680	391 763	846	71
b- Portefeuille d'investissement	2 982 422	2 976 975	4 832	615
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	12 701 710	12 701 900	(190)	-
8- Encours des dépôts, dont :	9 652 457	9 651 915	542	-
a- Dépôts à vue	2 880 548	2 880 789	(241)	-
b- Dépôts d'épargne	3 340 466	3 340 466	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	619 770	608 315	3 268	8 187
10- Capitaux Propres	1 587 732	1 587 732		

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2021

(Unité : en 1.000 DT)

31/12/2020 Financier Immobilier Autres

1- Produits d'exploitation bancaire	1 384 794	1 384 584	182	28
a- Intérêts	1 108 841	1 108 840	-	1
b- Commissions en produits	146 079	146 079	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	32 360	32 173	145	42
d- Revenus du portefeuille d'investissement	97 514	97 492	37	(15)
2- Charges d'exploitation bancaire	(693 550)	(690 570)	(2 635)	(345)
a- Intérêts encourus	(691 596)	(688 624)	(2 635)	(337)
b- Commissions encourues	(1 954)	(1 946)	-	(8)
3- Produit net bancaire	691 244	694 014	(2 453)	(317)
4- Autres produits d'exploitation	40 635	2 502	32 009	6 124
5- Charges opératoires, dont :	(332 572)	(288 424)	(37 937)	(6 211)
a- Frais du personnel	(220 577)	(211 148)	(6 309)	(3 120)
b- Charges Générales d'exploitation	(98 074)	(63 870)	(31 340)	(2 864)
c- Dotations aux amortissements	(13 921)	(13 406)	(288)	(227)
6- Structure du portefeuille	1 917 950	1 910 584	6 755	611
a- Portefeuille titres-commercial	256 018	254 991	845	182
b- Portefeuille d'investissement	1 661 932	1 655 593	5 910	429
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	11 780 659	11 780 849	(190)	-
8- Encours des dépôts, dont :	8 640 525	8 641 530	(196)	(809)
a- Dépôts à vue	2 718 923	2 719 928	(196)	(809)
b- Dépôts d'épargne	3 108 497	3 108 497	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	648 122	635 051	8 270	4 801
10- Capitaux Propres	1 542 957	1 542 957		

GROUPE BANQUE NATIONALE AGRICOLE
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Nationale Agricole et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé et l'état consolidé des engagements hors bilan au 31 décembre 2021, l'état consolidé de résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 1.761.097 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé s'élevant à 173.366 KDT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net du Groupe totalisent 1.330.053 KDT (soit 85,35% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.2.3 des états financiers consolidés « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du Groupe, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par le Groupe en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

2) Classification des créances et estimation des provisions

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2021, les créances figurent à l'actif du bilan consolidé du Groupe pour un montant brut de 15.277.416 KDT ; les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 2.000.263 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 575.443 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.2 des états financiers consolidés « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », le Groupe procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'il estime que les critères définis par la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par le Groupe, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements du Groupe repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par le Groupe.

3) Comptabilisation des titres d'investissement

a) Risques identifiés

Le portefeuille-titres d'investissement du Groupe totalise 2.982.422 KDT au 31 décembre 2021 et représente un poste important du bilan consolidé (15,15% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 3.3.2 des états financiers consolidés « *Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés et, pour d'autres entités, le cours moyens en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances rattachées et les provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

4) Caractère recouvrable des actifs d'impôt différé

a) Risques identifiés

Les actifs d'impôt différé figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2021 présentent un solde net débiteur de 55.655 KDT. Ce solde provient de différences temporaires déductibles composées de provisions pour dépréciation et de provisions pour risques et charges, comptabilisées par la BNA Bank et d'autres sociétés du Groupe, non admises en déduction à la date de clôture mais qui le seront une fois les pertes ou les charges provisionnées seront réalisées.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé au 31 décembre 2021 et du jugement exercé par la Direction à cet égard. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité des sociétés du Groupe de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires pourront être imputées.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;

- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition, période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber. À cet effet, nous avons examiné la fiabilité du processus d'établissement des prévisions financières à moyen terme, comparé les projections de résultats des exercices antérieurs avec les performances financières réelles correspondantes et vérifié que les bénéfices attendus sur les exercices à venir sont suffisants pour absorber, dans la période appropriée, les différences temporaires déductibles sources des actifs d'impôt différé ;
- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à la société du Groupe concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La Note 5.3.6 des états financiers consolidés décrit les engagements de l'Office des Céréales envers le Groupe qui totalisent 3.940.881 KDT au 31 décembre 2021 (soit environ 24% du total des engagements de la clientèle, en bilan et hors bilan). Ils ont connu une hausse de 637.774 KDT (+19%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2020 et enregistrent un dépassement significatif du seuil de 25% des fonds propres nets de la BNA Bank (société mère) imposé par l'article 51 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05 juin 2018.

Les créances de la BNA Bank sur l'Office des Céréales comprennent l'équivalent de plusieurs chèques tirés par ce dernier sur son compte ouvert auprès de la Trésorerie Générale de Tunisie (au titre de ses droits à la compensation) et qui ne sont pas encore encaissés par la BNA Bank au 31 décembre 2021, et ce, pour un montant de 1.596.000 KDT qui a été considéré comme étant une garantie financière reçue par le Groupe. Par ailleurs, les garanties de l'État conférées au Groupe au titre des engagements de l'Office des Céréales s'élèvent, au 31 décembre 2021, à 2.344.881 KDT, ce qui porte le total des garanties dont dispose le Groupe en couverture du risque de contrepartie sur les engagements de l'Office des Céréales à 3.940.881 KDT.

- 2) La Note 5.3.6 des états financiers consolidés décrit également les engagements des autres entreprises publiques envers le Groupe qui totalisent 1.235.331 KDT au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une hausse de 249.520 KDT (+25%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2020. Les garanties obtenues par le Groupe en couverture du risque de contrepartie sur ces engagements totalisent 681.868 KDT au 31 décembre 2021, dont des garanties de l'État pour un montant cumulé de 647.535 KDT. Les engagements non couverts par les garanties de l'État concernent essentiellement des entreprises publiques (ETAP, CNRPS, CPG, etc.) dont les engagements sont qualifiés de réguliers et totalisent 562.395 KDT au 31 décembre 2021.
- 3) Les Notes 5.3, 5.8.2, 5.13 et 5.14 des états financiers consolidés décrivent les éléments de la situation financière des deux fonds budgétaires de 133.000 KDT et 160.000 KDT, dont les actifs et les passifs s'y rapportant totalisent respectivement 206.163 KDT et 218.745 KDT au 31 décembre 2021, après l'opération d'augmentation du capital de la BNA Bank (en numéraire, par compensation de créances et par incorporation de réserves) réalisée au cours de l'exercice 2020. Un passif éventuel (en faveur de l'État) d'un montant de 80.155 KDT relatif au fonds budgétaire de 160.000 KDT figure à l'état consolidé des engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2021.

La BNA Bank prévoit de convenir avec le Ministère des Finances des modalités de régularisation et d'apurement de la situation financière de ces deux fonds budgétaires au cours de l'exercice 2022 (mise en

jeu de la garantie de l'État pour les impayés pour plus d'un an, fixation du sort des créances abandonnées au fil des ans ainsi que des recouvrements en principal et en intérêts non versés à l'État, commissions de gestion, etc.).

Par ailleurs, la Note 5.8.3 des états financiers consolidés montre que les créances agricoles octroyées sur les fonds propres de la BNA Bank, abandonnées en application de l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par les textes subséquents, s'élèvent à 25.529 KDT au 31 décembre 2020. Il est à noter que la BNA Bank n'a pas encore mis en place les mesures nécessaires pour le recouvrement de ces créances auprès de l'État (arrêté du montant définitif à réclamer et signature d'un avenant à la convention de prise en charge portant notamment sur l'échéancier et les modalités de remboursement).

Enfin, la Note 5.8 des états financiers consolidés montre également des commissions de gestion des fonds budgétaires, à percevoir de l'État, pour un montant total de 25.437 KDT au 31 décembre 2021, contre 21.579 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 3.858 KDT (+18%). Notons que la BNA Bank n'a bénéficié d'aucun encaissement au titre de ces commissions de gestion au cours de ces dernières années, et ce, en attendant l'achèvement de leur vérification par le Ministère des Finances.

- 4) La Note 7.9 des états financiers consolidés décrit la comptabilisation par la BNA Bank, en charges de l'exercice 2021 (en contrepartie d'un compte de passif - charges à payer), de l'effet de l'amélioration du régime des indemnités de départ à la retraite des employés des banques et des établissements financiers suite à l'accord signé entre l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Établissements Financiers (APTBEF) et la Fédération Générale des Banques et des Établissements Financiers relevant de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) en date du 26 juillet 2021, qui a porté l'indemnité à servir à tout employé partant en retraite de six à douze mois de salaire, et ce, à compter du 31 mai 2021.

La charge comptabilisée, représentant le coût des services passés (traduisant notamment les droits additionnels acquis par les employés encore en activité au titre de la période allant de la date de leur titularisation jusqu'au 31 décembre 2021), a été évaluée de façon fiable à 30.865 KDT sur la base des informations communiquées par la compagnie d'assurance.

Signalons que le régime des indemnités de départ à la retraite (IDR) dont bénéficie le personnel de la BNA Bank, fait l'objet d'un contrat d'assurance caractérisé par le transfert en substance du risque actuariel et du risque de placement à la compagnie d'assurance. De ce fait, la BNA Bank considère que le régime des IDR est un régime à cotisations définies pour lequel les primes d'assurance courues (coût des services passés ou capital de départ et primes annuelles) sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La Note 7.9 des états financiers consolidés décrit également la comptabilisation par la BNA Bank, en charges de l'exercice 2021, de l'incidence financière de l'augmentation salariale suite à la révision à la hausse de la grille des salaires annexée à la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers avec un effet rétroactif à compter du 1^{er} septembre 2020, et ce, pour un montant total de 12.143 KDT, dont 5.359 KDT se rapportant à l'exercice 2020 et 6.784 KDT se rapportant à l'exercice 2021.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la BNA Bank et de ses filiales.

À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la BNA Bank et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Tunis, le 14 avril 2022

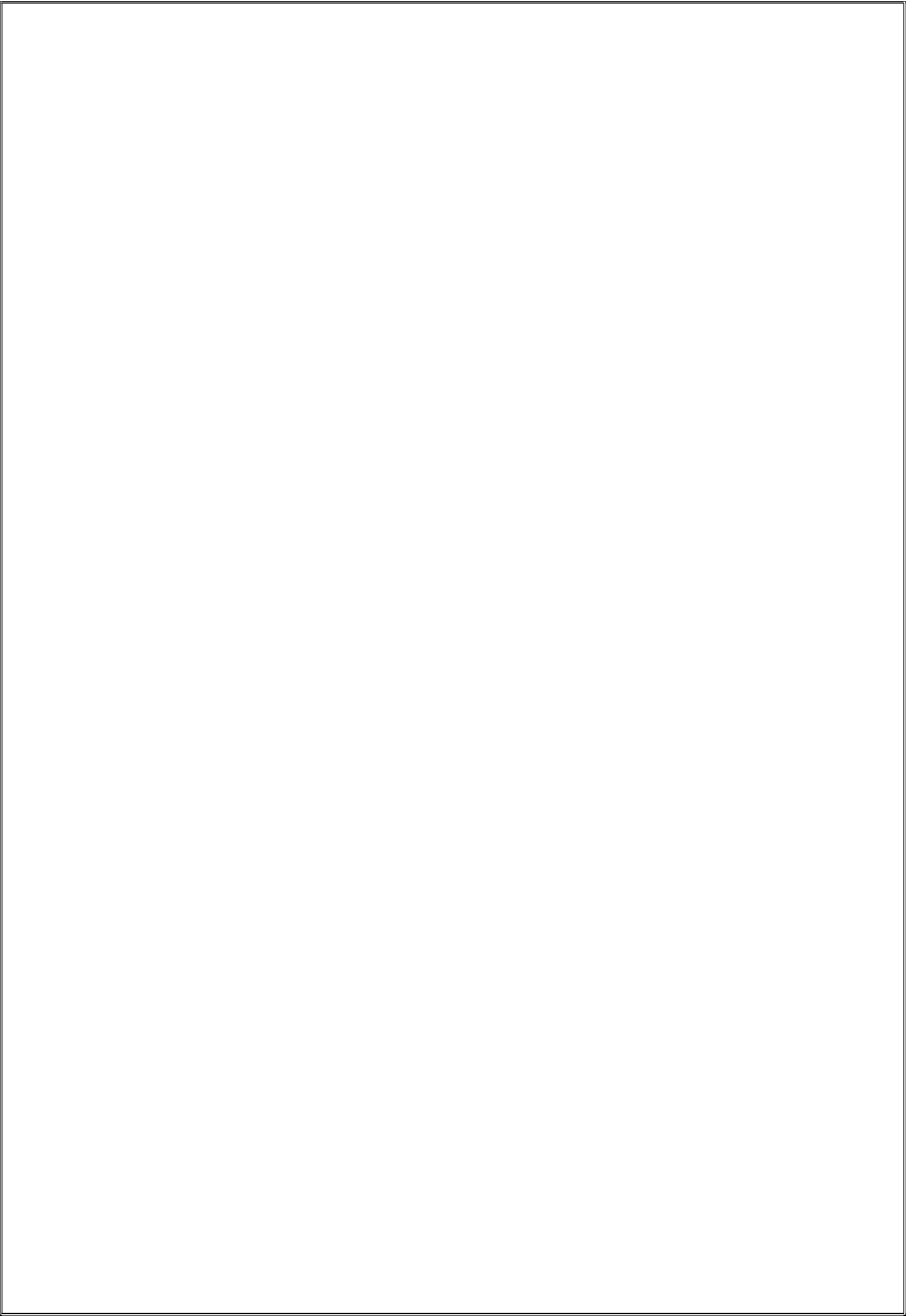
LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ Le Groupement GEM & FINACO

Abderrazak GABSI

P/ Le Groupement CSL & CNW

Samir LABIDI



AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Émirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Hichem CHEKIR et Mme Nour El Houda HENANE.

Bilan consolidé Arrêté au 31/12/2021 (Unité : en milliers de dinars)

	NOTES	31/12/2021	31/12/2020
AC1 CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	1	36 586	64 989
AC2 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	166 477	149 331
AC3 CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	3	945 914	875 575
AC4 PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	4	185 050	134 504
AC5 PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT	5	98 883	87 874
AC6 VALEURS IMMOBILISEES	6	60 241	48 484
AC7 AUTRES ACTIFS	7	29 701	24 505
TOTAL ACTIF		1 522 852	1 385 262
PA2 DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	8	149 710	182 040
PA3 DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	9	861 739	747 837
PA4 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	10	118 346	99 266
PA5 AUTRES PASSIFS	11	43 868	28 829
TOTAL PASSIF		1 173 663	1 057 972
CP1 CAPITAL	12	90 000	90 000
CP2 RÉSERVES	13	143 508	129 182
CP3 ACTIONS PROPRES		(840)	(840)
CP5 RÉSULTATS REPORTES	14	(16 888)	276
CP6 RÉSULTAT DE L'EXERCICE	15	(32 427)	(18 324)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		183 353	200 294
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	16	165 837	126 996
CAPITAUX PROPRES		349 190	327 290
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 522 853	1 385 262

État des engagements hors Bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2021

(Unité : en milliers de dinars)

		31/12/2021	31/12/2020
PASSIFS ÉVENTUELS			
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	52 253	60 369
HB2	Crédits documentaires	8 495	13 622
HB3	Actifs données en garantie		24 300
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		60 748	98 291
ENGAGEMENTS DONNES			
HB4	Engagements de financement donnés	46 084	63 072
HB5	Engagements sur titres	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		46 084	63 072
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB6	Engagements de financement reçus	-	-
HB7	Garanties reçues	658 621	650 245
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		658 621	650 245

État de résultat consolidé
Exercice Clos le 31 décembre 2021
(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES		132 982	113 274
PR1	INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	17	85 040	78 260
PR2	COMMISSIONS (en produits)	18	25 542	20 106
	GAINS SUR OPÉRATION DE CHANGE		4 969	2 616
PR3	GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPE. FINANCIÈRES	19	11 155	7 440
PR4	REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	20	6 276	4 852
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES		57 701	57 458
CH1	INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	21	54 620	55 843
CH2	COMMISSIONS ENCOURUES		4014	2 057
CH3	PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCE ET OPE. FINANCIÈRES		(933)	(442)
	PRODUIT NET BANCAIRE		75 281	55 816
PR5/CH4	DOT. PROV. & CORREC. VAL. SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF		(40 172)	(23 255)
PR6/CH5	DOT. PROV & RES. DES CORRECTIONS DE VAL / PORTEFEUILLES D'INVEST	22	(1404)	31
PR7	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		3 358	1 856
CH6	FRAIS DE PERSONNEL	23	(36 741)	(30 170)
CH7	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	24	(20 047)	(14 192)
CH8	DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	25	(2 840)	(1 894)
	TOTAL RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(22 565)	(11 808)
PR8/CH9	SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT D'AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES		36	141
CH11	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		153	(327)
	RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		(22 376)	(11 994)
PR9/CH10	ELEMENTS EXTRAORDINAIRES			(37)
	RESULTAT NET		(22 376)	(12 031)
	PART DES MINORITAIRES		(10 051)	(6 293)
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(32 427)	(18 324)

État de flux de trésorerie consolidé
Exercice clos le 31/12/2021
(Unité en milliers de Dinars)

ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits d'exploitation bancaires encaissés		120 884	102 586
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(64 269)	(60 464)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(100 368)	96 655
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		103 134	(57 077)
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		(33 628)	(54 364)
Autres flux d'exploitation		20 154	(421)
Impôts sur les sociétés		(360)	(349)
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités d'exploitation		45 547	26 566
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 526	582
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(71 767)	(52 488)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(14 250)	(9 952)
Flux de trésorerie net affecté/ provenant des activités d'investissement		(84 491)	(61 858)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission D'actions		31 695	57 460
Émission D'emprunts sur le marché public		30 000	7 324
Remboursement d'emprunts sur le marché monétaire		(16 354)	(17 635)
Placements		6 847	3 463
Augmentation/diminution ressources spéciales		126	6 119
Dividendes versés / Encaissés		(100)	510
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		52 214	57 241
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		13 270	21 949
Liquidités et équivalents en début de période		2500	(19 449)
Liquidités et équivalents en fin de période	26	15 770	2 500

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- La norme comptable générale n 01 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2021.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE ;
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

• *L'intégration globale*

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

• *La mise en équivalence*

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P (C.T.E.I)	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	4.57%	Filiale	Intégration globale	4.57%

• ***Nature de la relation entre la société mère BTE et la SICAV TES***

La Tuniso-émiratie sicav est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 janvier 2007 à l'initiative de la « banque de Tunisie et des émirats » la « banque de Tunisie et des émirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

Le conseil d'administration de la SICAV est majoritairement constitué par les représentants du groupe BTE, la gestion de la SICAV est donc assurée sous le contrôle exclusif du groupe.

• ***Forme juridique et objet des filiales :***

Forme Juridique		Objet social
BTE	SA	Banque
RR	SA	Recouvrement des créances bancaires
SICAR	SA	Participation ou investissement dans les fonds propres des entreprises
TES	SA	la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « Agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2- Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle ».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contrepartie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3- Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- Le portefeuille titres commercial ;
- Et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

• *Portefeuille titres commercial*

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois ;
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

• *Les titres de participation*

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

• *Les titres mis en équivalence*

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5- Évaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1- Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

5.5.2- Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêt est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la T.E.P.

5.6- Opérations en devises

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

5.7- Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5%
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- Agencements aménagements et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- ***L'écart d'évaluation***

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- ***Le Goodwill***

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- Des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- De la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- De la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe ;
- Des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE ;
- Des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement ;
- Des cessions de titres par la BTE à la T E P ;
- Les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

8. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

NOTE 1 : CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Ce poste présente au 31/12/2021 un solde de 36 586 KDT contre 64 989 KDT au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Caisse	7 302	7 542
Banque Centrale de Tunisie en dinars	29 284	57 447
Total	36 586	64 989

NOTE 2 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste présente au 31/12/2021 un solde de 166 477 KDT contre 149 331 KDT au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Créances sur les établissements bancaires	11 330	11 323
Créances sur les établissements financiers	155 147	138 008
Total	166 477	149 331

NOTE 3 : CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31/12/2021, les créances sur la clientèle présentent un solde net des provisions de 945 914 KDT contre 875 575 KDT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Comptes débiteurs	103 373	105 852
Autres concours à la clientèle	804 814	740 253
Crédits sur ressources spéciales	37 727	29 470
Total	945 914	875 575

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 185 050 KDT fin 2021 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Titres de placement	185 050	134 504
Total	185 050	134 504

NOTE 5 : PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille des titres d'investissement présente un solde net de 98 883 KDT au 31/12/2021

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Titres d'investissement	98 883	87 874
TOTAL	98 883	87 874

NOTE 6 : VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2021 un solde net de 60 241 KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	785	438
Immobilisations corporelles	59 456	48 046
Total	60 241	48 484

NOTE 7 : AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2021 un solde de 29 701 KDT et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Compte attente et de régularisation	12 045	11 531
Autres	17 656	12 974
Total	29 701	24 505

NOTE 8 : DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers du groupe BTE en 2021 et 2020 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	149 710	182 040
Total	149 710	182 040

NOTE 9 : DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle du groupe en 2021 et 2020 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts à vue	526 097	432 506
Autres dépôts et avoirs	335 642	315 331
Total	861 739	747 837

NOTE 10 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Les emprunts et ressources spéciales du groupe BTE entre 2021 et 2020 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts ressources spéciales	633	1 408
Autres emprunts	117 714	97 858
Total	118 347	99 266

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Provisions pour passifs et charges	1 520	1 480
Comptes attente et de régularisation	19 620	10 008
Autres	22 728	17 341
Total	43 868	28 829

NOTE 12 : CAPITAL

Au 31/12/2021, le capital du groupe BTE présente un solde de 90 000 KDT :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Capital	90 000	90 000
Total	90 000	90 000

NOTE 13 : RÉSERVES

Les réserves du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Réserves consolidées	143 508	129 182
Total	143 508	129 182

NOTE 14 : RÉSULTATS REPORTES

Les résultats reportés du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
BTE	(16 888)	276
Total	(16 888)	276

NOTE 15 : RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts majoritaires	(32 427)	(18 324)
Total	(32 427)	(18 324)

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES-INTÉRÊTS DES MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Réserves minoritaires	155 786	120 704
Résultats minoritaires	10 051	6 292
Total	165 837	126 996

NOTE 17 : INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Les intérêts et revenus assimilés du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Opérations avec les établissements bancaires	982	1 333
Opérations avec la clientèle	83 921	76 865
Autres revenus	137	62
Total	85 040	78 260

NOTE 18 : COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Les commissions constatées en produit du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Commissions sur opérations bancaires	25 542	20 106
Total	25 542	20 106

NOTE 19 : GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Gains nets sur titres de transaction	11 061	7 332
Gains nets sur titres de placements	94	108
Total	11 155	7 440

NOTE 20 : REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille d'investissement en 2021 et 2020 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	5170	437
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	1010	-
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	96	4 415
Total	6 276	4 852

NOTE 21 : INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉS

Les intérêts encourus et charges assimilés du groupe BTE se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Opérations avec les établissements bancaires	5 848	5 632
Opérations avec la clientèle	37 960	39 516
Emprunts et ressources spéciales	8 227	8 647
Autres intérêts et charges	2 585	2 048
Total	54 620	55 843

Note 22 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Dotations/reprise aux provisions sur titres	(1 404)	(34)
Plus-values sur Titres		65
Total	(1 404)	31

NOTE 23 : FRAIS DE PERSONNEL

Les charges du personnel du groupe BTE en 2021 et 2020 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	30 591	26 759
Charges sociales	6 150	5 231
Autres charges du personnel		(1 820)
Total	36 741	30 170

NOTE 24 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation du groupe BTE en 2021 et 2020 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Frais d'exploitation non bancaires	3 073	3 010
Autres charges générales d'exploitation	16 974	11 182
Total	20 047	14 192

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations du groupe BTE en 2020 et 2021 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements	2 840	1 894
Total	2 840	1 894

NOTE 26 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Libelles	31/12/2021	31/12/2020
Caisse agences dinars	6 067	5605
Caisse agences devises	1 235	1 936
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 765	3 748
Banque Centrale de Tunisie en devises	27 519	53 699
Avoirs correspondants locaux	12 559	9 485
Prêts Interbancaires	110 201	107 228
Autres emprunts	(143 576)	(179 201)
Total	15 770	2 500

Note 27 : Évènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers consolidés de la BTE sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 23 Mars 2022. Aucun évènement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

NOTES COMPLÉMENTAIRES**1. Résultat par action du groupe**

Libelles	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net (en KDT)	(32 427)	(18 324)
Parts attribuables aux ADP (en KDT)		-
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	(32 427)	(18 324)
Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP)	3 500	3 500
Résultat par action (en DT)	(9.265)	(5.235)

2. Mouvements capitaux propres :

	Capital social	Actions propres	Réserves Consolidées	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2020	90 000	(840)	129 182	276	(18 324)	200 294
Variation des réserves consolidées	-		14 326	- 17 164	18324	15 486
Affectation du Résultats de l'exercice n-1	-				-32427	-32 427
Part du groupe dans le résultat	-					0
Soldes au 31/12/2021	90 000	-840	143 508	- 16 888	- 32 427	183 353

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE*

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers du Groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » (le « Groupe ») qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2021, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de **183 353 KDT**, y compris la part du Groupe dans le résultat déficitaire net de l'exercice s'élevant à **32 427 KDT**.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2021, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement **85 040 KDT** et **25 542 KDT**, soit **83%** du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2021.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers 5.1 « comptabilisation des prêts et revenus y afférents ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par le groupe en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2021, les créances nettes envers les clients s'élèvent à **945 914 KDT**.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 5.1 « comptabilisation des prêts et revenus y afférents », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition du groupe au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les

questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration et la direction ont l'intention de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, et en se basant sur les rapports des commissaires aux comptes des sociétés du Groupe, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du Groupe, susceptibles d'impacter la fiabilité de ses états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2021.

Tunis, le 05/04/2022

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR

C.N.H

C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR